

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences
Commerciales et Financières**

Spécialité : FINANCE D'ENTREPRISE

THEME :

Analyse du processus d'octroi de crédit d'investissement

Etude comparative entre une banque publique et une banque privée

« Cas de la BADR et NATIXIS »

Elaboré par :

Mlle: ALLAL NABILA

Mlle: AOUS YASMINE

Encadreur :

Mr: BENILLES BILLEL

Lieu du stage : La banque BADR

Lieu du stage : La banque NATIXIS

Période du stage : du 08/02/2017 au 08/03/2017

Période du stage : du 12/03/2017 au 13/04/2017

2016/2017

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences
Commerciales et Financières**

Spécialité : FINANCE D'ENTREPRISE

THEME :

Analyse du processus d'octroi de crédit d'investissement

Etude comparative entre une banque publique et une banque privée

« Cas de la BADR et NATIXIS »

Elaboré par :

Mlle: ALLAL NABILA

Mlle: AOUS YASMINE

Encadreur :

Mr: BENILLES BILLEL

Lieu du stage : La banque BADR

Lieu du stage : La banque NATIXIS

Période du stage : du 08/02/2017 au 08/03/2017

Période du stage : du 12/03/2017 au 13/04/2017

2016/2017

Remercîments

Nous tenons à remercier en premier lieu le bon Dieu, le tout puissant de nous avoir donné le courage et la volonté pour réaliser ce modeste travail.

*Nous adressons nos plus vifs remerciements à Monsieur **Benîless Billel**, qui nous a permis de bénéficier de son encadrement, de nous avoir soutenu dans la réalisation de ce mémoire, ainsi pour ses efforts et du temps précieux qu'il nous a consacré.*

*Nous remercions nos promoteurs au sein des deux banques, **Madame Taïbí, H.** et **Madame Ketfi, K.** qui nous ont accueillies chaleureusement au sein de leurs services, qui n'ont pas hésité dès le premier jour qu'elles nous ont reçu de nous présenter leur aide, ainsi, toute l'équipe au niveau de ces deux services qui n'ont pas hésité de nous présenter leur aide dans un but unique, réussir notre projet de fin d'étude.*

Nous tenons également à remercier l'ensemble de nos professeurs qui, grâce à leurs efforts et aide tout au long de notre travail ainsi que durant tout notre cursus, nous avons pu atteindre cette réussite.

Merci ...

Dédicaces

Permettez-moi de prendre cet espace d'expression pour dédier ce modeste travail à :

Ma très douce maman que je ne trouverais jamais les expressions qui peuvent exprimer mes sincères remerciements pour son soutien physique et psychique durant mon long parcours d'études, son amour très généreux, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils qui m'ont aidé à réussir chaque pas dans ma vie, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois maman à travers ce travail aussi modeste qu'il le soit, l'expression de mon amour le plus précieux et de mon éternelle gratitude .

Mon plus grand amour, mon père, j'ai beaucoup tardé à écrire ce petit mot pour toi car j'ai pas pu trouver un mot qui pourrait exprimer ma fierté et ma joie du fait que je sois ta fille, d'avoir eu cette chance de t'avoir auprès de moi durant ce long parcours que je n'aurai jamais su le finir ou encore le réussir sans ta présence, sans ton soutien physique et moral, sans tes sacrifices et surtout sans ton amour que je le sens à travers tes conseils, ton assistance, à travers tout ce que tu fais pour assurer mon bonheur, ma tranquillité et ma réussite. Je voudrai à travers ce modeste travail te présenter l'expression de mes plus sincère remerciement pour ta présence et motivation et j'aimerais que tu sois seulement fière de moi.

Je prie chaque jour pour que le bon Dieu vous garde pour moi pour pouvoir partager avec vous toute mes réussites et mes joies.

Mon cher grand frère « Redouane », la source de ma motivation qui n'a jamais cessé de m'orienter et de me pousser vers le bout du chemin de la réussite.

Ma sœur « Sarah », ma confidente et ma source de bonheur, seule sa présence et confiance en moi me redonne le sourire et la raison de continuer.

Ma grande sœur « Kenza », j'ai eu la chance de t'avoir comme une sœur mais aussi comme une deuxième maman, mon exemple dans la vie, qui n'a jamais hésité à me présenter son soutien et son amour les plus sincères. Un grand dédicace à mes nièces chéries, mes deux princesses « Mélissa » et « Asma ».

Je tiens aussi dédié ma très chère amie et binôme, Nabila avec qui j'ai partagé le travail, le sourire, les moments les plus dures mais surtout les plus beaux, à qui je souhaite tout le bonheur et la réussite dans la vie

Et à tous mes proches, amis, famille, camarades, qui ont contribué à ce travail de près ou de loin, ce travail aurait été incomplet sans votre présence.

JASMINE

Dédicaces

A travers ce modeste travail, j'exprime ma reconnaissance et mon amour :

*Aux êtres les plus chers à mon cœur, qu'aucun hommage ne sera à l'hauteur de leurs sacrifices, **MAMAN** et **PAPA**.*

Les deux personnes qui ont été durant toute ma vie une source d'inspiration, de motivation et surtout de soutien, et qui sans eux je n'aurai jamais réussie

Que dieu leur procure une longue vie pour être toujours à nos cotés

A mes très chères sœurs Yasmine et Soulef, qui ont été toujours présentes pour moi, et avec qui je partage les moments les plus beaux

A mes petits frères Aymen et Anouar, source de joie et d'énergie de notre petite famille

A ma très chère amie et binôme Yasmine, avec qui j'ai passé trois années pleines de rires et de joies que je ne les oublierai jamais

A toute ma grande famille, et mes amies

Je vous dis merci et je vous souhaite une longue vie pleine de bonheur, de joie et de réussite.

Nabila

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| Liste des tableaux | II |
| Liste des figures | III |
| Liste des abréviations | IV |
| Listes des annexes | V |
| Résumé | VI |
| | |
| INTRODUCTION GENERALE | A |
| CHAPITRE I : La théorie de la banque | |
| Section 1 : La banque et ses caractéristiques | 06 |
| Section 2 : Les risques de la banque et les moyens de prévention | 12 |
| Section 3 : Le système bancaire et financier Algérien | 23 |
| | |
| CHAPITRE II : L'analyse du processus d'octroi d'un crédit d'investissement | |
| Section1 : Généralités sur le crédit d'investissement | 35 |
| Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement | 40 |
| Section 3 : Evaluation du projet et la mise en place du crédit | 49 |
| | |
| CHAPITRE III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la banque BADR et NATIXIS » | |
| Section 1 : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique « Cas de la banque BADR » | 67 |
| Section 2 : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque privée « Cas de la banque NATIXIS » | 81 |
| Section 3 : Etude comparative des deux processus d'octroi de crédit d'investissement | 98 |
| | |
| CONCLUSION GENERALE | 109 |
| BIBLIOGRAPHIE | 113 |
| ANNEXES | 116 |

Liste des tableaux

Liste des tableaux

| N° | DESIGNATION | page |
|----|---|------|
| 01 | Indicateurs de la solidité financière des banques en Algérie. | 29 |
| 02 | La situation de la collecte des dépôts entre secteur publique et privée en Algérie. | 30 |
| 03 | La situation de la distribution des crédits entre secteur publique et privée en Algérie. | 30 |
| 04 | Indicateurs mesurant l'intermédiation bancaire en Algérie. | 31 |
| 05 | Tableau résumant la situation fiscale de l'entreprise. | 68 |
| 06 | Actif du bilan des trois (03) derniers exercices. | 70 |
| 07 | Le passif du bilan des trois (03) derniers exercices. | 70 |
| 08 | Tableau de variation des rubriques de l'actif. | 71 |
| 09 | Tableau de variation des rubriques du passif. | 71 |
| 10 | Tableau regroupant les soldes intermédiaires de gestion. | 71 |
| 11 | Tableau regroupant les ratios de trésorerie. | 73 |
| 12 | Tableau regroupant les ratios de structure. | 74 |
| 13 | Tableau regroupant les ratios de gestion. | 74 |
| 14 | Tableau regroupant les ratios de rentabilité. | 75 |
| 15 | Tableau indiquant la structure du nouveau projet d'investissement. | 76 |
| 16 | Tableau indiquant la structure de financement du projet (part du promoteur ainsi que le montant du crédit bancaire de la BADR). | 76 |
| 17 | Comptes de résultats prévisionnels de la SARL « Y ». | 78 |
| 18 | Le tableau de ressources/emplois de la SARL « Y ». | 79 |
| 19 | Le tableau de financement de la SARL « Y ». | 79 |
| 20 | Mouvements confiés | 84 |
| 21 | Indicateurs clés de l'activité | 85 |
| 22 | L'actif Du bilan pendant les trois dernières années | 86 |
| 23 | Le passif du bilan pendant les trois dernières années | 86 |
| 24 | Explication des variations des éléments du bilan entre 2014 et 2015 | 87 |
| 25 | Le compte de résultat des trois dernières années | 88 |
| 26 | Variation des éléments du bilan entre 2014 et 2015 | 89 |
| 27 | Indicateurs et ratios déterminants l'équilibre financier | 89 |
| 28 | Tableau de la structure de financement des investissements | 91 |
| 29 | Calcul de la capacité d'autofinancement/ capacité de remboursement | 93 |
| 30 | Indicateurs d'équilibre financier | 93 |
| 31 | Tableau de flux de trésorerie selon l'approche médiane | 95 |
| 32 | Tableau de flux de trésorerie selon l'approche pessimiste | 97 |
| 33 | Tableau comparatif du traitement de dossier de crédit d'investissement entre la BADR et NATIXIS | 98 |

Liste des figures

(**Liste des figures**)

| N° | DESIGNATION | Page |
|----|--|------|
| 01 | Schéma représentant la répartition des banques et établissements financiers en Algérie | 27 |
| 02 | schéma synthétisant les méthodes permettant d'évaluer la rentabilité globale d'un projet d'investissement. | 59 |

Liste des abréviations

ATD : Avis à Tiers Détenteurs.
B to B: Business to Business.
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.
BDL : Banque De Développement Local.
BFI : Banque de financement et d'investissement.
BFR : Besoin en Fonds de Roulement.
CA : Chiffre D'affaire.
CAF : Capacité D'autofinancement.
CLT : Crédit à Long Terme.
CMT : Crédit à Moyen Terme.
CR : Compte de Résultat.
CRE-DOC : Crédit Documentaire.
DA : Dinars Algérien.
DCT : Dettes à Court Terme.
DFGE : Direction de Financement des Grandes Entreprises.
DR : Délai De Récupération.
DSCR: Debt Service Coverage Ratio.
EAD : l'exposition en cas de défaut.
EBE: Excédent Brut D'exploitation.
EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization.
FNT : Flux Net de Trésorerie.
FR : Fonds de Roulement.
HT : Hors Taxes.
IP : Indice De Profitabilité.
ISO : Organisation Internationale de Normalisation.
LGD : perte en cas de défaut
MC : Mouvements Confiés.
MDA : Million de Dinars Algérien.
PD : probabilité de défaut.
PV : Procès-verbal.
SARL : Société à Responsabilité Limitée.
SBFA : Système Bancaire et Financier Algérien.
SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion.
TCR : Tableau des Comptes de Résultat.
TFT : Tableau de Flux de Trésorerie.
TN : Trésorerie Nette.
TRI : Taux de Rendement Interne.
VAN : Valeur Actuelle Nette.
VRI : Valeur Résiduelle Immobilisation.

Liste des annexes

ANNEXE N° 01 : Les documents constitutifs du dossier d'un crédit d'investissement ;

ANNEXE N°02 : Ratios de structure

ANNEXE N°03 : Ratio d'activité

ANNEXE N°04 : Ratio de rentabilité

ANNEXE N°05 : Pièces constitutives d'un dossier de crédit chez la BADR

ANNEXE N°06 : Présentation de la SARL« Y »

ANNEXE N°07 : Pouvoirs d'engagement chez la banque BADR

ANNEXE N°08 : la situation intermédiaire du compte de résultat 2016 de la SARL Y

ANNEXE N°09 : Etude de Marché

ANNEXE N°10 : La liste des documents demandée par la banque NATIXIS

ANNEXE N°11: Le bilan et le TCR prévisionnel 2017-2021

Résumé

Ce travail porte essentiellement sur l'analyse du processus d'octroi de crédits d'investissement ; tout en comparant entre le processus d'octroi de crédits adopté par les banques publiques et les banques privées en Algérie en prenant le cas de la BADR et NATIXIS.

L'examen des deux cas ainsi que l'étude comparative ont permis de ressortir les points forts et points faibles de chaque processus, ces derniers permettent de déduire et dévoiler le degré de solidité de chacun des processus. De ce fait, le processus d'octroi de crédits d'investissement chez Natixis se caractérise dans l'ensemble par sa solidité en contrarié au processus de la BADR qui a dévoilé plusieurs anomalies et insuffisances au niveau de l'application des méthodes.

Les mots clés : Processus d'octroi de crédits, Banque, crédit d'investissement, Etude comparative.

Abstract

This work focuses on the analysis of the process of granting of investment credits; while comparing between the process of granting of credits adopted by public and private banks in Algeria in taking the case of the BADR and Natixis.

The review of the two cases and the comparative study has allowed highlighting the strengths and weaknesses of each process, which allow deducting and revealing the degree of soundness of each process. Thereby, the credit granting process adopted by Natixis is rather solid contrary to that adopted by the BADR which has unveiled several anomalies and deficiencies in the application of methods.

Key words: Credit granting process, bank, investment credit, analytical study.

INTRODUCTION GENERALE

Dans toute économie, les banques sont investies d'un rôle capital, en ce qu'elles sont considérées comme le bailleur principal des fonds dont elle a besoin une entreprise. En Algérie, ce rôle est beaucoup plus accentué, où les entreprises se retournent systématiquement aux banques afin de satisfaire leurs besoins en financement, vu l'état embryonnaire du marché financier.

Les banques fournissent des multiples services, dont le plus important est l'octroi de crédit en raison de sa contribution dans le produit net bancaire. Les crédits sont de divers types, chacun répond à un besoin spécifique au financement. En Algérie, le type du crédit le plus répandu, en termes de son octroi, est le crédit à moyen et long terme, représentant plus de 75% de l'ensemble des crédits distribués¹.

Les crédits d'investissement sont destinés à financer les projets d'investissements, que concrétisent les entreprises dans le but d'agrandir et de développer leurs activités, or, la réalisation de ceux-ci, nécessitera des montants substantiels et des durées considérables. A cet effet, le crédit d'investissement est considéré, d'un point de vue bancaire, comme le plus exposé au risque de défaut de l'emprunteur. Afin de se prémunir contre ce risque, les banques ont mis en place un ensemble de procédures enchainées examinant la probabilité de défaillance du demandeur de crédit ; ils constituent ainsi un processus, dit processus d'octroi de crédit d'investissement.

Le processus d'octroi de crédit d'investissement, basé sur une analyse économique et financière détaillée de l'entreprise postulante, est indispensable pour la prise de la décision d'octroi ou de refus d'un crédit. Car, cette décision peut mettre la banque en difficulté, si elle n'est pas prise sur la base des indicateurs fiables. En outre, une bonne gestion de crédit commence de l'étude de la demande de crédit afin d'éviter à la banque une prise excessif de risque.

En Algérie, le secteur bancaire est composé de banques publiques ainsi que de banques privées. Le processus adopté par les banques en matière d'octroi de crédit d'investissement est généralement identique. Néanmoins, dans la pratique cette règle n'est pas toujours vérifiée, et en particulier si les banques ne relèvent pas d'un même secteur, public ou privé.

¹Rapport de la Banque d'Algérie, Mars 2016.

Partant de cette idée, nous voulons mettre en évidence les points de divergences existant dans l'étude d'une demande d'un crédit d'investissement entre banque publique et banque privée en Algérie, en posant la problématique suivante :

« Existe-t-il une différence entre le processus adopté par une banque publique et une banque privée lors du traitement d'un dossier de crédit d'investissement ? »

Pour mieux développer cette problématique, nous sommes amenées à poser les sous-questions suivantes :

- Quelle est la réalité de l'étude de crédit d'investissement ainsi que les méthodes d'analyse pratiquées dans la banque BADR et la banque Natixis?
- Quels sont les points de divergences entre les deux processus ?
- Quels sont les forces et les faiblesses de chaque processus ?

Suivant la problématique et les sous questions posées, voici les hypothèses que nous semble être utile à émettre pour bien orienter notre travail :

H1 : Il existe des différences entre le processus d'octroi de crédit d'investissement adopté par une banque publique et privée.

H2 : La décision d'octroi de crédit d'investissement est centralisée.

H3 : Les banques publiques, par rapport aux banques privées, sont moins rigoureuses lors de l'étude d'une demande d'un crédit d'investissement.

Ce travail a pour objet d'analyser la solidité du processus d'octroi de crédit d'investissement adopté en Algérie à travers une étude comparative entre les processus de deux banques relevant de deux statuts différents, statut public et statut privé.

Le choix s'est porté sur ce sujet pour les raisons suivantes :

- Le rôle important que joue la banque dans le financement des projets d'investissement des entreprises.
- A notre connaissance, aucune recherche n'a été menée à l'ESC ayant portée sur une étude comparative entre les processus d'octroi de crédit d'investissement pratiqués par les banques.
- L'étude et l'analyse effectuées par la banque lors de l'opération d'octroi de crédit convient à nos études et notre spécialité de finance d'entreprise.

INTRODUCTION GENERALE

Pour bien mener cette étude, nous opterons, en premier lieu, pour une méthode descriptive permettant de mieux cerner la partie théorique. En second lieu, nous nous servirons d'une méthode analytique pour présenter les cas pratiques issus des deux banques. En dernier, une méthode comparative sera appliquée pour vérifier les hypothèses émises.

Afin de répondre à la problématique préalablement posée, le présent mémoire comprendra principalement trois (03) chapitres :

Le premier chapitre est destiné tout d'abord à la présentation de la banque, ses métiers ainsi que ses opérations habituelles. Ensuite nous allons traiter les différents risques de la banque ainsi que les moyens de prévention. En dernier, nous nous sommes penchées sur le système bancaire et financier Algérien.

Le second chapitre traitera le processus d'octroi de crédit d'investissement dès la demande de crédit par l'investisseur passant par l'étude détaillée effectuée par la banque jusqu'à la décision d'octroi finale favorable ou défavorable.

Le troisième et dernier chapitre, est consacré à présenter les processus adoptés par les banques faisant objet de notre stage, où nous allons présenter dans la première section le cas traité par la BADR et dans la deuxième section le cas traité par NATIXIS, afin d'exposer en troisième et dernière section une étude comparative des deux processus.

CHAPITRE I

La théorie de la Banque

Introduction

Dans le domaine financier, le secteur bancaire agit comme l'épine dorsale de l'entreprise moderne. Le développement économique d'un pays dépend principalement de son système bancaire.

En effet, les banques sont indispensables à notre économie vue leur rôle dans le financement des opérateurs économiques. Toutefois, ce rôle comporte un effet controversé qui expose les banques à des multiples risques lui nécessitant de prendre des précautions et d'appliquer des dispositifs appropriés pour se prémunir contre les risques, ou du moins réduire leur impact.

De ce fait, ce premier chapitre qui porte sur la théorie de la banque a pour objet de définir l'entreprise bancaire et aborder ses métiers ainsi que ses opérations habituelles. Cependant, l'activité bancaire comme toute autre activité économique est exposée à de multiples risque, sur ce le présent chapitre traitera les différents risques liés à l'activité bancaire et les moyens de gestion ainsi que de prévention. En dernier nous allons présenter brièvement le secteur bancaire algérien.

Section 1 : la banque et ses caractéristiques

Dans cette section, nous allons définir la banque et aborder ses métiers ainsi que ses opérations habituelles.

1. Définition et rôle de la banque

La banque est un organe vital dans la vie économique car elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits.

1.1. Définition de la banque

La banque est une entreprise, au sens juridique c'est une institution financière. Plus précisément c'est un établissement de crédit dont sa profession habituelle est de collecter les ressources auprès du public, sous forme de dépôt ou autrement, qu'il emploie pour son propre compte, en opérations de crédit, d'escompte ou en opérations financières¹.

De point de vue économique, une banque a donc une fonction d'intermédiaire entre les agents économiques à excédent de financement et les agents à besoin de financement.

De cette définition, il s'avère qu'une banque remplit deux tâches fondamentales: d'une part, elle collecte des fonds sous forme de dépôts que les épargnants versent sur leur compte et, d'autre part, elle procède à l'allocation de ces ressources en octroyant des crédits à sa clientèle. Ainsi, la banque joue le rôle d'intermédiaire entre épargnants et emprunteurs. Une banque fournit en outre des prestations financières telles que le règlement de paiements, la gestion de fortune ou les opérations de change.

1.2. Le rôle de la banque

La banque joue un rôle économique très important notamment dans le secteur financier. Son rôle d'intermédiaire entre épargnants et emprunteurs représente sa responsabilité principale. D'un côté, les épargnants souhaitent que leur argent – quel que soit le montant – soit placé de manière sûre, mais qu'il reste disponible dans la mesure du possible. De l'autre, les emprunteurs ont besoin de sommes précises, souvent importantes, pour une période définie, et il n'est pas certain qu'ils puissent les rembourser. Ces besoins divergents rendent difficile un accord direct entre épargnants et emprunteurs. En outre, des épargnants qui ne connaissent pas le secteur financier auront du mal à évaluer et à surveiller la solvabilité des demandeurs de fonds.

¹ Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 modifiée (articles 66 à 70).

C'est là que les banques interviennent, grâce à leur activité, elles rapprochent les épargnants et les emprunteurs. Elles sont, par ailleurs, spécialisées dans l'évaluation et la surveillance de ces derniers. Comme les banques ont de très nombreux clients, elles sont mieux placées pour évaluer le risque de perte.

Aussi, la banque joue un rôle important sur le marché financier ainsi qu'en matière de prestation de services et conseils.

2. Les métiers de la banque

Afin de compléter la définition de l'entreprise bancaire, il importe de présenter les métiers dans lesquels les banques s'activent. Chaque segment rassemble un portefeuille d'activité. L'identification des segments se fait selon plusieurs critères² : le mode de collecte des ressources, la clientèle ciblée, la zone d'exercice de métier, l'intensité de l'utilisation des fonds propres, la récurrence des revenus et l'impact du risque.

Il s'avère que l'activité bancaire se ramifie, selon les critères susmentionnés, aux typologies suivantes³ :

2.1. Banque de détail

La banque de détail est un établissement de crédit destiné vers une clientèle généralement composée de particuliers, de professions libérales et des entreprises. Elle s'appuie sur un réseau d'agence lui permettant d'être à proximité de sa clientèle, mais ces derniers temps ce réseau est complété par des nouveaux canaux de distribution (ex. guichet de distribution automatique, internet). La banque de détail effectue essentiellement des opérations bancaires courantes (intermédiation du bilan⁴, prestation des services et gestion de moyens de paiements), ainsi, elle s'active dans la gestion de patrimoine (i.e. accompagner et assister la clientèle, moyennement aisée, dans la gestion de leurs biens).

2.2. Banque de gestion de fortune

Appelée aussi banque privée, c'est un établissement financier spécialisé (isolé ou filiale d'une banque générale) orienté vers une clientèle fortunée, ayant une surface financière importante, à qui elle propose des services sophistiqués et personnalisés en matière de la gestion de patrimoine. Les services proposés s'étendent de l'assistance fiscale, des propositions

² COUSSERGUES, SYLVIE, BOURDEAUX, GAUTIER, « Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie Ed.7 », Dunod, 2013, P.14.

³ Idem, P.16.

⁴ Cette expression désigne l'activité traditionnelle de la banque qui consiste à transformer les ressources collectées auprès du public en différents produits offerts à d'autres clients. Ce passage du passif à l'actif est appelé intermédiation du bilan.

d'investissement sur-mesure, des conseils de placements, jusqu'aux recommandations en matière de retraite et de succession. La gestion de patrimoine peut être assistée, c'est-à-dire la banque suggère juste des conseils et c'est au client de gérer son patrimoine, ou délégué, qui veut dire que la banque elle-même s'en charge de la gestion de patrimoine du client. L'accès aux services de la banque privée prend la forme d'un abonnement avec une cotisation annuelle sous forme d'honoraires dont le montant varie selon la banque.

2.3. Banque de gestion d'actifs

Appelée aussi gestion pour compte des tiers ou asset manager, il s'agit d'une filiale d'une banque ou d'une assurance qui a pour activité de gérer des portefeuilles de titres pour le compte des particuliers, d'investisseurs institutionnels et d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM). L'activité de gestion d'actifs a pour objet de fructifier le capital de ses clients à moyen et long terme en investissant dans des actions, obligations ou autres instruments financiers de placements.

2.4. Banque de financement et d'investissement (BFI)

Ou banque d'affaire, c'est une banque à échelon internationale destinée aux très grandes entreprises et parfois aux Etats. Elle propose une panoplie de services spécifiques, qui sont cités succinctement en ci-après :

- Services d'ingénierie financière, ex. des activités de conseils en fusion-acquisition, de financement structuré ou encore du montage d'émission de titres ;
- Services dont la banque intervient en fonds propres comme les prises de participations et le capital d'investissement ;
- Services en lien avec le marché comme la gestion mobilière, la gestion d'épargne, et l'achat et la vente des produits financiers sur les marchés financiers (pour le compte de ses clients ou son propre compte) ;
- Enfin, des services de gestion d'actifs tels que les services de gestion de portefeuille et de conseils en investissement.

Toutefois, il existe des banques qui s'activent dans plusieurs métiers appelées banques universelles ;

2.5. Banques universelles

Appelée aussi banque générale, ce sont des grands conglomérats financiers opérant à la fois dans plusieurs métiers et qui sont présente à l'échelon national et international. D'un côté, ce type de banque permet de diversifier les revenus et réaliser de synergies et d'économie de coûts. De l'autre, les banques universelles de leurs tailles sont qualifiées de systémiques ; elles ont un poids financier important sur le système bancaire, le moindre problème survenu au niveau de ces banques se contamine vers l'ensemble des autres établissements⁵.

3. Les opérations bancaires

Les opérations bancaires peuvent être divisées en deux catégories : celles liées à l'activité principal de la banque et celles liées à des activités connexes.

3.1. Opérations à titre principal

Les opérations à titre principal définissent la profession habituelle de la banque, seules les banques sont autorisées à effectuer ces opérations qui se résument en réception de fonds, en opérations de crédit ainsi qu'en la mise à disposition de la clientèle les moyens de paiement⁶. Ces opérations seront expliquées ci-dessous :

3.1.1. La réception de fonds du public

Cette opération consiste en la collecte des fonds recueillis de tiers, personnes physiques ou personnes morales, notamment sous forme de dépôt avec le droit d'en disposer pour son propre compte et à charge de restitution de ces dépôts⁷ dès la demande leur en est faite, il est à noter que ces dépôts constituent une partie importante des ressources de la banque.

3.1.2. Les opérations de crédit

Les opérations de crédit comprennent tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie.⁸

Les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail, sont assimilées à des opérations de crédit.

⁵ LAMARQUE, ÉRIC, MAYMO, VINCENT, « Economie et gestion de la banque », Dunod, 2015, P.34.

⁶ Article 70 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁷ Article 67 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁸ Article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Il existe trois (3) types de crédit à savoir :

a. Les crédits d'exploitation

Ils permettent le financement de l'activité courante de l'entreprise. Ils sont adaptés aux besoins :

- Découvert : le fait qu'une banque autorise à son client d'utiliser son compte avec un solde débiteur pour une durée qui ne doit pas dépasser les 90 jours.
- Facilité de caisse : le fait qu'une banque accorde à son client la possibilité d'avoir un solde débiteur pour une courte durée de quelques jours afin de faire face à des difficultés de trésorerie.
- Crédit de compagnie : c'est un crédit à court terme, destiné aux entreprises dont l'activité est saisonnière.
- Escompte de papier commercial : est une opération par laquelle la banque fait une avance pour l'entreprise avant la date d'échéance de la traite sous déduction des agios.

b. Les crédits d'investissements

Ce sont des crédits qui permettent le financement de l'acquisition de biens d'équipement. Ils sont à moyen ou à long terme selon la spécificité du projet. Nous distinguons trois (3) types de crédit selon le projet d'investissement⁹:

- Projet de création d'entreprise
- Projet d'extensions
- Projet de renouvellement
- Projet de réhabilitation

c. Les crédits par signature

Ce sont des crédits indirects d'exploitation dont la banque apporte des fonds sous forme d'engagement. Ils sont de différents types à savoir:

- Cautions : Le cautionnement est un contrat par lequel une personne physique ou morale s'engage vis à vis d'un créancier à payer à la place d'un débiteur en cas de défaillance de celui-ci.
- Avals : l'aval est un acte par lequel un tiers distinct du tiré, du tireur et des endosseurs, garantit le paiement d'un effet de commerce à l'échéance.
- Crédits documentaires: Le CRE-DOC est une forme de crédit utilisé dans le cadre des transactions internationales pour l'importation et l'exportation de marchandises ou de biens d'équipement.

⁹Dans le deuxième chapitre nous allons détailler la typologie des crédits d'investissement.

3.1.3. Les moyens de paiement

Les moyens de paiement comprennent tous les instruments misent à la disposition de la clientèle afin de leur permettre de transférer des fonds et ce, quel que soit le support technique utilisé¹⁰. Il existe de différents moyens de paiement dont les plus utilisés sont :

- Le chèque : le chèque est un moyen de paiement par lequel le tireur donne l'ordre au tiré de payer une somme au bénéficiaire. Il existe différentes sortes de chèques : chèque de paiement, chèque visé, chèque de banque, chèque certifié.
- Les cartes bancaires : la carte bancaire est une carte délivrée par un établissement de crédit comportant une puce électronique et une empreinte magnétique permettant d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets et/ou des retraits et des paiements auprès des commerçants.

De plus, d'autres moyens de paiement peuvent être utilisés tels que : le prélèvement et le titre interbancaire.

3.2. Opérations connexes

Néanmoins, les établissements de crédit peuvent aussi effectuer les opérations connexes à leur activité telles que¹¹:

- Les opérations de change ;
- Les opérations sur or, métaux précieux et pièces ;
- Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier ;
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice illégal de certaines professions ;
- Les opérations de location simple de biens mobiliers ou immobiliers pour les établissements habilités à effectuer des opérations de crédit-bail ;
- L'émission et la gestion de monnaie électronique.

¹⁰ Article 69 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

¹¹ Article 72 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Section 2 : les risques de la banque et les moyens de prévention

Les violentes perturbations que connaisse le système bancaire depuis son existence, sont dues essentiellement à la survenance des différents risques auxquels les banques sont exposées. Dès lors, les instances de régulation ont mis en place tout un dispositif de règles prudentielles et un système de gestion des risques pour prémunir les banques contre les éventuels dysfonctionnements.

1. Les différents risques de la banque

Le risque se définit suivant la norme ISO 73 comme : « *l'effet de l'incertitude sur les objectifs* »¹². Les banques sont exposées à une multitude de risques qui peuvent être classés en trois ensembles¹³ : risques bancaires, risques opérationnels et risque de gouvernance.

1.1. Risques bancaires

C'est l'ensemble des risques inhérent à la nature de l'activité de la banque (intermédiation du bilan, intermédiation du marché, prestations de services).

1.1.1. Risque de crédit

Appelé aussi le risque de contrepartie ou risque de signature, il est le premier risque auquel les établissements de crédit sont confrontés. Il naît d'une opération de prêt, Cette dernière se définit par un contrat stipulant un engagement de remboursement sur un échéancier précis. Le risque de crédit désigne la probabilité d'une éventuelle perte suite à l'incapacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements, partiels ou totaux, de remboursements de crédit. L'insolvabilité de la contrepartie est due à des causes diverses, elles peuvent être liées à des catastrophes naturelles, à des crises politiques ou/et économiques, à la situation monétaire du pays de l'emprunteur, à des facteurs liés au fonctionnement de son activité (difficultés financières), ou à un abus de confiance de la part de l'emprunteur au détriment de la banque. Le risque de crédit est fonction du montant de la créance, de la probabilité de défaut et de la proportion de créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

1.1.2. Risque souverain

Ou risque pays, ce risque comporte deux sens. Le premier sens correspond au risque de défaillance de L'Etat et les administrations publiques d'un pays, pour honorer le service de

¹²ISO Guide 73: Risk Management – Vocabulary. P.1.

¹³SILIADIN, JONAS, « Comprendre la banque et son environnement en zone euro », RB édition, 2016, P.21.

leurs dettes extérieures. Le deuxième sens correspond au risque de non transfert, il s'agit de l'incapacité de la banque centrale d'octroyer le change approprié à la dette du débiteur. Le Risque souverain est considéré aussi comme un risque de contrepartie¹⁴.

1.1.3. Risque de liquidité

La notion de liquidité est définie par le comité de Bâle en ces termes : « *La liquidité correspond à la capacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, sans subir de pertes inacceptables.* »¹⁵.

Donc, la liquidité de la banque est mesurée par sa capacité à remplir ses obligations de paiements immédiats. Dès lors, le risque de liquidité décrit l'incapacité de la banque à faire face à ses exigibilités avec ses actifs, disponible ou mobilisable, à court terme. Il provient des décalages entre les emplois et les ressources de la banque naissant de sa fonction principale de transformation des passifs à court terme en prêts à long terme. Le problème de liquidité est un signe de difficultés financières que si ne se résolve pas, induit à une situation d'insolvabilité. Il peut survenir à la suite des difficultés propres à la banque, ou par conséquent d'une crise de liquidité générale sur le marché financier¹⁶.

1.1.4. Risque de marché

Le comité de Bâle s'exprimait sur le risque de marché dans le paragraphe suivant : « *le risque de marché est le risque de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite des variations des prix du marché, recouvre : les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation, et le risque de change* »¹⁷.

Le risque de marché se manifeste par les variations défavorables des prix d'instruments financiers de marché, des cours de devises et des matières premières, au regard des positions prises par la banque. Les banques s'intéressent particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de change¹⁸.

a. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est lié aux variations défavorables des taux d'intérêt de créances et dettes, que les banques détiennent, sur le marché. Deux cas peuvent être distingués¹⁹:

¹⁴KARYOTIS, CATHERINE, « L'essentielle de la banque », Gualino édition, 2016, P.63.

¹⁵ Banque des règlements internationaux, « principe de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité », 2008, p.1.

¹⁶SILIADIN, JONAS, op.cit. , P.23.

¹⁷ Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché », 1996, p.1.

¹⁸CHABERT, DOMINIQUE, « Manuel d'économie bancaire appliquée », RB édition, 2014, P.175.

¹⁹KARYOTIS, CATHERINE, op. cit., P.61.

- Lorsque, la banque octroie des prêts à taux variable et elle les finance par des ressources à taux fixe ; une baisse de taux de ces prêts affectera la rentabilité de la banque ;
- Et lorsque, la banque octroi des prêts à taux fixe et elle les finance par des ressources à taux variable ; une hausse de taux d'intérêt des ressources amènera la banque à subir des pertes.

b. Le risque de change

Il naît du fait qu'une partie du bilan est libellée en devises. Le risque de change correspond aux plus ou moins-values résultant des variations des cours de change pouvant engendrer des pertes.

1.2. Risques opérationnels

Après le risque de crédit et le risque de liquidité, le risque opérationnel provenant des fraudes, détournements, de la faible sécurité des systèmes informatiques, des erreurs d'exécution d'opérations..., ou/et d'un dysfonctionnement ; peut être une source de crises pour les banques. D'une manière plus globale, le risque opérationnel représente une famille de risques que les établissements de crédit partagent en commun avec les autres personnes morales²⁰.

Le risque opérationnel prend des significations très diverses, Il a été ainsi défini par le comité de Bâle en janvier 2001 comme étant : « *un risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain et aux systèmes, ou à des causes externes* ». De cette définition, il est déduit que, les risques opérationnels sont liés à l'organisation et au fonctionnement du système interne de l'établissement de crédit. Plusieurs risques peuvent être ressortis, on distingue les plus importants dans les points suivants :

1.2.1. Risque de non-conformité

Appelé aussi le risque de compliance, il a été défini par le comité de Bâle comme : « *un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques* »²¹. Il inclut aussi les dispositions relatives à la prévention du blanchiment d'argent et au financement de terrorisme.

²⁰SILIADIN, JONAS, op.cit. , P.24.

²¹ Dans le document consultatif du Comité de Bâle du 27 octobre 2003 sur la fonction de conformité dans les banques «Consultative Document on the Compliance Function in Banks ».

1.2.2. Risque juridique

« C'est le risque de litige, d'assignation et de condamnation devant les tribunaux, suite à l'insatisfaction d'une contrepartie ou à un manquement à une ou plusieurs obligations incombant à la banque en sa qualité de commerçant »²². Il peut naître des relations de la banque avec ses clients notamment, ne pas informer suffisamment les clients de tous les devoirs et obligations incombant au contrat, ou le non-respect des clauses contractuelles; ainsi il peut naître de ses relations avec les autres banques ou d'autres professionnels.

1.2.3. Risque informatique

L'informatique est devenue la base sur laquelle la banque entame ses activités. Par conséquent, la banque devient de plus en plus dépendante de la fiabilité et la sécurité de son système informatique. Une simple erreur dans la conception de ce système compromis la banque à des pertes financières et réduit sa crédibilité. Le risque informatique englobe : le vol et la diffusion non autorisée des informations confidentielles, les erreurs de saisie des données dans le système informatique,..., et la défaillance matérielle ou logicielle.

1.2.4. Risque d'image ou de réputation

Il a été incorporé par la suite dans le risque opérationnel. C'est un risque correspondant à la survenance des autres risques internes de la banque. Il se définit comme une perte de confiance, de crédibilité ou de notoriété d'un établissement de crédit auprès du marché, en conséquence à des pratiques non conformes aux règles de la profession bancaire.

Il existe éventuellement d'autres risques opérationnels moins graves que les risques mentionnés ci-dessus notamment, le risque fiscal, le risque d'erreur administrative... etc.

1.3. Risque de gouvernance

La notion de gouvernance désigne l'ensemble des pratiques, des processus mis en place et des décisions prises, par les gouverneurs de la banque (les dirigeants, le conseil d'administration et les actionnaires majoritaires). Le risque de gouvernance décrit une défaillance dans le système de pilotage de la banque pour des raisons qui correspondent à des décisions inappropriées, ou /et à des pratiques non conformes²³.

En outre, certains risques susmentionnés peuvent induire à la survenance de deux autres types de risques²⁴ :

²²SILIADIN, JONAS, op.cit. , P.24.

²³Idem, P.25.

²⁴KARYOTIS, CATHERINE, op.cit. , P.64.

1.4. Risque d'insolvabilité

Ou risque de faillite, il correspond à l'incapacité des banques d'honorer ses dettes du fait de la discordance du total de l'actif et du passif de la banque, i.e. l'ensemble des actifs de la banque ne couvre pas l'ensemble des passifs de la banque ; en raison de la survenance des risques, mentionnés ci-dessus, qui engendrent des pertes appauvrissant l'actif de la banque.

1.5. Risque systémique

Il se nourrit des contaminations des risques d'une banque à l'ensemble du système bancaire, cela signifie que la réalisation d'un risque dans une banque se répand à l'ensemble des banques par effet de domino. Il se nourrit aussi des discordances entre les comportements des intervenants et les mécanismes de régularisation.

2. La gestion des risques

La nature de l'activité bancaire impose à la banque de prendre des risques pour réaliser des bénéfices. En parallèle, le risque doit être géré dans le but de limiter les dommages que peut causer. La gestion de risque varie selon la nature du risque.

2.1. La gestion du risque de crédit

Le risque de crédit menace l'activité bancaire, dès lors, il est impératif de le gérer par la banque. Avant de procéder à la gestion de risque, les banques sont amenées à identifier et évaluer le risque.

2.1.1. Identification du risque

L'identification du risque est une opération consistant à recenser l'ensemble des risques existant au sein de la banque. Cette opération permet de segmenter les entreprises en les mettant dans des classes de risques appropriées à leurs caractéristiques et les secteurs dans lesquels elles s'activent. La phase d'identification du risque offre la possibilité de choisir les méthodes d'évaluation adéquates à chaque risque identifié.

2.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque consiste à mesurer la probabilité de défaillance de la contrepartie, au niveau individuel ou au niveau de portefeuille. Plusieurs méthodes sont utilisées, chaque méthode a ses propres avantages et inconvénients, les plus importantes seront citées dans les prochaines lignes²⁵ :

²⁵COUSSERGUES (DE), SYLVIE, BOURDEAUX, GAUTIER, op.cit., P.186.

a. L'approche traditionnelle

Elle repose sur le diagnostic financier de l'entreprise, cette méthode est utilisée dans la phase précontractuelle ; c'est-à-dire, les entreprises souhaitant contracter un prêt. Elle consiste à identifier les activités exercées par le demandeur du prêt et étudier la solvabilité et la rentabilité de ce dernier.

b. La méthode « Scoring »

Le *Scoring* vient pour renforcer l'analyse établie dans l'approche traditionnelle. A partir de l'analyse des données historiques, de performances passées, des entreprises, que cette méthode permette de détecter les défaillances prévues d'une entreprise ; et d'établir ainsi une note limite permettant de classer les entreprises en deux catégories : les entreprises saines et les entreprises vulnérables.

c. Les nouvelles approches d'évaluation du risque de crédit

Le risque de crédit fait l'objet d'une attention particulière des autorités monétaires et des instances internationales en l'occurrence du comité de Bâle. Les pertes dues à ce risque se divisent en deux : pertes attendues étant couvertes par des provisions et de prime de risque, et pertes inattendues qui seront couvertes par des fonds propres. A cet effet, le comité de Bâle a imposé, aux établissements de crédit, d'appliquer le système de notation (rating), pour le calcul des fonds propres réglementaires ayant l'objet de couvrir les pertes dues à la survenance des risques, notamment le risque de crédit. Deux systèmes de notation peuvent être distingués :

- **Notation externe (méthode standard) :** Elle consiste à étudier la solvabilité des emprunteurs à partir des notes attribuées par des organismes spécialisés dans la notation (les plus importants sur le marché international : Moody's, Standard & Poor's et Fitch) des entreprises, des banques, des Etats et des collectivités locales. La note est attribuée à l'issue d'un processus compliqué englobant un diagnostic financier, établi sur la base des données antérieures, et une analyse stratégique de la firme²⁶. La notation correspond à une pondération sur laquelle la banque constitue ses fonds propres réglementaires servant à la couverture de la banque contre le risque de crédit.
- **Notation interne :** Selon cette approche, c'est la banque elle-même qui évalue le risque de défaillance de la contrepartie par le biais des informations qu'elle détient du fait des

²⁶ PIERRE VERNIMMEN, « FINANCE D'ENTREPRISE », 13^{ème} édition, Edition DALLOZ, 2015, p.472.

relations de long terme. Les pertes attendues (EL) se calculent par la formule suivante : $EL = PD * EAD * LGD$. La notation interne se décompose en deux :

- **Méthode IRB de base** : pour calculer le niveau de fonds requis, la banque n'a qu'estimée la probabilité de défaillance de l'emprunteur.
- **Méthode IRB avancée** : cette méthode n'est qu'un prolongement de la méthode de base, elle exige le calcul des trois variables de la formule par la banque. De plus, elle prend en compte l'effet de diversification et de corrélation dans le calcul de la probabilité de défaut.

2.1.3. La gestion du risque

Deux modalités de gestion peuvent être utilisées²⁷ :

a. La gestion internalisée

Elle désigne l'ensemble de procédures développées à l'interne de la banque, à savoir :

- Segmenter la clientèle par le biais des méthodes de notations.
- Rationnement de l'octroi de crédit.
- Plafonnement des montants de crédits par emprunteurs ou un portefeuille appartenant à une zone géographique ou à un secteur déterminé.
- Diversification du portefeuille d'engagements.
- Prendre des garanties pour se protéger en cas de défaillance de contrepartie, elles peuvent être des garanties réelles (hypothèque, nantissement ou gage) ou/et des garanties personnelles (caution ou aval).

b. La gestion externalisée

Les banques recourent à des techniques spécifiques servant à transférer les risques.

- La titrisation des crédits bancaires : elle consiste à transformer les crédits en titres négociables sur le marché secondaire.
- Les dérivés de crédits : technique permettant à la banque de vendre un risque rattaché à une créance par le biais des crédits default swap et crédit swaps.

2.2. La gestion du risque de marché

Plusieurs méthodes sont utilisées pour gérer le risque de marché, certaines sont destinées à gérer le risque de taux et/ou le risque de change et alors que certaines d'autres sont consacrées à la gestion des autres types de risques de marché. La gestion du risque se subdivise en deux : gestion internalisée et gestion externalisée.

²⁷CHABERT, DOMINIQUE, op.cit. , P.165.

2.2.1. La gestion internalisée

Deux méthodes peuvent être employées²⁸:

a. L'adossement

Technique de couverture, contre le risque de taux et le risque de change, consistant à synchroniser les actifs et les passifs qui présentent les mêmes caractéristiques de taux d'intérêt afin de compenser les écarts résultant de celle-ci. En d'autres termes, elle consiste à financer des actifs à taux fixes par des ressources à taux fixes ou des actifs à taux variables par des ressources à taux variables.

b. La méthode VaR (value at risk)

Une méthode utilisée pour mesurer le risque de marché, elle indique les pertes maximales, dont la survenance est probable, d'un portefeuille pour une durée de détention déterminée. Les probables pertes résultant de cette méthode seront couvertes par les fonds propres.

2.2.2. La gestion externalisée

Pour se couvrir contre toute évolution défavorable (taux d'intérêt, taux de change, cours d'action ou obligation...etc.), les banques sont amenées à utiliser les produits dérivés : contrat à terme, les swaps, les forwards, les options, les caps....

2.3. La gestion du risque de liquidité

Pour mesurer l'exposition au risque de liquidité, les banques utilisent usuellement la méthode de l'impasse (gaps). Par ailleurs, pour se couvrir contre ce risque, les établissements de crédit utilisent la méthode de l'adossement. Ainsi, elle applique les ratios de liquidité, introduit par Bâle 3, pour conserver des ressources monétaires facilement mobilisables²⁹.

2.4. La gestion de risque opérationnel

Un risque ne peut être maîtrisé complètement que s'il est bien mesuré, évalué et géré. A cet effet, il existe trois approches de mesures calculant le taux d'exposition des banques aux risques opérationnels : la méthode de l'indicateur de base(BAI), la méthode standard (TSA), et la méthode des mesures avancées (MMA). Gérer le risque opérationnel consiste à mettre en place des dispositions internes ou externes de contrôle et de prévention dans le but de réduire ou d'éliminer certains risques. Les dispositions internes de couverture se composent des éléments suivants : la délégation des pouvoirs, imposer une charte d'éthique dans le but de lutter contre les fraudes et les pratiques illégales, la mise en place d'un système de contrôle

²⁸CHABERT, DOMINIQUE, op.cit. , P.177.

²⁹Idem, P.183.

sévère et rigoureux. Il existe ainsi des dispositions externes que les banques se recourent, notamment les contrats d'assurance et l'externalisation de l'activité³⁰.

3. Les règles prudentielles

La réglementation prudentielle est l'ensemble des règles contraignantes régissant l'activité bancaire visant à renforcer la sécurité et la pérennité des banques, contre les risques auxquels les banques sont exposées, et par de même assurer la stabilité du système bancaire et du système financier. Elle a été édictée principalement par le comité de Bâle.

« *Le Comité de Bâle est la première norme mondiale pour la réglementation prudentielle des banques et fournit un forum pour la coopération en matière de surveillance bancaire. Son mandat est de renforcer la réglementation, la supervision et les pratiques des banques du monde entier dans le but de renforcer la stabilité financière.* »³¹. Depuis sa création en 1974, le comité de Bâle a instauré trois accords baptisés : Bâle 1, Bâle 2, Bâle 3. Ainsi, le comité envisage d'établir un nouvel accord (Bâle 4) qui révisera les règles de Bâle 3 pour mieux contrôler les risques.

Les règles prudentielles portent essentiellement sur le renforcement des exigences financières des établissements de crédits, les plus importantes sont mentionnées succinctement ci-après³²:

3.1. La réglementation relative aux fonds propres

Depuis les années quatre-vingts, les régulateurs sont tournés vers le renforcement du niveau des fonds propres des établissements de crédit. Par conséquent, de l'importance des fonds propres dans l'absorption des pertes inattendues. Le niveau de fonds propres exigé par les instances de régulation est fonction de la proportion des risques encourus par chaque banque. Voici un recueil de toutes les exigences introduites par le comité de régulation (Bâle), de plus anciens au plus nouveau :

3.1.1. Bâle 1

Le premier accord de Bâle en 1988 a permis la mise en place du premier ratio de solvabilité, nommé ratio de Cooke ou ratio Bâle 1. Il mesure le niveau de fonds propres adéquat au niveau du risque de crédit supporté par chaque banque. Sa fonction principale est de limiter

³⁰ CHABERT, DOMINIQUE, op.cit., P.184.

³¹ Extrait traduit du site de la banque des règlements internationaux BIS, <https://www.bis.org/bcbcs/>, consulté le 02/05/2017.

³² CHABERT, DOMINIQUE, op.cit., P.152.

l'octroi des prêts par les établissements de crédit en fonction de leurs capitaux propres. Il s'exprime comme suit : $Fonds\ propres / risque\ de\ crédit\ pondéré > 8\%$

La pondération du risque de contrepartie varie entre 0% et 100% selon la nature de l'emprunteur.

Cependant, le ratio de Cooke représente plusieurs limites en l'occurrence du non prise en compte des risques opérationnels, et de marché. Dès lors, le ratio de Cooke a été modifié, en 1996, par le comité en introduisant le risque de marché dans la formule :

$$Fonds\ propres / (risque\ de\ crédit\ pondéré + risque\ de\ marché) > 8\%$$

3.1.2. Bâle 2

Dans le cadre de Bâle 2 publié en 2004, des nouvelles directives des exigences de fonds propres ont été introduites. Elles reposent sur trois piliers³³:

a. Pilier 1 : Exigences minimales de fonds propres

Nouvelles règles ont été introduites dans le but de développer et renforcer le ratio de Cooke, en le remplaçant progressivement par le ratio de McDonough qui devait tenir compte des risques de crédit, opérationnels, et de marché. La formulation du nouveau ratio s'exprime comme suit :

$$Fonds\ propres / (risque\ de\ crédit\ pondéré + risque\ de\ marché + risque\ opérationnel) > 8\%$$

Plusieurs approches ont été adoptées pour mesurer les risques, susmentionnées, à savoir : l'approche standard et deux autres approches fondées sur les notations internes (IRB de base et IRB avancée).

b. Pilier 2 : supervision réglementaire

Un processus de surveillance prudentielle doit être mis en place par les autorités monétaires afin de contrôler et de s'assurer de la bonne application des techniques d'allocation des fonds propres.

c. Pilier 3 : la discipline de marché

L'objectif de ce pilier est d'améliorer la communication financière afin de parvenir à un meilleur contrôle des risques.

3.1.3. Bâle 3

Dans le but d'améliorer la réglementation, le contrôle et la gestion de risque, le comité de Bâle a établi, dans le cadre de l'accord de Bâle 3, des nouvelles mesures. Ces dernières ont

³³KARYOTIS, CATHERINE, op.cit. , P.66.

pour objet d'améliorer la capacité d'absorption, des établissements de crédit, des chocs et des pertes résultant des tensions financières et économiques³⁴.

a. Renforcement des fonds propres

Bâle 3 a restructuré les fonds propres en améliorant la qualité (i.e. la mise en accent sur les actions ordinaires) et le niveau des fonds alloués. Ainsi, l'instauration d'une clause permettant l'annulation ou la conversion des instruments de fonds propres en actions ordinaires si la banque est jugé non viable. Les nouvelles exigences des fonds propres sont désormais aptes à couvrir les risques de contrepartie, de marché, opérationnel et de titrisation³⁵.

b. Encadrement de l'effet de levier

L'accumulation d'un effet de levier excessif est l'un des facteurs déclenchant d'une crise financière. Dès lors, un ratio de levier a été institué ayant pour objet de limiter les accumulations et compléter les exigences de fonds propres, sa formule s'écrit comme suit :

$$\text{effet de levier} = \frac{\text{fondspropres}}{\text{exposition}}$$

Toutefois, la limite de ce ratio n'est pas encore définitivement fixée mais elle devrait se situer au environ de 3%.

3.2. La réglementation relative au niveau de liquidité

La deuxième catégorie des exigences financières porte sur le renforcement du niveau de liquidité, qui permet à la banque à faire face à ses exigibilités à court ou moyen terme. Par conséquent, les banques devraient disposer d'assez d'actifs disponibles ou facilement mobilisables. Deux ratios ont été mis en pied pour répondre à la problématique de liquidité des banques³⁶:

3.2.1. Le liquidity coverage ratio (LCR)

Il exige aux établissements de crédit de détenir un stock d'actifs liquides (facilement mobilisables et sans risque) afin de concéder aux banques la capacité de résister pendant un mois à une crise majeure. Il se formule comme suit :

$$\text{Actifs liquides de haute qualité} / \text{sorties nettes de trésorerie à 30 jours} \geq 100\%$$

3.2.2. Le net stable funding ratio (NSFR)

Il est un indicateur incitant les banques à se refinancer par des sources stables afin d'encadrer la transformation d'échéance (i.e. financer les besoins à long terme par des ressources à long terme) : Ressources stables / besoins de financement stables $\geq 100\%$.

³⁴ La mise en œuvre des nouvelles mesures de Bâle 3 se fait selon un calendrier, établie par la BRI³⁴, en allant de 2013 jusqu'à 2019.

³⁵ Le risque de titrisation correspond à la non capacité de l'emprunteur de rembourser son crédit après la transformation de ce dernier en titres négociables.

³⁶ LAMARQUE, ÉRIC, MAYMO, VINCENT, op.cit. , P.55.

Section 3 : le système bancaire et financier algérien

Le système bancaire algérien connaît des mutations qui résultent de l'introduction de nouvelles réformes constituant un tournant important dans l'évolution de l'activité bancaire du pays.

1. L'évolution du cadre réglementaire

Le système bancaire algérien s'est constitué en deux étapes principales. La première étape a consisté en la mise en place d'un système bancaire national, la seconde en sa libéralisation vers le secteur privé, aussi bien national qu'étranger, à savoir :

- Étape 1 : le système bancaire algérien avant la réforme économique : 1963-1987.
- Étape 2 : le système bancaire algérien et les réformes économiques : 1988-à nos jours.

1.1. Le système bancaire algérien avant la réforme économique 1963-1987

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la Banque Centrale d'Algérie³⁷.

Le secteur bancaire durant cette phase devient exclusivement public « le monopole de l'Etat ». En outre, au début des années 1970 le secteur devient spécialisé³⁸.

En recapitalisant, l'implantation d'un système bancaire national s'est effectuée en trois principales étapes historiques à savoir :

- **Période 1 :1962-1964** : la récupération de la souveraineté nationale et la création de l'institut d'émission.
- **Période 2 :1963-1967** : la mise en place du système bancaire national.
- **Période 3 :1968-1987** : le système bancaire national et la planification financière.

Cette période se caractérise par la rédaction du premier texte présenté par la **Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit** qui a pour objet d'encadrer l'activité bancaire et financière.

1.2. Le système bancaire algérien et les réformes économiques 1988-2016

Le système bancaire algérien a connu dans cette période plusieurs modifications qui vont être cités dans des points ultérieurs.

³⁷ KPMG, guide des banques et établissements financiers en Algérie, Edition 2015, p 09

³⁸ La spécialisation fut introduite aux termes de la loi de finances pour 1970

1.2.1. La réforme du secteur public 1988

Suite à l'article 2 de la loi 88-06 de 1988, l'Etat procède à une vaste restructuration des grandes entreprises publiques, banques comprises. Ces dernières sont transformées en sociétés par actions, soumises aux règles du Code du commerce.

1.2.2. La Loi sur la monnaie et le crédit 1990

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit traduit l'orientation déterminée du gouvernement pour l'économie de marché. Le législateur entend ouvrir largement le secteur bancaire aux investisseurs privés, nationaux et étrangers.

Cette nouvelle loi regroupe quatre principaux axes, à savoir :

- Réglementation générale relative aux banques et établissements financiers,
- Réglementation spécifique aux règles de gestion et aux normes applicables aux banques et établissements financiers,
- Réglementation spécifique au contrôle des changes et au commerce extérieur,
- Réglementation relative à la création, la frappe, l'émission et la mise en circulation de pièces de monnaie métallique et de billets de banque.
- La loi de 1990 consacre les principes suivants :
- L'autonomie de la banque centrale qui devient la Banque d'Algérie ;
- La régulation du système bancaire par des autorités administratives indépendantes ;
- La séparation entre l'autorité de réglementation et d'agrément des banques et l'autorité de supervision ;
- Le monopole des banques sur les opérations de banque.

1.2.3. Le système bancaire 2000-2010

Cette phase se caractérise par l'introduction des réformes suivantes :

a. Ordonnance n° 03-11 du 27 JoumadaEthania 1424 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance vient pour répondre aux insuffisances de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit, elle porte essentiellement sur les éléments suivants :

- Définition de la structure et de l'organisation de la banque d'Algérie ;
- Etablissement des mécanismes de surveillance et de contrôle de la banque d'Algérie ;
- Définition de la composition et fixation des missions du conseil de la monnaie et du crédit ;
- Introduction d'un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations bancaire ;

- Installation d'un nouveau dispositif en matière de supervision des banques et des établissements financiers, ainsi que l'adoption d'un règlement restrictif pour la création de nouvelles banques privées.

b. Règlement n°08-01 du 20 Janvier 2008 relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision

Le présent règlement a pour objet la mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision auquel participent les banques, le Trésor public et les services financiers d'Algérie Poste. Il porte essentiellement sur les pratiques que les établissements financiers doivent les suivre en cas d'incidents de paiement pour absence ou insuffisance de provision.

c. L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance porte essentiellement sur les points suivants :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital.
- La Banque d'Algérie a pour mission supplémentaire de veiller sur la stabilité des prix et doit présenter la position financière extérieure.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité.
- Et d'autres réformes qui rentrent dans le cadre de protection de la clientèle et la qualité des prestations bancaires.

1.2.4. La nouvelle réglementation prudentielle en Algérie

La nouvelle réglementation prudentielle algérienne est destinée à renforcer la stabilité du système bancaire dans un contexte de crise financière internationale aigüe. Dans ce sens, trois(03) règlements de surveillance ont été édictés :

a. Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

Le présent règlement, qui s'inspire principalement des règles prudentielles introduites par Bâle 3, porte essentiellement sur les éléments suivants :

- Introduction de trois nouveaux ratios de solvabilité permettant d'améliorer les exigences en fonds propres : un coefficient minimum global de solvabilité, un coefficient minimum spécifique de solvabilité, et un coussin ou coefficient de sécurité ;

- Fixation des coefficients de solvabilité ;
- Restructuration des fonds propres réglementaires en fonds propres de base et fonds propres complémentaires ;
- Fixation des pondérations forfaitaires correspondant aux notations attribuées aux créances (risque de crédit), risque de marché et risque opérationnel ;
- Exiger l'adéquation entre les fonds propres et le niveau de risque que les établissements de crédit encourent ;
- Exigence de la mise en place d'un système d'évaluation interne des risques ;
- Imposer aux banques et établissements financiers de favoriser la communication financière.

b. Règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations

Ce règlement a pour objet de définir les règles que les banques et établissements financiers doivent tenir compte en matière de division des risques et de prise de participations, à savoir :

- Fixation des limites des risques encourus sur un même bénéficiaire et sur l'ensemble du portefeuille ;
- Définition du concept du grand risque ;
- Autorisation des prises de participation des banques et établissements financiers à concurrence de certains seuils.

c. Règlement n° 14-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de classement et de provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers et leurs modalités de comptabilisation. Les éléments les plus importants sont cités en ci-après :

- Classification des créances en créances courantes et en créances classées. et fixation des seuils de provisionnement étant de 1% par an, jusqu'à atteindre les 3% des provisions pour risques bancaires, pour les créances courantes.
- Répartition des créances en trois catégories en fonction de leurs niveaux de risque : créances à problèmes potentiels, créances très risquées, et créances compromises.
- Fixation des seuils de provisionnement des créances³⁹ :
- Créances courantes : 1% par an, jusqu'à atteindre les 3% des provisions pour risques bancaires.

³⁹ KPMG, guide des banques et des établissements financiers en Algérie, 2015, P.64.

- Créances classés : 20% pour les créances à problèmes potentiels, 50% pour les créances très risquées, et jusqu'à 100% pour les créances compromises.
- Un provisionnement sur le montant brut des créances, hors intérêts non recouverts et déduction faite des garanties admises, et ce suivant un barème de quotités de déduction de 100%, 80% et 50%⁴⁰.
- A compter cinq (05) années après la date du premier déclassement des créances classées couvertes par des garanties réelles, ces créances doivent faire l'objet d'un provisionnement total sans déduction desdites garanties.

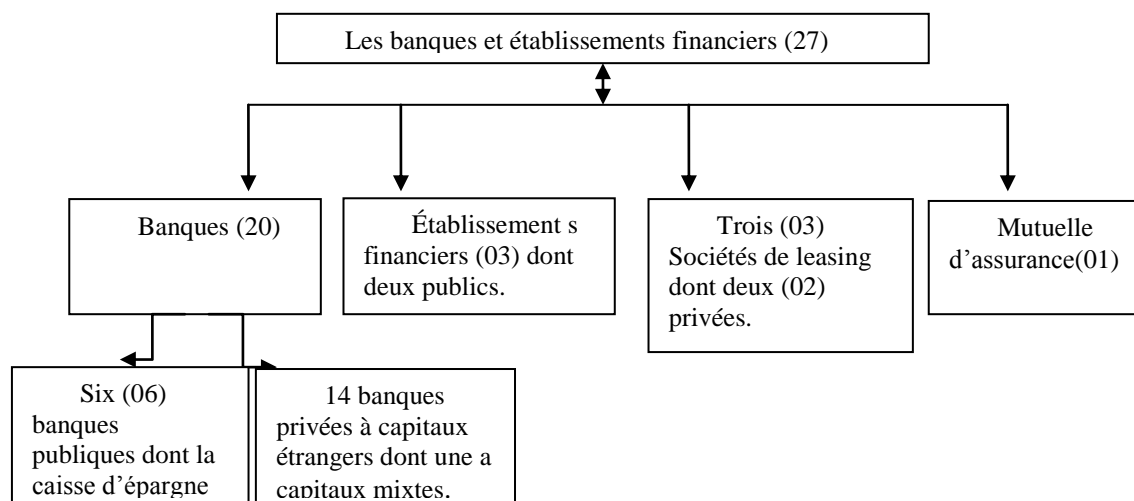
2. La composition actuelle du SBFA

Le système bancaire et financier algérien se compose des acteurs évoqués ci-après comme le guide des banques et des établissements financiers KPMG 2015 les détermine :

2.1. Les banques et les établissements financiers

Le système bancaire est constitué, actuellement, de vingt-sept 29⁴¹ banques et établissements financiers ayant tous leurs sièges sociaux à Alger. Les banques et établissements financiers agréés se répartissent comme suit :

Figure 01 : Schéma représentant la répartition des banques et établissements financiers en Algérie



Sources : inspiré du guide des banques et des établissements financiers en Algérie KPMG 2015

Il est à noter que l'ensemble de ces banques et établissements sont sous la tutelle de la banque d'Algérie.

⁴⁰ Pour plus de détail, voir l'article 12 du Règlement n° 14-03 du 16 février 2014 relatif au classement et au provisionnement des créances et engagements par signature des banques et établissements financiers

⁴¹ KPMG, Le guide des banques et des établissements financiers, 2015.

2.2. Les bureaux de représentation

L'ouverture d'un bureau de représentation est soumise à l'agrément du Conseil de la monnaie et du crédit⁴².

Les bureaux de représentation agréés sont⁴³:

- Banco Sabadell (Espagne) ;
- British Arab Commercial Bank (Grande Bretagne) ;
- Crédit Industriel et Commercial (France) ;
- Crédit Agricole Indosuez (France) ;
- Tunis International Bank (Tunisie) ;
- Fortis Bank (France);
- Union des Banques Arabes et Françaises (France).

2.3. Les institutions financières spécialisées hors loi bancaire

Ces institutions, bien que non agréées et ne figurant pas sur la liste des banques et des établissements financiers, font partie du système bancaire en raison des opérations de banque qu'elles effectuent. Ces institutions sont :

- La Banque Algérienne de Développement (BAD).
- Les services financiers d'Algérie Poste (Chèques Postaux).
- Les caisses de garantie.
- La Société Interbancaire de Gestion et de Services Immobiliers (SIGESIM).

2.4. Les organismes para-bancaires

- La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM).
- Le Groupement GIE Monétique.
- Le paiement par la carte interbancaire (CIB).
- Les instruments et les systèmes de paiement.

2.5. L'organisation professionnelle du secteur

Aux termes de l'article 96 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, les banques et les établissements financiers qui opèrent en Algérie sont tenus d'adhérer à l'association des banquiers créée par la Banque d'Algérie.

« L'association a pour objet la représentation des intérêts collectifs de ses membres, notamment auprès des pouvoirs publics, l'information et la sensibilisation de ses adhérents et du public »⁴⁴.

⁴²Ordonnance n° 03-11 du 27 JoumadaEthania 1424 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁴³Banque d'Algérie, Banques et établissements financiers agréés au 02 Janvier 2013.

3. Performances du système bancaire Algérien

Vu l'importance du marché bancaire dans le développement du secteur financier en Algérie, la Banque d'Algérie prend en charge la stabilité monétaire et financière et s'assure de la solidité du système bancaire⁴⁵.

En termes de solidité financière des banques, la banque d'Algérie est en mesure de calculer certains indicateurs permettant d'apprécier la situation des banques, et sont :

Tableau N°01 : Indicateurs de la solidité financière des banques en Algérie

| Indicateurs | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Ratio de solvabilité globale | 21.5% | 15.98% | 18.69% |
| la rentabilité des fonds propres ROE | 19% | 23,90% | 21,60% |
| le rendement des actifs ROA | 1,70% | 2% | 1,93% |
| Taux de créances classées | 10.56% | 9.21% | 9.81% |
| Taux de provisionnement | 68.19% | 65.22% | 61.21% |

Source: rapport de Banque d'Algérie, Mars 2016

Les indicateurs de solidité des banques sont appréciables, en amélioration pour certains et en léger recul pour d'autres, en particulier s'agissant des ratios de solvabilité, qui, depuis le 1er octobre 2014, intègrent la couverture des risques opérationnels et de marché. Ces indicateurs, en baisse en 2014, se sont améliorés en 2015 et se situent à un niveau confortable, largement supérieur aux taux minimaux recommandés par le Comité de Bâle.

En termes de structure du secteur bancaire en Algérie, les banques publiques prédominent le secteur par l'importance de leurs réseaux d'agence qui couvre le territoire national et qui s'élève à 1123 agences fin 2015, quant au réseau d'agence des banques privées est plutôt limité et atteint 346 agences réparties au niveau du Nord du pays⁴⁶.

Bien que le rythme de l'activité des banques privées s'est accéléré entre 2013 et fin 2015 ce qui a contribué au développement de la concurrence saine du secteur bancaire notamment au niveau de la collecte des ressources qu'au niveau de la distribution de crédits et de l'offre de services bancaires de base à la clientèle. Les tableaux ci-après illustrent cette situation⁴⁷ :

⁴⁴ KPMG, Le guide des banques et des établissements financiers, 2012, P.21.

⁴⁵ L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relative à la monnaie et au crédit.

⁴⁶ Rapport de la BA, évolution économique et monétaire en Algérie, Mars 2016, p 66.

⁴⁷ L'analyse des ressources collectées et crédits distribués est détaillés dans le rapport de la banque d'Algérie 2016.

Tableau N°02: La situation de la collecte des dépôts entre secteur public et privée en Algérie.
(en milliards de dinars ;fin de période)

| Années | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépôts à vue | 3356,4 | 3537,5 | 4428,1 | 3891,7 |
| Entreprises et autres organismes public | 1818,6 | 1822,8 | 2368,6 | 2023,4 |
| Entreprises privées | 888,5 | 1013 | 1159,7 | 1076,2 |
| Ménages et associations | 335,7 | 390,8 | 421,2 | 451,6 |
| Autres | 313,6 | 310,9 | 478,6 | 340,5 |
| Dépôts à terme | 3333,6 | 3691,7 | 4090,4 | 4443,3 |
| Entreprises et autres organismes public | 862,9 | 1022,5 | 1195,7 | 1222,9 |
| Entreprises privées | 233,2 | 285 | 279,7 | 383,4 |
| Ménages et associations | 2187,2 | 2312,4 | 2515,6 | 2756 |
| Autres | 50,3 | 71,8 | 99,4 | 81 |
| Dépôts en garanties | 584 | 558,2 | 599 | 865,7 |
| Total des ressources collectées | 7 274,00 | 7787,4 | 9117,5 | 9200,7 |
| part du secteur public | 42,40% | 41,60% | 44,90% | 41,00% |
| part du secteur privé | 57,60% | 58,40% | 55,10% | 59,00% |

Source : Bulletin Statistique Trimestriel - Mars 2016

Ce tableau indique que l'encours des dépôts à vue et à terme, collectés par les banques, est en baisse au cours de l'année 2015 (-2,2 %), contre un accroissement de plus de 15 % en 2014. Quant au total des ressources collectées, il est en progression d'une année à une autre suite à l'introduction des dépôts en garanties.

Tableau N°03: La situation de la distribution des crédits entre secteur public et privée en Algérie.

(En milliards de DA ; fin de période)

| Années | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Crédits à court terme | 1361,6 | 1423,4 | 1608,7 | 1710,7 |
| Banques publiques | 973,9 | 936,4 | 1091 | 1152,5 |
| Banques privées | 387,7 | 487 | 517,7 | 558,2 |
| Crédits à moyen et long terme | 2924 | 3731,1 | 4894,2 | 5564,9 |
| Banques publiques | 2742,2 | 3521 | 4621,1 | 5214,1 |
| Banques privées | 181,8 | 210,1 | 273,1 | 350,8 |
| Total des crédits distribués | 4285,6 | 5154,5 | 6502,9 | 7275,6 |
| Part des crédits à court terme | 31,77% | 27,61% | 24,74% | 23,51% |
| Part des crédits à moyen et long terme | 68,23% | 72,39% | 75,26% | 76,49% |

Source : la banque d'Algérie, Bulletin Statistique Trimestriel - Mars 2016

Ce tableau montre que l'année 2015 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques comparé aux deux précédentes années. Ainsi les crédits à moyens et long terme représentent une part très importante du total des crédits distribués.

Dans le but de mesurer le niveau d'intermédiation bancaire, la Banque d'Algérie s'appuie sur les indicateurs évoqués ci-dessus ainsi que sur les indicateurs suivants⁴⁸ :

Tableaux N°04 : indicateurs mesurant l'intermédiation bancaire en Algérie

| Indicateurs | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-------|----------------|-----------------|
| Ratio mesurant le niveau de bancarisation ⁴⁹ | - | 1.22 compte | 1.25 comptes |
| Le ratio des actifs bruts du secteur bancaire (banques et établissements financiers)/produit intérieur brut. | 62.2% | 69.8% | 75.8% |
| Le ratio des actifs bruts du secteur bancaire (hors placement des dépôts du secteur des hydrocarbures)/produit intérieur brut hors hydrocarbures. | 84.3% | 89.1% | 89.8% |
| le ratio dépôts (monétaires et non monétaires) hors secteur des hydrocarbures/produit intérieur brut hors hydrocarbures. | 62.3% | 65.9% | 64.8% |

Source: rapport de Banque d'Algérie

Ces indicateurs globaux montrent que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement sous l'angle du développement du réseau, du nombre de comptes, des dépôts collectés et des crédits distribués. Cependant ce niveau de développement reste en deçà des niveaux atteints dans certains pays méditerranéens, voisins de l'Algérie⁵⁰.

⁴⁸ Indicateurs cités dans le rapport de la BA Mars 2016.

⁴⁹ En termes de nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle des déposants (comptes actifs en dinars et devises) et par les centres de chèques postaux.

⁵⁰ Rapport de la BA, évolution économique et monétaire en Algérie, Mars 2016.

Conclusion

A la fin de ce chapitre, nous avons tiré quelques conclusions. D'abord, la banque occupe une place fondamentale dans le système financier suite à ses activités traditionnelles en tant qu'intermédiaire, entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement, ainsi que par son intervention dans les marchés des capitaux soit pour assurer son propre financement et trouver des occasions de placement, ou pour accompagner ses clients dans l'achat et la vente des produits financiers.

Nous avons aussi conclu que cette diversité d'activité expose la banque à des multitudes de risques tels que les risques bancaires, risques opérationnels et risque de gouvernance. Pour cela, un ensemble de règlements et de moyens de préventions ont été créés afin de limiter et gérer ces risques d'une part, et d'éviter toute crise pouvant nuire le fonctionnement des banques, et par la suite celui de tout le système financier d'autre part.

En dernier, nous avons présenté l'évolution du système bancaire algérien qui a débuté par un système de gestion administratif de l'économie arrivant à un système basé sur la réforme bancaire et la transition vers l'économie de marché. Ainsi que sa constitution actuelle qui est de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers en accentuant sur la performance du système qui est jugée plutôt insuffisante.

Afin de mettre en lumière les pratiques adoptées par les banques, en matière d'octroi de crédit d'investissement. Nous allons consacrer le deuxième chapitre au processus d'octroi de crédit d'investissement.

CHAPITRE II

L'analyse du processus d'octroi d'un crédit d'investissement

Introduction

Tout au long de son existence, l'entreprise cherche constamment à grandir et développer son activité. Cependant, plusieurs obstacles empêchent sa pérennité et son développement, l'obstacle le plus répandu est le problème de financement. Afin de satisfaire son besoin en financement, à court terme et/ou à moyen et long terme, l'entreprise est en mesure de choisir une source de financement la plus adéquate à sa stratégie ainsi qu'à sa structure financière.

La banque est considérée comme un acteur privilégié accompagnant les entreprises dans leurs quête de financement, notamment en Algérie vu l'état embryonnaire du marché financier.

Les crédits proposés par la banque sont nombreux. Pour notre étude, nous allons nous intéresser aux crédits à LT notamment le crédit d'investissement.

Les crédits à long terme sont les crédits les plus risqués, ils sont caractérisés par des montants importants et d'une durée de remboursement longue. Cependant, ces types de crédit sont les plus sollicités vu leurs contributions dans la réalisation des projets d'investissement. A cet effet, la banque effectue une étude approfondie qui précède l'octroi de crédit, cette étude suit un processus bien déterminé.

De ce fait le présent chapitre a pour objet d'analyser le processus d'octroi de crédit d'investissement dès la demande de crédit par l'investisseur passant par l'étude détaillée effectuée par la banque jusqu'à la décision d'octroi finale favorable ou défavorable.

Section1 : Généralités sur le crédit d'investissement

L'investissement représente une des décisions stratégiques que peut prendre une entreprise. En parallèle, le financement des investissements est sans doute une décision très importante que tout banquier est en mesure de prendre.

1. Notions de base

Nous introduisons cette section par quelques définitions liées à l'investissement.

1.1. Définitions de l'investissement

L'investissement peut être défini selon deux (02) approches,¹ à savoir :

1.1.1. Selon l'approche comptable : Pour le comptable, un investissement est un flux de capital qui modifie le niveau des actifs immobilisés dans l'entreprise. De ce point de vu, toute acquisition d'un bien corporelle, incorporelle ou financier enregistré à l'actif de l'entreprise est considérée comme un investissement.

1.1.2. Selon l'approche financière : L'investissement consiste en la mise en œuvre des moyens financiers dans le but de générer des gains futurs plus importants et sur plusieurs périodes.²

Suite à ces définitions, l'investissement consiste en la variation du capital entre deux périodes différentes, actuelle et ultérieure.

1.2. La notion du projet

Un projet est un processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques.³

De ce fait, un projet d'investissement est une opération entraînant une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir d'en retirer des flux de liquidités sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise.

La banque finance les investissements principalement par des crédits à long ou moyen terme sollicités pour le financement de projets neufs, d'extension, de renouvellement ou de modernisation de l'équipement de production déjà existant.

¹ NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, 2006, « guide du choix d'investissement », Edition d'organisation, page 10.

² G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, gestion financière : de l'analyse à la stratégie, Edition d'Organisation, 2011, p225.

³ ISO 10006.

1.3. La notion du crédit

Le crédit est défini comme étant « ...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations de crédits les opérations de la location assorties d'opérations d'achat notamment le crédit-bail ».⁴

Partant de cette définition, l'octroi de crédit se caractérise par la promesse du détenteur de fonds vis-à-vis du demandeur, la confiance entre le prêteur et l'emprunteur, ainsi que la limitation du temps, i.e. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

2. Typologie des projets d'investissement

Nous distinguerons de multiples types d'investissement, dont leurs classification se fait selon plusieurs critères, retenons les critères suivants⁵: par nature de l'investissement et par objectif économique de l'investissement. Chacune de ces catégories regroupe un ensemble de projet à savoir :

2.1. Selon la nature de l'investissement : nous distinguons :

- Les investissements corporels : Ce sont les projets d'investissements sur biens et services recouvrant de multiples secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agriculture, les services...
- Les investissements financiers : Les investissements financiers sont des placements de capitaux ou de valeurs en vue de l'acquisition des titres producteurs de revenus financiers sous forme d'intérêts tels que les actions, les obligations...
- Les investissements incorporels : Il s'agit des activités de recherche-développement, de brevets ou d'acquisition de licences...

2.2. Selon l'objectif économique de l'investissement : nous distinguons :⁶

- Les investissements de remplacement : Ce sont les investissements par lesquels l'entreprise substitue des équipements neufs à des équipements amortis ou usés, en vue de maintenir la capacité de production de l'entreprise. Les investissements de remplacement sont aussi appelés investissements de renouvellement ou de maintien.

⁴ Article 68 de l'ordonnance 03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁵G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, op.cit., p 226.

⁶Idem, p 227.

- Les investissements d'expansion : ces investissements sont effectués afin de permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande et ceci, soit par la réalisation de nouveaux investissements destinés à augmenter sa capacité de production (investissements de capacité), soit par l'élargissement de sa gamme de produits (investissements de diversification). Les investissements d'expansion sont aussi appelés investissements d'extension.
- Les investissements de modernisation : Les investissements de modernisation sont destinés essentiellement à abaisser les coûts de production, ceci par une meilleure combinaison des facteurs de production. Ce sont donc des investissements qui visent l'amélioration de la productivité ou encore de la compétitivité de l'entreprise. Les investissements de modernisation sont aussi appelés investissements de productivité ou de rationalisation.
- Les investissements de création : Alors que les investissements précédents portent sur la mise en place de nouveaux actifs ayant des relations technico-économiques avec d'autres activités ou d'autres actifs déjà existants (cas d'un investissement réalisé dans le cadre d'une entreprise déjà existante), les investissements de création portent tout simplement sur la mise en place de projets n'ayant aucun lien avec d'autres investissements. On parle donc d'investissements de création ou de nouveaux projets.

Remarque : Il est à noter que les différentes classifications ci-dessus des projets d'investissement ne sont certes pas exhaustives, il existe d'autres types de projets classés selon d'autres critères tels que le niveau de dépendance du projet avec d'autres projets ou projets classés selon leurs fonctions, affectation... nous avons essayé de cerner cette typologie du point de vue bancaire.

3. Typologie des crédits d'investissements

En décidant de réaliser un projet d'investissement, l'entreprise est en mesure de choisir le mode de financement adéquat à sa stratégie ainsi qu'à sa politique financière. Plusieurs modes de financement se présentent, soit en interne par autofinancement, ou en externe en faisant appel à l'endettement où la source la plus adoptée est l'emprunt bancaire⁷.

Les produits proposés par les banques pour financer les projets d'investissement sont⁸ :

⁷G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, op.cit, p 20.

⁸Idem, p 255.

3.1. Les crédits à moyen terme CMT

Un crédit d'investissement à moyen terme est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers, il se caractérise par une durée de deux (02) à sept (07) ans. Le montant du crédit et le taux nominal sont négociés entre la banque et l'entreprise. Le montant couvre généralement 70% du coût du projet et peut aller jusqu'à 80%.

3.2. Les crédits à long terme CLT

Un crédit à long terme est destiné à financer des projets d'investissement lourds dont la durée de réalisation est de plus de sept (07) ans et les montants alloués sont importants.⁹

En octroyant ces CMT et CLT, les banques demandent en contre partie des garanties. Il existe deux (02) catégories de garanties. Les garanties personnelles et les garanties réelles.¹⁰

Les garanties personnelles sont des conventions conférant à un créancier le droit de réclamer le paiement de sa créance à une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principal.

« C'est l'engagement pris envers le créancier par un tiers non tenu à la dette »¹¹. La garantie personnelle par excellence est le cautionnement.¹²

Les garanties réelles consistent dans l'affectation spéciale d'un ou plusieurs biens au paiement de la dette. Les principales garanties réelles sont le gage, le nantissement, l'hypothèque, le privilège, la propriété-garantie.¹³

Il est à noter que pour tous ces emprunts, il existe trois (03) sortes de remboursement : l'amortissement constant, l'annuité constante, le mode In-fine.¹⁴

3.3. Le Crédit-bail

La banque, comme un établissement de crédit activant principalement dans le financement par leasing, offre l'opportunité pour les entreprises de financer leurs projets par crédit-bail via la banque. Le crédit-bail est un contrat de location avec option d'achat. C'est une technique de financement dont le fonctionnement consiste à ce qu'une entreprise après avoir choisi son investissement, s'adresse à la banque (ou autre organisme financier) et lui demande d'acquérir pour elle un bien qu'il relouera par la suite. L'objet du crédit-bail peut être immeuble, on

⁹ La banque nationale d'Algérie, <http://www.bna.dz/index.php/fr/credits-a-moyen-terme.html>, consulté le 04/03/2017.

¹⁰LEGEAIS, DOMINIQUE, sûretés et garanties du crédit, Editeur Gualino, 2013, p 11.

¹¹Idem, p 33.

¹²Le cautionnement est un contrat par lequel une caution, personne physique ou morale (société) s'engage vis à vis d'un créancier à payer à la place d'un débiteur en cas de défaillance de celui-ci.

¹³LEGEAIS, DOMINIQUE, op.cit., p 11.

¹⁴Les modes de remboursement sont détaillés dans le livre de G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, op.cit p 266-269.

parle alors de crédit-bail immobilier, comme il peut être matériel dans le cas du crédit-bail mobilier.

4. Relation entre les prêteurs et les emprunteurs

L'existence de l'organisation bancaire comme un intermédiaire dans le système financier a pour objet de résoudre les problèmes que rencontrent les apporteurs ou les demandeurs de fonds sur le marché, en minimisant leurs effets pervers.

La disponibilité de l'information est fondamentale dans la profession bancaire. Cependant, les banques peuvent trouver des difficultés dans la collecte des informations nécessaires à leurs activités, ce qui crée un problème d'asymétrie d'information.

L'asymétrie d'information relève de l'inégalité des informations détenues par deux agents économiques étant engagés dans une transaction. Par conséquent, l'agent détenant le plus d'information peut tenter d'agir au détriment de l'autre.

Les prêteurs et les emprunteurs peuvent être victime de l'asymétrie d'information mutuellement. Dans une opération d'octroi de crédits, l'asymétrie d'information peut émerger à deux occasions, soit avant la signature du contrat de crédit ou/et après la signature du contrat.

Ex-ante l'octroi de crédit, les prêteurs se trouvent souvent dans une situation où ils ne peuvent pas distinguer le niveau de risque que présente chaque demandeur de crédit ; c'est-à-dire, qu'ils ne peuvent pas faire la différence entre un bon emprunteur (faible risque de défaut) et un mauvais emprunteur (grand risque de défaut), en raison de l'insuffisance des informations que dévoilent les demandeurs de crédit. Face à une telle situation, la banque pratiquera des taux d'intérêt élevés pour récompenser la prise excessif du risque, or, cet acte contribuera à la fuite des bons emprunteurs et à la sélection des mauvais. Cela désigne une situation de sélection adverse qui a été évoqué par Akerloff dans ses articles.

Une fois le prêt est accordé, les banques ne peuvent observer les actions des emprunteurs impactant leurs capacités de remboursement, notamment l'utilisation des fonds prêtés dans des projets plus risqué, la dissimulation d'une partie des bénéfices, ou l'insuffisance des efforts déployés pour réussir le projet. Cette asymétrie d'information est appelé aléa moral. Ainsi, les déposants de fonds peuvent être victime d'une situation d'aléa moral représenté par l'incapacité des déposants d'évaluer la solvabilité de la banque dans laquelle ils ont mis leurs fonds.¹⁵

¹⁵ DOMINIQUE CHABERT, « Manuel d'économie bancaire appliquée », 2^{ème} édition, Edition RB, 2014, P.163.

Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Le crédit est le produit pivot sur lequel les banques parient pour réaliser des bénéfices, cependant, il peut présenter un effet controversé pouvant compromettre la rentabilité de la banque. Par conséquent, le crédit fait l'objet d'une étude préalable à son octroi qualifiée en générale de très serrées. Cette étude se présente sous forme d'étapes enchaînées constituant ainsi un processus, qui débute par la demande de client et qui s'achève par une décision favorable ou défavorable du comité.

1. Processus d'octroi de crédit d'investissement

L'étude préalable à l'octroi de crédit mesure la capacité de l'entreprise à honorer le service de sa dette en procédant à une analyse économique et financière. Elle est dirigée par des personnes qualifiées dans le but de déceler les risques liés au défaut de l'emprunteur. Chaque banque tente de mettre en place un processus, correspondant à sa politique interne, et qu'il lui permette de prémunir contre les risques liés aux crédits. En générale, toutes les banques parcourent, dans le but de forger un avis sur l'entreprise, les trois (03) grandes étapes mentionnées en ci-dessous¹⁶ :

1.1. Evaluation sommaire

C'est un premier jugement que le banquier peut bâtir par le biais de l'entretien, qu'il effectue avec les représentants de l'entreprise, ainsi qu'à partir de l'analyse rapide des documents constitutifs du dossier qu'apporte le demandeur de crédit. L'évaluation sommaire peut être très décisive dans l'optique où elle peut orienter les choix du banquier.

1.2. Analyse détaillée

L'analyse détaillée vient pour affirmer ou contredire le premier jugement. Elle consiste à analyser profondément l'entreprise en prenant en compte tous ses aspects. Cette analyse englobe les diagnostics suivants :

1.2.1. Diagnostic économique

Il est employé pour répondre aux interrogations de l'analyste concernant le positionnement de l'entreprise par rapport aux autres concurrents, les produits et les services qu'elle offre sur le marché, et les différents moyens qu'elle mette au service de la production. En bref, le

¹⁶ MANCHON, ERIC, *analyse bancaire de l'entreprise*, 5^{ème} édition, édition ECONOMICA, 2001, P.236.

diagnostic économique permet d'extraire les points forts et les points faibles de l'entreprise, et ainsi du secteur dont elle s'active.

1.2.2. Diagnostic financier

Il consiste à analyser l'activité passée de l'entreprise en utilisant les documents comptables des trois derniers exercices dans le but d'évaluer la situation financière passée et actuelle de l'entreprise. Le diagnostic financier a pour objet de mesurer la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise et examiner ainsi sa structure financière.

1.2.3. Diagnostic prévisionnel

C'est le diagnostic qui intéresse le plus un banquier, car il analyse la situation financière future de l'entreprise. Ce diagnostic passe en primo par une analyse critique des documents prévisionnels en termes de plausibilité des données fournies, et de la cohérence avec les capacités de l'entreprise.

1.3. Synthèse

A posteriori de l'analyse détaillée, une synthèse est obligatoirement établie, elle s'agit d'une vue d'ensemble contenant les points les plus essentiels de l'ensemble de l'étude réalisée. Cette synthèse servira de document de travail qui par la suite sera transmis aux instances de décision. Ces derniers prendront la décision de consentir un crédit d'investissement, ou de le refuser, sur la base de cette synthèse.

L'analyse bancaire de l'entreprise a pour objet d'atteindre les objectifs présentés dans les points suivants¹⁷ :

- Evaluer la solvabilité de l'entreprise : la solvabilité permet de mesurer la capacité de l'entreprise à rembourser ses créanciers en cas de liquidation. En outre, une bonne solvabilité peut permettre à l'entreprise de bénéficier des crédits de trésorerie, ainsi, elle peut inciter le banquier à tolérer certains retards de paiement.
- Juger la capacité de l'entreprise à dégager un résultat positif dans le futur : une entreprise qui dégage un résultat positif, sûrement elle est capable d'honorer le service de ses engagements.

¹⁷ MANCHON, ERIC, *op.cit*, P.235.

- Prendre position sur l'affaire : la solvabilité de l'entreprise et la rentabilité future, ainsi que le niveau de risque que le banquier prend en cas d'entrée en relation peuvent être des critères décisifs dans la détermination du taux d'intérêt et du niveau des garanties requis.

2. La collecte d'information

Au préalable de tout diagnostic, il est impératif à la banque de rassembler toutes les informations qu'ils lui sont nécessaires dans l'analyse à travers la mobilisation de toutes les sources d'information. Or, trois sources principales peuvent être distinguées¹⁸: le client, la banque et les sources professionnelles.

2.1. Le client

Le client est la première source d'informations qu'exploite le banquier. Dès lors, ce dernier utilise plusieurs façons pour extraire de l'information notamment à partir du dossier fourni par le client, de la communication faite par le client, ou de l'entretien et la visite que le banquier rend à l'entreprise.

2.1.1. La constitution du dossier

Le banquier exige au client de lui ramener un ensemble de documents de différentes natures qu'il juge utile dans l'étude de l'octroi. Chaque banque demande un ensemble de documents en fonction de sa politique interne d'octroi, du type de crédit sollicité, ainsi de la nature de l'activité faisant l'objet de ce crédit.

Par ailleurs, les documents les plus répandus dans un dossier d'un crédit d'investissement sont cités dans **l'annexe N°01**. Les informations provenant de cet ensemble de documents constituent un instrument de connaissance complet sur l'entreprise mais il reste insuffisant pour porter un jugement définitif.

2.1.2. La communication faite par l'entreprise

Certaines entreprises communiquent une partie de leurs informations à l'externe en l'occurrence des informations disponibles à l'internet qui concernent la description des produits proposées, les implémentations de l'entreprise, les partenaires..., et l'événementiels. Ces informations peuvent construire une image générale de l'activité de l'entreprise. Par ailleurs, l'internet permettra aussi d'identifier la concurrence de l'entreprise.

¹⁸ MANCHON, ERIC, *op. Cit*, P3.

2.1.3. L'entretien et la visite sur site

D'un autre côté, le banquier procède à l'entretien et la visite sur site pour s'assurer de la fiabilité et de la plausibilité des informations et des données collectées, ainsi pour porter une appréciation sur la gestion de l'entreprise et les gestionnaires eux-mêmes. En outre, ces deux pratiques permettront au banquier de répondre à certaines ambiguïtés qu'il rencontre lors de son analyse.

- a. **L'entretien** : a posteriori de toute demande de crédit, le banquier mène un entretien avec le chef de l'entreprise dans le but de connaître mieux l'entreprise, l'investissement qu'elle projette et le financement nécessaire.
- b. **La visite sur site** : la visite de l'entreprise est un moyen de s'affermir sur la réalité des informations provenant des documents constitutifs du dossier. Ainsi, la visite aide à collecter des informations complémentaires notamment en ce qui concerne le patrimoine réel de l'entreprise, les commodités des locaux, l'état des installations, les perspectives de développement, ainsi que l'ambiance qui règne dans l'entreprise.

2.2. La banque

Le banquier dispose, sans être conscient, des moyens qu'à partir desquels il peut extraire de l'information crédible qui n'est même pas disponible chez le client lui-même. Les opérations traitées auparavant entre le client et la banque, ainsi que, la consultation des fichiers de la banque d'Algérie sont des sources que les banques en Algérie exploitent pour en tirer le maximum d'informations.

2.2.1. Historique de la relation avec le client

L'historique de la relation¹⁹ entre le client et la banque constitue un facteur déterminant dans l'appréciation de la qualité du client. A travers des opérations quotidiennes que mènent le client avec la banque, que cette dernière cumule des informations concernant le niveau du chiffre d'affaire que lui confié le client. Dès lors, le banquier peut avoir une idée sur le volume de l'activité globale de l'entreprise à partir des mouvements débiteurs et créditeurs du compte domiciliés à la banque. Ainsi, le rapport entre le mouvement confiés et le chiffre d'affaire peut indiquer si le client possède d'autres comptes chez les banques confrères.

¹⁹ Dans le cas où le client a entretenu auparavant une relation avec la banque.

2.2.2. La consultation des centrales de la banque d'Algérie

La banque d'Algérie constitue une source sûre permettant aux banques de jouir des renseignements fiables à propos de la régularité du client. La banque d'Algérie possède deux centrales dont lesquelles elle cumule les informations : centrale des risques et centrales des impayés.

a. Centrale des risques

Conformément à l'article 2 du Règlement n°12-01 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages, la centrale de risque se définit comme suit : *« La centrale des risques est un service de centralisation des risques chargé de recueillir, auprès de chaque banque et de chaque établissement financier notamment, ci-après dénommés établissements déclarants, l'identité des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque type de crédit. »*. En effet, à travers la consultation de la centrale des risques que la banque pourra s'informer sur les différents engagements du client avec les banques confrères.

b. Centrale des impayés

Selon l'article 03 du règlement n°92-02 portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés, la centrale des impayés est défini comme : *« La " Centrale des Impayés " est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit : d'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiements et des éventuelles suites qui en découlent ; de diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autre autorité concernée, la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites. »*. La centrale des impayés enregistre tous les incidents de paiements, ces derniers se présentent en :

- Interdiction de chéquier : En raison des incidents de fonctionnement abusifs en l'occurrence des découverts non autorisés ou l'émission de chèques sans provision, la banque d'Algérie interdira aux banques d'émettre des chèquiers aux clients fraudeurs.
- L'avis à tiers détenteurs (ATD) : L'ATD est une procédure consistant à faire bloquer le compte du client en faveur de l'administration fiscale afin de permettre à cette dernière de récupérer les sommes qui lui sont dues au titre des impôts non payés.²⁰

²⁰ SOCIETE GENERALE, conditions appliquées aux opérations bancaires, 2015, P.12.

- La saisie arrêt : Elle s'agit d'une procédure extrajudiciaire par laquelle un créancier privé confisque à une tierce personne, par le biais d'un procès verbale de saisie-arrêt, les sommes qu'il lui redevait.

2.3. Les sources professionnelles

Les banques ont besoin de collecter plus d'informations sur le secteur dans lequel l'entreprise s'active. Dès lors, elles se font recourir aux études sectorielles, publiées par des organismes spécialisées, qui constituent une source principale pour les études de marché que réalisent les banques dans le cadre de leurs analyses sur demandeur de crédit. Par ailleurs, les agences de notation, de leurs côtés, constituent une source fiable et crédible que la banque peut leur faire appels. Ces agences attribuent des notes aux entreprises qui permettront aux banquiers de prendre leurs précautions avant de consentir un crédit.

3. Diagnostic économique

En se basant sur le dossier fournit par le demandeur et sur les informations collectées citées ci-dessus, la banque pourra en premier lieu identifier l'entreprise en effectuant une analyse interne et externe de son environnement, ensuite, le banquier doit identifier l'objet du projet d'investissement et étudier sa viabilité. Cette étape doit précéder l'étude financière sur la rentabilité du projet, car le banquier devrait s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité du contenu de l'étude technico-économique²¹ présentée par son client.

3.1. Identification de l'entreprise et de son environnement

En révisant l'étude technico-économique, le banquier doit effectuer une analyse interne et externe de l'entreprise.

3.1.1. Analyse de l'environnement interne de l'entreprise

Dans cette phase, le banquier doit s'intéresser à la date de création de l'entreprise, à la modification éventuelle de sa forme juridique, à l'évolution de son capital et tous les faits marquants qui ont caractérisé la vie de la relation.

a. Aspect juridique

Cet aspect concerne l'examen des statuts de l'entreprise, afin de déterminer clairement le degré d'engagement des associés, la responsabilité du/des gérant(s) et les limites de leurs champs d'action.

²¹Cette étude est élaborée par des bureaux d'études ou de comptabilités spécialisées, c'est un document permettant d'apprécier la viabilité du projet d'investissement sur tous les plans.

b. Le régime juridique

Est soumise au droit commercial, toute personne physique ou morale ayant pour profession habituelle d'effectuer des actes de commerce.

Est soumise au droit civil, toute personne n'exerçant pas les activités citées précédemment et n'ayant pas emprunté une forme commerciale.

c. La forme juridique

L'article 544 du code de commerce stipule que la forme juridique détermine le caractère commercial d'une société. Sont commerciales à raison de leur forme, quel que soit leur objet, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions.²²

d. Aspect économique

Le banquier se doit d'analyser les facteurs inhérents à l'activité de l'entreprise, et dont :

- Les moyens humains :

La valeur d'une entreprise est étroitement liée à celle des hommes qui y travaillent. De ce fait, le banquier doit s'intéresser à la qualité de son principal dirigeant et surtout à l'encadrement et au personnel. Henry Ford disait : « deux choses sont absentes au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes ».

- Les moyens matériels :

On entend par moyens matériels, l'ensemble des outils de production en l'occurrence les équipements et installations, les locaux et les moyens de transport. Ainsi, le banquier doit s'interroger sur l'état de ces équipements, leurs durées de vie, la capacité de réapprovisionnement en matières premières et surtout, de la part des immobilisations réellement productives.

- Les moyens financiers :

Les moyens financiers d'une entreprise sont essentiellement constitués des fonds propres et des concours accordés par les tiers. Le banquier doit mener une analyse approfondie sur ces ressources.

3.1.2. Analyse de l'environnement externe de l'entreprise

Indépendamment de sa structure interne, une entreprise évolue dans un entourage qui détermine sa performance, donc qui affecte la nature de sa relation avec la banque. De ce fait,

²²Modifié par le décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993 (J. O n°27/04/1993, p.5)

le banquier doit prendre en considération l'environnement externe de l'entreprise dans son analyse et ses décisions avant d'entrer en relation avec celle-ci.²³

a. Analyse de l'environnement économique

Les choix politico-économiques des autorités qui peuvent, soit favoriser ou défavoriser la situation de l'entreprise (Subventions, taux d'intérêt, tarifs douaniers...) et les différents indicateurs tels le taux de croissance, d'inflation et de change influencent sur la situation et la politique de l'entreprise.

b. Analyse de l'environnement social

La société représente une double source pour l'entreprise, d'une part elle lui fournit la ressource humaine pour son activité, et d'autre part elle constitue le potentiel de la demande de ses produits.

C'est un élément décisif que le banquier analyse et étudie soigneusement pour s'assurer de la disponibilité de ces deux ressources pour son entreprise cliente.

c. Analyse du secteur d'activité

Il appartient au banquier d'analyser avec une grande précision le secteur d'activité de l'entreprise et d'apprécier sa tendance. L'analyse du secteur d'activité portera alors sur :²⁴

- **Les partenaires** : L'entreprise est une entité sociale qui évolue en partenariat et en complémentarité avec des tierces personnes, qu'elles soient fournisseurs, clients ou autres. Le banquier fait un aperçu sur les différentes relations afin d'apprécier les différentes possibilités d'approvisionnement, de livraison, de vente, de service après-vente...etc.
- **les concurrents** : En matière d'analyse de la concurrence, le banquier devra porter son intérêt sur le nombre de concurrents, à l'importance des marchés qu'ils détiennent et qu'ils sont susceptibles de détenir, à leur capacité de production, aux prix qu'ils pratiquent et aux conditions de vente qu'ils proposent.
- **Le Marché** : L'étude du marché fait partie de l'information indispensable au banquier lors de son évaluation, elle est préalable et impérative à tout investissement du fait qu'elle permet de connaître et de comprendre le milieu dans lequel vit l'entreprise, de prévoir son évolution et d'estimer son chiffre d'affaires.

Cette étude portera sur l'analyse et l'appréciation de l'offre et la demande (passées, présentes et futures). La confrontation entre l'offre et la demande permet de prévoir le volume de biens

²³ J. BOUGLET, la stratégie d'entreprise : diagnostic stratégique-stratégie business-stratégie corporate, Edition Gualino, 2013, p 41

²⁴ Cette forme est détaillée dans le code de commerce articles (564 à 591).

ou de services pouvant être écoulés sur le marché. Ce volume dépend en fait d'un certain nombre de paramètres tels que :

- La taille, la structure et l'évolution du marché (le marché est-il stable, en progression ou alors en régression) ;
- Le niveau de production et les prix de ventes espérés ;
- Le lieu d'implantation du marché visé (régional, national ou alors international) ;
- Les parts de marché détenues par l'entreprise et les parts qu'elle pourra détenir dans le futur ;
- Les politiques pratiquées par l'entreprise face aux évolutions survenues au niveau du marché...etc.

3.2. L'identification du projet d'investissement

L'identification du projet est basée sur les éléments cités ci-après :

3.2.1. Objet du projet

Après une brève présentation du promoteur reprenant le nom et prénom, l'âge, les diplômes, l'expérience professionnelle dans le domaine d'activité présenté et éventuellement son patrimoine personnel, le banquier doit s'intéresser à l'objet du crédit et les raisons qui ont motivé le choix de l'investisseur ainsi que les objectifs visés.

3.2.2. Localisation du projet

Il est nécessaire de connaître la situation géographique du projet pour s'assurer que la région d'implantation est dotée d'infrastructures nécessaires (électricité, eaux, routes...etc.) facilitant ainsi l'acheminement des matières premières et des produits finis. L'adéquation entre la région d'implantation et la nature de l'activité projetée détermine, généralement, la décision du banquier.

3.2.3. L'état d'avancement des travaux

Il est indispensable au banquier de demander au promoteur un planning de réalisation, dans le but d'estimer la situation actuelle du projet et de prévoir son accomplissement avec l'évolution des coûts réels du projet jusqu'à l'achèvement des travaux dans lequel il précisera la date d'entrée du projet en exploitation.

3.2.4. L'impact du projet

Toute réalisation de projet d'investissement aura certainement des impacts multidimensionnels. Le banquier doit en vérifier : La création d'emplois ; La substitution aux importations ; Satisfaction de la demande ; L'impact du projet sur l'environnement tel que la pollution.

Section 3 : Evaluation du projet et la mise en place du crédit

En vue de prendre une décision d'octroi de crédit, le banquier effectue une étude financière qui examinera le passé, le présent et le futur de l'entreprise. Dans le cas d'une décision favorable, le banquier procède à la mise en place de crédit.

1. Analyse rétrospective de la situation financière de l'entreprise

Le banquier utilise l'étude rétrospective car il s'intéresse à analyser la solvabilité et la liquidité d'une entreprise ; i.e. l'aptitude de l'entreprise de faire face à ses engagements en cas de dépôt de bilan, afin de prendre la décision d'octroyer ou de refuser un crédit de ses clients.

L'analyse est construite à partir des informations financières et économiques, concernant le passé et le présent de l'entreprise, qui se retrouve dans les états financiers et d'autres documents d'ordres économiques transmis par le demandeur de crédit. Le banquier s'intéresse à la réalité patrimoniale de l'entreprise représentée par les états financiers.

1.1. Analyse du bilan

L'analyse du patrimoine de l'entreprise passe nécessairement par l'analyse du bilan. Le bilan comptable est un outil de base dans l'analyse de la santé financière de l'entreprise. Cependant, le bilan, transmis par le demandeur, nécessitera un ensemble de retraitements pour qu'il soit adapté à l'analyse bancaire de l'entreprise. Le bilan qui en résulte après retraitement est nommé bilan financier.

Le bilan financier est un outil indispensable d'analyse de l'approche patrimoniale, il a pour rôle de *permettre la connaissance du patrimoine réel de l'entreprise, de déterminer l'équilibre financier, d'évaluer la liquidité du bilan, et d'estimer la solvabilité de l'entreprise.*²⁵

1.1.1. Le passage du bilan comptable au bilan financier

Le passage du bilan comptable au bilan financier est caractérisé par un ensemble de retraitements :²⁶ reclassement des postes du bilan, intégration des éléments hors du bilan et suppression des actifs fictifs.

²⁵BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, « ANALYSE FINANCIERE 2016-2017 », 20^{ème} édition, Edition Gualino, P.131.

²⁶BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, « ANALYSE FINANCIERE 2016-2017 », 19^{ème} édition, Edition Gualino, P.24.

a. Reclassement des éléments du bilan

Elle consiste à reclasser les postes du bilan comptable en se basant sur des critères spécifiques à chaque partie du bilan. Les éléments de l'actif seront classés selon leurs liquidités en suivant un ordre croissant du moins au plus liquide ; les actifs qui disparaîtront en moins d'un an, sont considérés comme des actifs circulant, en revanche, les actifs qui resteront plus d'un an dans le bilan, sont considérés comme des actifs immobilisés. En parallèle, les éléments du passif seront distribués selon leurs exigibilités (i.e. selon leurs dates de remboursement) en deux grandes rubriques : les capitaux permanents et les dettes à court terme. De leurs côtés, les capitaux permanents font paraître deux sous-rubriques : les capitaux propres et les dettes à long et moyen terme.²⁷

b. Intégration des éléments hors du bilan

Le hors bilan désigne tous les engagements qui ne figure pas dans les écritures comptables. Le passage au bilan financier nécessitera l'intégration de quelques éléments hors du bilan : plus ou moins-values latentes, effets escomptés non échus...etc.²⁸

c. Suppression des actifs fictifs

Les actifs fictifs sont des éléments apparaissant dans le bilan comptable mais qui n'ont pas une valeur patrimoniale. Le bilan financier ordonne la soustraction des actifs fictifs étant cités comme suit : frais d'établissement, fonds commercial, primes de remboursement des emprunts, et charges à répartir sur plusieurs exercices.²⁹

1.1.2. Analyse du bilan financier

Le bilan financier permet de mesurer la liquidité de l'entreprise à travers la comparaison entre la vitesse de rotation des actifs et l'exigibilité des dettes, en prenant en compte que celle-ci est certaine contrairement à la rotation des actifs qui risque les dépréciations et les méventes. La liquidité du bilan est concrétisée par une plus grande propension de transformation des actifs en liquide face à l'exigibilité des dettes.³⁰

²⁷ BEATRICE ROCHER-MEUNIER, « L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC FINANCIER », Editions d'organisation, 2011, P.84. À P.94.

²⁸ BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, « ANALYSE FINANCIERE 2016-2017 », 20^{ème} édition, Edition Gualino, P.133.

²⁹ Idem.

³⁰ PIERRE VERNIMMEN, « FINANCE D'ENTREPRISE », 13^{ème} édition, Edition DALLOZ, 2015, p.56.

Trois principales grandeurs dans la gestion financière découlant du bilan financier : Fonds de roulement financier, Besoin en fonds de roulement, et Trésorerie nette.

a. Le Fonds de Roulement Financier (FRF)

Le fonds de roulement est un indicateur financier servant à apprécier l'équilibre financier d'une entreprise en partant du concept recommandant que les ressources stables devraient être apte à financer non seulement l'actif immobilisé mais aussi le besoin en fonds de roulement. Les créanciers donnent une attention particulière au fonds de roulement en raison que ce dernier peut assurer le remboursement des dettes à court terme.³¹

Deux façons peuvent être distinguées dans le calcul du FR :

- Depuis le haut du bilan : Fonds de roulement = Capitaux Permanents – Actif immobilisé
- Depuis le bas du bilan : Fonds de roulement = Actif circulant – Dettes à court terme

Interprétation des résultats : l'interprétation du résultat obtenu des équations ci-dessus diffère selon le type du secteur dans lequel l'entreprise s'active. Cependant, pour une entreprise industrielle, les résultats sont généralement analysés comme suit :

- Un fonds de roulement positif : Cette situation signifie que les capitaux permanents ont pu couvrir l'actif immobilisé et dégagent un surplus qui donnera à l'entreprise une marge de sécurité pour faire face aux dettes à court terme en cas de besoins. Ainsi, un FR positif indique l'existence de l'équilibre financier. Ce dernier confirme la solvabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers.
- Un fonds de roulement négatif : Ce résultat signifie qu'il existe des insuffisances dans le financement de l'actif immobilisé par les capitaux permanents. Dès lors, il peut être déduit qu'une partie des immobilisations a été financées par des dettes à court terme, ce qui est très néfaste à l'équilibre financier de l'entreprise, ainsi qu'il y a une forte probabilité que l'entreprise se trouve dans une situation d'insolvabilité ; c'est-à-dire, l'incapacité de l'entreprise de couvrir l'ensemble de ses dettes.

b. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement représente le besoin de financer l'activité quotidienne de l'entreprise, il désigne l'écart existant entre l'actif circulant hors disponibilités et les dettes à court terme hors concours bancaires.

³¹BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, op. cit. P.139.

$BFR = \text{valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisables} - DCT \text{ (hors concours bancaires)}$

Deux cas de figures dérivent du BFR et sont interprétés ainsi :

- BFR positif : cela signifie qu'une partie des besoins d'exploitation n'est pas financée par les dettes à court terme. Ce besoin peut être financé par deux moyens : soit par les ressources stables (i.e. par l'excédent du fonds de roulement), soit par les crédits de trésorerie tel que les concours bancaires.
- BFR négatif : cette situation est l'idéale car elle signifie que les besoins d'exploitation sont financés totalement par les dettes à court terme et génère un excédent de financement à court terme.

N.B : l'entreprise se coïncide rarement par un fonds de roulement ou un besoin en fonds de roulement nul désignant que tous les actifs sont financés par des ressources équivalentes.

c. La Trésorerie Nette (TN)

« La trésorerie nette exprime l'excédent ou l'insuffisance de fonds de roulement net après financement du besoin en fonds de roulement »³². Elle peut être calculée de deux manières différentes :

- $TN = \text{trésorerie active (disponibilités...)} - \text{trésorerie passive (concours bancaires...)}$
- $TN = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$

D'où, trois situations de trésorerie peuvent être distinguées :

- Trésorerie positive : l'entreprise possède une trésorerie excédentaire découlant de la capacité des ressources stables à couvrir l'ensemble des besoins d'exploitation ($FR > BFR$). Dans cette situation, l'équilibre financier est respecté.
- Trésorerie négative : cette situation provient de l'incapacité du fonds de roulement à financer les besoins d'exploitation de l'entreprise ($FR < BFR$). De ce fait, l'entreprise se trouve dans la nécessité à recourir à des concours bancaires pour financer son exploitation. Cela désigne qu'il n'y a pas un équilibre financier.
- Trésorerie proche de zéro : elle représente la situation idéale que rarement l'entreprise atteint.

³²BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, op.cit. , P.118.

1.2. Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat se définit ainsi : « *Le compte de résultat présente l'ensemble des flux de produits et de charges imputables à la période de temps déterminée par l'exercice comptable. Il est organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation, financières et exceptionnels qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financier et un résultat exceptionnel.* »³³. Autrement, le compte de résultat récapitule l'historique de l'activité d'une entreprise pendant un exercice comptable. Ainsi, il reflète l'enrichissement ou l'appauvrissement d'une entreprise pendant une année.

Tout comme le bilan qui est analysé à partir des indicateurs d'équilibre financier, le compte de résultat est analysé à l'aide des soldes intermédiaires de gestion (SIG). Ces derniers permettront d'apprécier la performance de l'entreprise et la création de richesse qu'elle génère par son activité. La méthode de SIG décortique le compte de résultat en 8 grandes rubriques, qui sont présentées succinctement dans les prochaines lignes :³⁴

a. La marge commerciale

La marge commerciale est un solde spécifique aux entreprises commerciales ou entreprises ayant une activité commerciale. Elle est calculée à partir de la différence entre les ventes et le coût d'achat des marchandises. La marge brute permet de mesurer les ressources dégagées de la vente en état. Elle s'exprime souvent en pourcentage du chiffre d'affaire pour la comparer avec les marges, réalisées dans le même secteur, pour en final évaluer l'efficacité de la politique commerciale.

b. La production de l'exercice

Ce solde ne concerne que les entreprises industrielles ou prestataires de services. Elle résulte de la sommation des éléments suivants : production vendue, production stockée, et production immobilisée.

c. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée résulte de la différence entre l'ensemble de revenus provenant de différentes activités de l'entreprise (commerciale et productive) et les consommations en provenance de tiers. Ce solde permet d'évaluer la dimension économique de l'entreprise et mesure la richesse créée par celle-ci. Deux ratios peuvent être conclus de ce solde :

³³ DE LABRUSLERIE H, analyse financière, 5^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2014. P.128.

³⁴ BEATRICE ROCHER-MEUNIER, « L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC FINANCIER », Editions d'organisation, 2011, P.84. À P.125.

- Taux d'intégration de l'entreprise dans l'activité commerciale (valeur ajoutée/ CA HT) permettant de mesurer la part des produits ou des marchandises vendus dans la richesse créée.
- Taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production (valeur ajoutée/ production) qui permet de savoir si l'entreprise fait appel à la sous-traitance.

d. L'excédent brut d'exploitation (EBE)

Ce solde s'obtient à partir de la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation et en soustrayant les impôts (sauf IBS), les taxes et les charges de personnel. L'EBE représente la part de la valeur ajoutée qui sera attribuée à l'entreprise, aux créanciers et aux associés. Il est un indicateur de la rentabilité économique de l'entreprise, qu'à partir plusieurs ratios peuvent être calculés, à savoir :

- Le taux de marge brute d'exploitation ($EBE / CA HT$)
- La part de l'EBE dans la valeur ajoutée ($EBE / valeur ajoutée$)
- Le poids de l'endettement de l'entreprise ($charges d'intérêt / EBE$), ceci indique le coût de financement externe dans la rentabilité économique.
- Le taux de rentabilité économique ($EBE / ressources stables$), indique la rentabilité des capitaux investis.

e. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se calcule à partir de la différence entre l'EBE augmenté des produits d'exploitation et les charges d'exploitation. Il représente le résultat généré par toutes les opérations courantes de l'entreprise en prenant en compte de tous les coûts des facteurs de production.

f. Le résultat courant avant impôt

Cet indicateur mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise. Ainsi, il permet de juger l'activité financière de l'entreprise en comparant ce solde avec le résultat d'exploitation. Il s'obtient de la différence entre le résultat d'exploitation majoré par des produits financiers et les charges financières.

g. Le résultat exceptionnel

Il exprime le résultant émanant des opérations non courantes tel que la cession d'immobilisation. Il se calcule de la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

h. Le résultat net de l'exercice

Il s'agit de la sommation du résultat courant et du résultat exceptionnel après déduction de l'impôt sur les sociétés. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise.

De plus des SIG, deux autres éléments peuvent être calculés à travers le compte de résultat :

i. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement se définit : « *La capacité d'autofinancement représente, pour l'entreprise, l'excédent de ressources internes ou le surplus monétaire potentiel dégagé durant l'exercice, par l'ensemble de son activité et qu'elle peut destiner à son autofinancement* »³⁵. La CAF peut être utilisée dans la rémunération des associés, le remboursement des dettes financières, le renouvellement des investissements,..., ou/et la couverture contre les pertes probables. Ainsi, il est considéré comme étant un indicateur d'indépendance financière et il permet aussi de mesurer la santé financière de l'entreprise à travers le temps. Deux méthodes qu'à partir est calculé la CAF :

La méthode additive : Résultat net avant répartition + Dotations aux amortissements et provisions + Dotations exceptionnelles + Valeur résiduelle des actifs cédés - Reprise sur charges - Quote part de la subvention - Produit sur cession d'investissements.

La méthode soustractive : Excédent Brute d'Exploitation + Produit divers + Transfert des charges d'exploitation + Produits hors exploitation - Transfert des charges de production - Frais financiers - Frais divers - Charges hors exploitation - Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.

j. L'autofinancement

L'autofinancement est la part de la capacité d'autofinancement qui restera à la disposition de l'entreprise pour permettre à celle-ci de financer ses investissements, de rembourser ses dettes et de couvrir ses éventuelles pertes. Elle s'obtient de la soustraction des dividendes de la capacité d'autofinancement.

1.3. Analyse par ratios

Un ratio est rapport entre deux grandeurs ayant pour objet d'apporter des informations utiles et complémentaires sur la situation financière de l'entreprise. Les ratios peuvent être classés en (3) trois catégories : Ratios de structure, Ratios d'activité, et Ratios de rentabilité.

³⁵BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, op. cit. P.75.

a. Ratios de structure

C'est un ensemble de ratios permettant d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise, qui se distingue en ratios de liquidité, d'endettement, ainsi de solvabilité, dont les plus importants sont mentionnés dans les annexes. (**Annexe N°02**)

b. Ratios d'activité

Ils mettent en rapport des postes de bilan et des postes du compte de résultat pour analyser l'évolution de l'activité de l'entreprise. (**Annexe N°03**)

c. Ratios de rentabilité

« La rentabilité d'une entreprise est l'aptitude d'un capital à dégager un bénéfice. Selon le point de vue adopté son calcul différé. »³⁶. Les ratios de rentabilité mesurent les rentabilités économiques et financières de l'entreprise. Quelques-uns sont cités dans les annexes. (**Annexe N°04**)

2. Analyse prospective

Bien que l'analyse financière des trois derniers exercices renseigne sur la bonne situation passée et présente de l'entreprise, cela n'implique pas systématiquement une situation future pareille stable et propice. Pour cela une étude financière prévisionnelle est indispensable pour le banquier afin de pouvoir mesurer la rentabilité du projet et de s'assurer de la capacité de remboursement de l'entreprise.

De ce fait, l'analyste de la banque fait appel aux critères d'évaluation, consistant à actualiser les flux futurs générés par le projet dans le but d'évaluer la capacité de ce dernier à rembourser son financement.

2.1. Notion d'actualisation

L'actualisation consiste à déterminer la valeur immédiate des flux futurs que générera le projet du fait qu'il n'est pas possible de comparer des dépenses d'investissement présentes et des recettes futurs. Elle se fait sur la base d'un taux d'actualisation qui peut être défini comme étant le prix de renonciation à la liquidité.

Une entreprise est généralement financée en partie par des fonds propres et en partie par des dettes. Le coût total du financement, qui dépend des dettes et des capitaux propres est une moyenne pondérée, ce coût est appelé le « coût du capital »³⁷

Le coût du capital se calcul comme suit :

³⁶A.LUSSEAU, P.BURGUY et A.DERRAY, « *Les fondements de l'entreprise* ». ED ELLIPSES, PARIS, SDE.

³⁷G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, op. cit., p 113.

$$CPMC = R_c * \frac{V_{cp}}{VGE} + R_d * (1 - T) * \frac{V_{df}}{VGE}$$

Où:

R_c : coût des fonds propres

R_d : coût de la dette

V_{cp}, V_{df} : la part respective des deux sources de financement

VGE : la valeur globale de l'entreprise

T : impôt sur les sociétés

2.2. Evaluation du projet d'investissement

L'évaluation du projet d'investissement s'effectue sur la base des critères de choix permettront de mieux connaître la rentabilité intrinsèque du projet. Pour cela, les données prévisionnelles sont indispensables pour le banquier afin d'exécuter son analyse qui repose essentiellement sur les documents suivants :

Les bilans et TCR prévisionnels : Pour compléter l'étude faite sur la base des bilans et TCR pour la détermination de la situation financière de l'entreprise, le banquier exploitera, en plus, les bilans et TCR prévisionnels pour mieux apprécier la politique de financement de l'entreprise.

Le plan de financement : est un état prévisionnel qui permet d'étudier les conséquences qu'entraînent les projets à long terme d'une entreprise sur son équilibre financier et qui permet de faire le suivi de sa trésorerie.³⁸ Il est élaboré par une comparaison entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture d'un exercice qui sera le bilan d'ouverture de l'exercice suivant dans le cadre du principe de continuité des exercices. C'est aussi un instrument de gestion prévisionnel qui établit des hypothèses sur les besoins de financement stable (investissement, remboursement des dettes à terme, croissance du fond de roulement) et les ressources pour y faire face (augmentation de capital, crédits à terme...)³⁹.

Le chiffre d'affaire prévisionnelle : Le chiffre d'affaires prévisionnel est le volume des ventes que compte réaliser l'entreprise durant les exercices ultérieurs. En effet, il représente l'un des éléments pertinent que le banquier sollicite au demandeur de crédit pour la détermination du montant du financement bancaire.

³⁸K.MEGHRAOUI, Manuel de finance d'entreprise, Berti Edition, 2015, p 251.

³⁹CH. ZAMBOTTO, C. ZAMBOTTO, Gestion financière : finance d'entreprise, DUNOD, 2009, P 112.

2.2.1. Les critères de choix

Dans un premier temps, le banquier doit vérifier la démarche suivie par l'investisseur permettant de calculer les différents critères de choix qui sont la VAN, TRI, DR, IP.

Cette démarche est effectuée suivant les étapes ci-après :⁴⁰

- Détermination des flux patrimoniaux, ces flux comprennent le prix et les frais d'acquisition des investissements, l'augmentation du BFR, la cession des investissements...
- Détermination des flux d'exploitation, ces flux comprennent les CAF pour les différentes années, augmentation du chiffre d'affaire.

Il est à noter que le fait de la séparation des décisions d'investissement et de financement,⁴¹ les frais engendrés par le financement, ne sont pas à prendre en compte dans le calcul des flux d'exploitation.

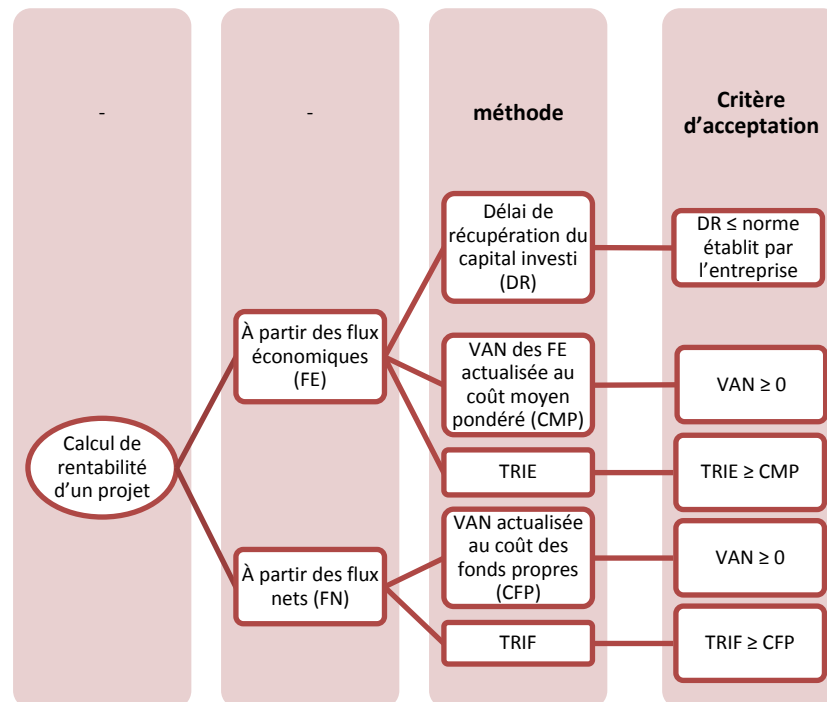
- La troisième étape consiste à la détermination du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des différents critères de choix est le coût du capital- comme il est détaillé au début de la section-.

Le banquier obtient ces éléments à partir des documents prévisionnels fournis par l'investisseur à savoir : l'échéancier des investissements, tableau des amortissements, la valeur résiduelle d'investissement, variation du BFR ainsi qu'à partir du compte de résultat prévisionnel. L'examen des données obtenues de ces éléments par le banquier lui permet l'élaboration du tableau emplois/ressources qui est un tableau récapitulatif de l'ensemble des ressources et emplois de l'entreprise servant à déterminer les flux de trésorerie (Cash-Flow) sur toute la durée de vie du projet. La figure ci-après présente les méthodes d'évaluation permettant de mesurer la rentabilité globale d'un projet d'investissement avant et après financement:

⁴⁰ CH. CASTERAS, fiches de finance, Editions Corroy, 2016, p 11.

⁴¹NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, op. Cit. p 289.

Figure N°2 : schéma synthétisant les méthodes permettant d'évaluer la rentabilité globale d'un projet d'investissement.



Source : CH. ZAMBOTTO, C. ZAMBOTTO, *Gestion financière : finance d'entreprise*, DUNOD, 2009, P133.

Avec :

- FE= flux d'exploitation + flux d'investissement ;
- FN= FE + flux de financement provenant des tiers ;
- TRIE : taux interne de rentabilité économique ;
- TRIF : taux interne de rentabilité financière.

L'analyse des flux de trésorerie avant financement permet de déterminer la rentabilité du projet. L'analyse des flux après financement, quant à elle, a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés dans l'investissement à savoir les capitaux propres et les fonds empruntés afin de mettre en place les conditions de crédit les plus adaptées⁴².

a. La valeur actuelle nette : VAN

La VAN se définit comme étant la valeur totale des cash-flows nets générés par un projet d'investissement, diminuée de la dépense initiale⁴³ :

$$VAN = -I + \sum_{i=1}^n CF_i(1 + t)^{-i}$$

⁴²NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, op. Cit. p 289.

⁴³ CH. CASTERAS, op. Cit p 13.

Où:

I: investissement initial

CF: cash-flow futurs générés par le projet

t : taux d'actualisation

i : la durée de vie du projet

Lorsque les flux attendus sur la période considérée sont constants, on a alors :

$$VAN = -I + CF \frac{1 - (1 + t)^{-n}}{t}$$

Règle de décision :

Pour qu'un projet d'investissement soit acceptable, sa VAN doit être strictement positive.

b. Le taux de rendement interne : TRI

Le TIR est le taux t° pour lequel il y a équivalence entre le capital investi et les cash-flows générés par ce projet. Soit :⁴⁴

$$-I = \sum_{i=1}^n CF_i (1 + t^\circ)^{-i}$$

Or, comme $VAN = -I + \sum_{i=1}^n CF_i (1+t)^{-i}$, le TIR est donc le taux pour lequel la VAN est nulle⁴⁵.

Règle de décision :

Tout projet avec un TRI inférieur au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise sera rejeté. Ce taux est appelé « taux de rejet ». Entre plusieurs projets acceptables, le projet possédant le TRI le plus élevé sera retenu.

c. Le délai de récupération du capital investi : DR

Le DR correspond au nombre d'années nécessaires pour que le cumul des cash-flows générés par le projet permette de récupérer le capital investi⁴⁶.

Calcul du DR :

Dans le cas où les flux d'exploitation d'un projet sont constants alors :

$$DR = \frac{I_0}{CF}$$

Dans le cas où les flux d'exploitation d'un projet sont variables alors :

⁴⁴ CH. CASTERAS, op. Cit p 14.

⁴⁵NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, op. Cit. p 187.

⁴⁶ CH. CASTERAS, op. Cit. p 13.

Il va falloir faire la somme des flux d'exploitation jusqu'à atteindre l'investissement initial, ou alors que les flux cumulés (y compris celui de l'investissement – en négatif –) s'annulent.

Règle de décision :

Un projet est intéressant lorsque son délai de récupération est le plus court possible.

d. Indice de profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité (IP) est un critère qui est venu pallier à l'une des insuffisances de la VAN qui faisait que celle-ci ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets ayant des mises de fonds initiales différentes.⁴⁷

L'IP permet justement de comparer entre deux projets dont la mise de fonds initiale est différente.

Il permet de rapprocher le coût de l'investissement des flux d'exploitation qu'il engendre.

Soit :

$$IP = \frac{\sum_{i=1}^n CF_i(1+t)^{-i}}{I_0}$$

règle de décision :

Projets indépendants, on accepte les projets dont l'IP est supérieur à 1

Projets mutuellement exclusifs, on retient le projet dont l'IP est le plus élevé, à condition qu'il soit supérieur à 1.

3. Décision finale et mise en place de crédit

Les différentes analyses économiques et financières, qu'établisse l'analyste de la banque, constitueront une assise sur laquelle une décision finale sera prise. Cette décision se concrétise par un accord ou un refus notifié au demandeur de crédit. Dans le cas d'une décision favorable, la banque donnera le feu vert pour entamer les procédures de mise en place de crédit.

3.1. La décision finale

La décision finale est prise à l'issue de l'étude de la demande de crédit, réalisé par l'analyste de la banque. Elle est fonction du résultat des paramètres examinés pendant l'étude du dossier, de la notation, interne ou externe, attribuée à l'entreprise, et ainsi de plusieurs avis émanant de plusieurs niveaux (analyste de l'agence, directeur de l'agence, directeur de la

⁴⁷NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, op. Cit. p 185.

direction régionale... etc.). Le pouvoir de décision d'octroi de crédit est attribué en fonction de conditions interne à la banque qui s'agit généralement de seuil de montant de crédit. Selon ces conditions, plusieurs instances de décision sont mises en place pour avoir l'habilité d'accorder ou de refuser l'octroi de crédit, dont les plus importantes sont les comités de crédit aux niveaux régionaux et le comité de crédit au niveau de la direction.⁴⁸

Un comité de crédit se définit comme un organe de décision bancaire qui se prononce sur le refus ou l'acceptation d'un dossier. Elle est composée d'un groupe restreint de personnes spécialisées dans les différents secteurs de la banque (engagement, risque, gestion).

Dans le cas où le comité de crédit décide d'attribuer le crédit au client, une autorisation est signée comprenant les types de crédits octroyés, leurs montants, leurs échéances, les conditions de mise en place de ces crédits, ainsi que les garanties à recueillir.

3.2. La mise en place de crédit

La mise en place de crédit est la dernière étape dans le processus d'octroi de crédit. Elle débute dès la réception de l'autorisation par l'agence qui informera à son tour la décision d'octroi de crédit au client, pour qu'il procède à la signature du contrat de crédit et à la présentation des garanties exigées.

Les procédures de mise en place de crédit peuvent être récapitulées dans les lignes suivantes :

3.2.1. La convention de crédit

Une convention de crédit est un contrat ayant pour objet de définir les relations entre le banquier et son client. Elle précise notamment la nature, les modalités et les conditions du crédit. Cette convention permettra à son bénéficiaire, de solliciter à une date ultérieure, en fonction de ses besoins, le financement qui lui a été accordé aux conditions prédéfinies.

Elle est éditée généralement en trois exemplaires, signés par le client et le directeur de l'agence, destinés au client, l'agence, et sur la demande de d'autres structures.

3.2.2. Le recueil de garanties

Dans la plupart des cas, la banque exige au client d'exhiber des garanties pour avoir le droit d'utiliser le crédit accordé. Ces garanties sont appelées des garanties bloquantes, c'est-à-dire qu'elles bloquent l'utilisation de crédit, certaines sont mentionnées comme suit :

⁴⁸ PHILIPPE THOMAS « Analyse financière : Approche internationale – CFA », Edition RB, 2011, P.196.

- La caution solidaire d'une tierce personne.
- Apport personnel.
- Engagement de fournir la délégation pour assurance multirisques (DPAMR).
- Engagement de nantissement des équipements financés.
- Signature des billets à ordre.

Ainsi, La banque exige d'autres garanties non bloquantes, qui peuvent être recueillies après l'utilisation de crédit, tel que le nantissement des équipements.

Le recueil des garanties relève de la responsabilité de l'agence.

3.2.3. Le débloqué de fonds :

A posteriori de l'accomplissement de toutes les procédures de mise en place, le banquier donne le droit au client de mobiliser les fonds accordés. En parallèle, le banquier se met dans la comptabilisation des fonds accordés et des garanties recueillies.

Conclusion

D'après les points évoqués au cours de ce chapitre, nous avons conclu que le traitement d'un dossier d'investissement suit un processus bien déterminé débutant par la collecte d'informations et de documents nécessaire à l'étude délivré par le client, puis le banquier procède à l'identification du demandeur de crédit ainsi que son environnement, subséquemment, il effectue un diagnostic économique et un diagnostic financier afin de mieux cerner les besoins de l'entreprise postulante. Ainsi, une étude prévisionnelle est effectuée permettant de mesurer la rentabilité futur de l'entreprise.

Ensuite, en se basant sur ces diagnostics, une prise de décision favorable qu'elle soit ou défavorable serait prise par le comité de crédit.

En dernier, si l'avis est favorable, le banquier procède à la mise en place de crédit en prenant les garanties nécessaires en contrepartie.

Afin de mettre en pratique ces connaissances théoriques, et de pouvoir répondre à la problématique fixée préalablement, nous allons consacrer le troisième chapitre à l'étude des deux cas faisant objet de notre étude ainsi qu'à l'analyse comparative.

CHAPITRE III

Le processus d'octroi de crédit
d'investissement dans une banque
publique et une banque privée
« Cas de la banque BADR et NATIXIS »

Introduction

Après avoir présenté l'aspect théorique du processus d'octroi de crédit d'investissement, il convient de mettre en pratique les connaissances acquises de cette démarche théorique afin de parvenir à une analyse économique et financière approfondie d'un projet d'investissement.

Afin de mieux mener et réaliser notre étude comparative et répondre à la problématique principale, nous avons effectué deux stages au sein de deux banques, une publique et une privée, à savoir la BADR et NATIXIS, plus précisément, au niveau de la Direction de financement des grandes entreprises «DFGE» et la direction des risques de contreparties respectivement.

Au niveau de chacune des banques, nous avons consulté et examiné un dossier de crédit, sollicité pour financer un projet d'investissement, cas d'extension.

Le présent chapitre a pour objet de présenter dans les deux premières sections, le traitement de ces deux dossiers, et d'exposer l'étude comparative en troisième section, faisant ressortir les divergences entre les deux cas, ainsi que les forces et faiblesses de chacun d'entre eux.

Section 1 : Le processus d’octroi de crédit d’investissement dans une banque publique « Cas de la banque BADR »

Dans cette section, nous allons présenter l’étude du premier projet d’investissement qui a été traité au niveau de la BADR¹, plus précisément, à la direction de financement des grandes entreprises DFGE², il s’agit d’une extension d’équipements de production.

Nous allons reprendre un cas qui a été déjà traité en suivant la démarche adoptée par les analystes afin de pouvoir, par la suite, ressortir les anomalies et les insuffisances de leurs traitement qui vont faire l’objet de notre comparaison et nous permettre de trouver des solutions adéquates qui vont améliorer et renforcer le processus d’octroi de crédit.

1. Traitement et évaluation du projet d’investissement

Le projet choisi pour notre étude de cas pratique porte sur un projet d’investissement pour une extension d’équipements de production.

Le dossier a été traité au niveau de la DFGE après sa transmission de la part de la direction régionale, vu que le pouvoir d’engagement de cette dernière est inférieur au montant du crédit. L’agence quant à elle, a pour mission principale de réceptionner les dossiers, effectuer une visite sur site et transmettre les dossiers à la direction régionale.

La banque exige aux clients d’accompagner la demande de crédit avec un ensemble de documents nécessaire à l’étude³ ainsi qu’une étude technico-économique afin de collecter les informations nécessaires sur l’entreprise et sur le projet.

Dans sa démarche d’octroi de crédit, la BADR utilise une application appelée CANEVAS permettant de traiter une demande de crédit quelconque, ce dernier a été mis en place en 2008.

Le traitement des dossiers de crédit se fait en cinq (05) étapes :

Etape 1 : Présentation de l’entreprise ;

Etape 2 : Objet de la demande ;

Etape 3 : Diagnostic ;

Etape 4 : La cotation risque emprunteur ;

Etape 5 : Conclusion.

¹ La BADR est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982, sous la forme juridique de société par actions. Son capital social est de 33 000 000 000 DA. Constituée de plus de 300 agences et 39 directions régionales.

² Une des six (06) directions centrales de la BADR, spécialisée dans le financement des grandes entreprises.

³Voir annexe n°05

1.1. Etape 1 : Présentation de l'entreprise

Cette étape regroupe les éléments suivants :

1.1.1. Identification de l'entreprise

La BADR débute le traitement du dossier par l'introduction de quelques informations générales sur l'entreprise objet de la demande de crédit telles que la forme juridique, le secteur d'activité, les associés et la répartition du capital...**etc.**⁴La saisie de ces informations permet d'identifier et avoir une idée générale sur l'entreprise.

1.1.2. Situation des engagements

Cette rubrique comprend l'ensemble des éléments constituant l'historique de la relation contractuelle en termes de crédit et des engagements entre le client et la banque. Dans le présent cas nous identifions :

- La date de la dernière autorisation : 06/06/2016
- Les prêts octroyés : Le client avait bénéficié depuis 2005 des crédits à moyen terme ainsi qu'un crédit d'exploitation et un CREDOC en 2009 qui ont été rééchelonnés en 2011. Suite à l'incapacité du client à rembourser à l'échéance, le comité DGA/ Engagement avait décidé en 2012 de consolider l'ensemble des crédits en un crédit à long terme d'une valeur de 522 918 596 DA sur 11 ans dont 3 ans de différé partiel. En 2016, le client avait bénéficié d'un autre CREDOC d'un montant de 150 000 DA ainsi que d'un crédit d'exploitation de 200 000 DA.

1.1.3. Situation des garanties

En contrepartie des crédits octroyés précédemment cités, la banque a pris comme garanties un gage matériel roulant, un nantissement des équipements, une hypothèque du site d Tlemcen ainsi qu'une hypothèque du site d'Oran dont la valeur de l'ensemble des garanties s'élève à 844 499 860 DA. De plus, le client avait déposé une caution des associés.

1.1.4. Fiscalité de l'entreprise

Le tableau ci-après résume la situation fiscale de l'entreprise ainsi que la situation vis-à-vis des administrations de la sécurité sociale.

⁴La liste détaillée des informations générale sur l'entreprise se trouve au niveau de l'annexe N°06.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau N°05 : Tableau résumant la situation fiscale de l'entreprise

| Intitulé de la situation | Extrait de rôle | CNAS | CASNOS |
|--------------------------|-----------------|------------|------------|
| Numéro : NIF | / | / | / |
| Apuré(e) | X | X | X |
| Non apuré(e) | | | |
| Daté(e) du | 18/08/2016 | 06/11/2016 | 04/04/2016 |

Source : Documents données par la banque

1.1.5. Produits et services de l'entreprise

Les principaux produits de l'entreprise sont de nature en acier et ils se regroupent en : Fil tréfilerie clair, fil recuit d'attache, fil recuit Pick up, fil galvanisé et pointe. Ces produits sont disponibles sur le marché national pour les clients publics et privés. Quant aux fournisseurs, ils sont étrangers.

1.1.6. Consultation des centrales des risques et impayés

Dès que la banque reçoit une demande de crédit, elle consulte la centrale des risques⁵ et impayés afin d'identifier la situation des comptes et des engagements du client vis-à-vis des confrères. La consultation de la centrale des risques faite pour ce client avait mentionné qu'il a bénéficié de sept (07) crédits de différents types, quant à la centrale des impayés, aucun incident n'y figure.

1.1.7. Chiffre d'affaire et mouvement confiés

Dans cette rubrique, la banque s'intéresse à déterminer la part du chiffre d'affaire du client confié à elle en faisant allusion à un ratio (MC/CA). Ce ratio est établi sur plusieurs exercices dans le but de suivre l'évolution de cette part. Dans ce cas, le ratio a fait ressortir les résultats suivants : 99%, 82%, 77% durant les années respectivement 2013, 2014, 2015.

1.1.8. Appréciation du directeur au niveau de l'agence

En se basant sur les points présentés ci-dessus, le directeur de l'agence donne son avis concernant le financement de projet en question. Dans le cas de notre projet, il a donné un avis favorable.

1.1.9. Appréciation du directeur au niveau de la direction régionale

Compte tenu du remboursement des échéances plus ou moins dans les délais, et des garanties présentées par le client, le directeur régional avait signé pour un avis favorable.

⁵Il s'agit d'un système mis en place par la BA pour recueillir auprès de chaque banque l'identité des bénéficiaires de crédit ainsi que d'autres informations à propos de l'engagement.

1.2. Etape 2 : Objet de la demande

La SARL Y relance sa demande de crédit d'investissement sollicité en Avril 2013 puis en Décembre 2015, auxquelles le comité de crédit a émis un avis défavorable, et elle demande de nouveau un soutien financier de 1 187 023 000 DA, sous forme d'un crédit d'investissement qui lui permettra l'acquisition des équipements de production.

Le promoteur participe par un apport en nature qui se traduira par la construction d'un bâtiment d'une superficie de 10 000 m² qui sera réévalué une fois le projet sera achevé. En plus d'un apport en numéraire qui s'élève à 2.5% de la valeur des équipements.

Les garanties proposées par le promoteur sont :

- . Gage matériel roulant d'une valeur de 3 870 000 DA.
- . Nantissement des équipements 306 179 860 DA.
- . Hypothèque du Site de Tlemcen ainsi que l'Hypothèque du Site d'Oran 534 450 000 DA.
- . Nantissement des équipements qui seront financés par la banque.

1.3. Etape 3 : le diagnostic

Le montant du crédit dépasse le pouvoir d'engagement de la direction régionale⁶, de ce fait, le diagnostic a été effectué par la DFGE, ce dernier est composé essentiellement de trois (03) analyses, débutant par l'étude financière rétrospective afin d'étudier la santé financière de l'entreprise, ensuite la banque réalise une étude de viabilité du projet et en dernier elle étudie sa rentabilité en procédant à une analyse prévisionnelle et en effectuant une évaluation de projet.

1.3.1. Etude rétrospective de l'entreprise

L'étude rétrospective repose sur l'analyse des trois (03) derniers bilans de l'entreprise. Les méthodes utilisées, dans cette analyse, sont définies par la politique interne de la banque BADR. En générale, deux analyses sont élaborées : une analyse des bilans et des comptes de résultat et une analyse de l'équilibre financier.

a. Analyse des bilans financiers

La D.F.G.E entame son analyse rétrospective par une analyse des bilans financiers qui consiste à décortiquer la structure de l'actif et du passif de l'entreprise et à apercevoir l'évolution de ses éléments pendant trois (03) ans.

⁶ Le pouvoir d'engagement des différentes structures figure dans l'**annexe N°07**

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Le demandeur de crédit a fournis dans son dossier de demande ses trois derniers bilans clôturés, ils sont ainsi présentés par le logiciel CANEVAS comme suit :

Tableau N°06 : Actif du bilan des trois (03) derniers exercices.

| | 2013 | % | 2014 | % | 2015 | % |
|--------------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Actif non courant | 839 009,40 | 59,53 | 809 763,00 | 49,47 | 779 711,00 | 44,97 |
| Immobilis. nettes | 838 966,40 | 59,53 | 809 720,00 | 49,47 | 779 668,00 | 44,97 |
| Autres immobilis. | 43,00 | 0,003 | 43,00 | 0,003 | 43,00 | 0,003 |
| Actif courant | 570 396,72 | 40,47 | 816 523,00 | 50,21 | 954 100,00 | 55,03 |
| Stocks | 186 588,78 | 13,24 | 285 333,00 | 17,55 | 325 642,00 | 18,78 |
| Créances | 345 372,56 | 24,50 | 506 937,00 | 31,17 | 616 358,00 | 35,55 |
| Trésorerie active | 38 435,38 | 2,73 | 24 253,00 | 1,49 | 12 100,00 | 0,70 |
| Total | 1 409 406,12 | 100,00 | 1 626 286,00 | 100,00 | 1 733 811,00 | 100,00 |

Source : Documents données par la banque

Tableau N°07 : Passif du bilan des trois (03) derniers exercices.

| | 2013 | % | 2014 | % | 2015 | % |
|---------------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Capitaux perm. | 1 387 765,36 | 98,46 | 1 362 339,00 | 83,77 | 1 373 651,00 | 79,23 |
| Capitaux propres | 322 010,49 | 22,85 | 370 706,00 | 22,79 | 370 397,00 | 21,36 |
| Dont résultat | - 40 324,59 | - 2,86 | 48 696,00 | 2,99 | 7 326,00 | 0,42 |
| Passif non courant | 1 065 754,87 | 75,62 | 991 633,00 | 60,98 | 1 003 254,00 | 57,86 |
| Dont DLMT | 923 264,32 | 65,51 | 849 142,00 | 52,21 | 860 762,00 | 49,65 |
| Passif courant | 21 640,76 | 1,54 | 263 947,00 | 16,23 | 360 160,00 | 20,77 |
| Dont fournisseurs | 8 075,90 | 0,57 | 101 723,00 | 6,25 | 300 016,00 | 17,30 |
| Trésorerie passive | - | - | 150 000,00 | 9,22 | 50 796,00 | 2,93 |
| Total | 1 409 406,12 | 100,00 | 1 626 286,00 | 100,00 | 1 733 811,00 | 100,00 |

Source : Documents données par la banque

A partir de ces bilans, l'analyste de la banque a ainsi présenté l'évolution d'éléments essentiels à son égard :

Tableau N°08 : Tableau de variation des rubriques de l'actif

| Masses financières | Δ 2013-2014 | Δ 2014-2015 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Actif non courant | -3,50% | -3,70% |
| Immobilisations nettes | -3,50% | -3,70% |
| Autres immobilisations | 0% | 0% |
| Actif courant | 43,20% | 16,80% |
| Stocks | 52,90% | 14,10% |
| Créances | 46,80% | 21,60% |
| Trésorerie active | -36,90% | -50,10% |
| Total | 15,40% | 6,60% |

Source : Documents données par la banque

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau N°09 : Tableau de variation des rubriques du passif

| Masses financières | Δ 2013-2014 | Δ 2014-2015 |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Capitaux perm. | -1,80% | 0,80% |
| Capitaux propres | 15,10% | -0,10% |
| Dont résultat | 220,80% | -85% |
| Passif non courant | -7% | 1,20% |
| Dont DLMT | -8% | 1,40% |
| Passif courant | 1119,70% | 36,50% |
| Dont fournisseurs | 1159,60% | 194,90% |
| Trésorerie passive | - | -66,10% |
| Total | 15.40% | 6.60% |

Source : Documents données par la banque

Les tableaux ci-dessus ont permis de ressortir les points suivants :

- **Actif :**

L'actif non courant est composé principalement des immobilisations nettes qui ont connu durant les 3 exercices une légère diminution, de plus de 3%, due à la valeur significative des dotations aux amortissements. Or, la rubrique « autres immobilisations » présente juste des prêts que l'entreprise les a octroyées à ses deux employées.

En revanche, l'actif courant est composé principalement par trois éléments dont l'élément le plus important, en raison de son valeur, est les créances. Cette dernière a enregistré une augmentation de 46,80% entre 2013 et 2014, ainsi de 21,60% entre 2014 et 2015, qui sont dues à l'augmentation du poste clients en dépit de la baisse des autres postes. Quant à la rubrique stocks, elle a connu une variation positive de 52,90% durant les années 2013 et 2014 et de 14,10% entre 2014 et 2015 en raison de l'augmentation du poste matières premières en contrario des autres postes qui ont connu une baisse. Cependant, la trésorerie présente une diminution importante sur les trois années.

- **Passif :**

Les capitaux permanents sont composés des capitaux propres et du passif non courant. Pour les capitaux propres, une légère diminution a été enregistrée dans leurs comptes durant 2013,2014 pour qu'en 2015 se stabilisent en raison du redressement du résultat de l'exercice pour les deux années qui suivent l'année 2013 où il était déficitaire ; le résultat positif obtenu en 2014 et 2015 a permis d'absorber le report à nouveau négatif. Ainsi, pour le passif non courant qui se compose principalement de dettes long et moyen terme, il a enregistré une légère variation négative de 7% en 2013,2014 suivie par une légère hausse de 1,2% en 2015. En outre, le commissaire aux comptes a signalé que l'entreprise a payée en 2015 des intérêts qui s'élèvent à 93 millions DA.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

De son côté, le passif courant est composé de deux rubriques : fournisseurs et trésorerie passive. Pour la rubrique fournisseur, elle a enregistré une augmentation importante sur les trois années. Ainsi, la rubrique trésorerie passive a été augmentée par un crédit d'exploitation d'un montant de 150 millions de DA contracté auprès des guichets de la BADR en 2014 qui a été remboursé partiellement d'un montant de 70 millions de DA en 2015.

b. Analyse du compte de résultat

L'analyse du compte de résultat consiste à examiner les CR des trois derniers exercices par le biais des soldes intermédiaires de gestion, ainsi, l'analyste examine le CR intermédiaire de l'année 2016.

- Les soldes intermédiaires de gestion

Les résultats obtenus à partir de l'analyse par SIG des trois (03) derniers exercices figurent dans le tableau ci-après.

Tableau N°10 : Tableau regroupant les soldes intermédiaires de gestion.

| Rubriques | 2013 | 2014 | 2015 | Δ2013-2014 | Δ2014-2015 |
|-------------------------------|-----------------|---------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaire net | 212 946 | 450 580 | 581 015 | 1,12 | 0,29 |
| Production de l'exercice | 227 869 | 488 128 | 566 259 | 1,14 | 0,16 |
| Cons. March et mat. Prem. | 208 625 | 346 947 | 447 967 | 0,66 | 0,29 |
| Consommation de services | - | 2 989 | 4 433 | - | 0,48 |
| Valeur ajoutée | 19 243 | 138 192 | 113 859 | 6,18 | - 0,18 |
| Excédent brut d'exploitation | -1 548 | 109 911 | 84 107 | -72,00 | - 0,23 |
| Résultat opérationnel | - 40 304 | 92 273 | 62 417 | - 3,29 | - 0,32 |
| Résultat financier | -18 | - 41 048 | -55 092 | 2 279,4 | 0,34 |
| Résultat ordinaire | - 40 322 | 51 225 | 7 325 | -2,27 | - 0,86 |
| Résultat de l'exercice | - 40 323 | 48 696 | 7 325 | - 2,21 | - 0,85 |

Source : Documents données par la banque

Les soldes intermédiaires de gestion ont connu une évolution pendant les trois années avec une proportionnalité qui diffère d'un solde à un autre. Entre 2014 et 2015 la proportionnalité d'accroît était plus grande pour les consommations que le chiffre d'affaire engendrant ainsi un résultat en 2015 moins important qu'en 2014.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

- La situation intermédiaire 2016

Le client a présenté ainsi sa situation intermédiaire de l'année en cours (2016)⁷. Après 7 mois de l'exercice 2016, il est à constater que le résultat dégagé est très intéressant.

c. Analyse de l'équilibre financier

Les analystes de la banque BADR procèdent à l'analyse de l'équilibre financier en utilisant les indicateurs et les ratios suivants :

- Ratios de trésorerie

Ce tableau fait ressortir les trois (03) indicateurs financiers à savoir, le Fond de roulement, le Besoins en fonds de roulement et la trésorerie.

Tableau N°11 : Tableau regroupant les ratios de trésorerie.

| Ratios de trésorerie | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Fond de roulement | 548 755,96 | 552 576,00 | 593 940,00 |
| Besoins fonds de roulement | 510 320,58 | 678 323,00 | 632 636,00 |
| Trésorerie | 38 435,38 | -125 747,00 | -38 696,00 |
| Equilibre financier à long terme | 1,65 | 1,68 | 1,76 |
| Ratio BFR | 24,58 | 6,95 | 3,04 |
| Ratio trésorerie | 1,08 | 0,81 | 0,94 |

Source : Documents données par la banque

Il est à constater que le fonds de roulement a enregistré une légère augmentation pendant les trois années, engendrée principalement par la légère baisse des immobilisations nettes ainsi que la très faible hausse des capitaux permanents. Quant au besoin en fonds de roulement, il a accusé un accroissement en 2014 suivi par une faible diminution en 2015 dus essentiellement aux augmentations proportionnelles des stocks et des créances par rapport aux dettes. Par ailleurs, la trésorerie a connu un renversement d'une valeur positive à une valeur négative en 2014 et 2015, résultant de la mobilisation d'un crédit de trésorerie pour financer le besoins en fonds de roulement en 2014 d'un montant de 150 000KDA.

- Ratios de structure

Les ratios de structure des trois (03) derniers exercices sont regroupés dans le tableau ci-après.

⁷Voir annexe n°08

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau N°12 : Tableau regroupant les ratios de structure.

| Ratios de structure | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Degré d'amortissement | 0,24 | 0,28 | 0,33 |
| Degré d'endettement | 0,67 | 0,62 | 0,63 |
| Risque liquidité générale | 26,36 | 3,09 | 2,65 |
| Risque liquidatif | 0,23 | 0,23 | 0,21 |
| Risque d'exploitation | 1,03 | 0,70 | 0,63 |

Source : Documents données par la banque

Il est à noter que le ratio d'endettement est considéré comme assez élevé car il dépasse largement la moitié de capitaux permanents, ceci résulte du rééchelonnement de l'ensemble des crédits contractés de la BADR qui s'élèvent à 623 millions de DA. Par ailleurs, le risque liquidatif (ou ratio de solvabilité), est légèrement supérieur à la norme recommandée de 20%, néanmoins, il a accusé une légère baisse en 2015. Or, si le ratio continu à décroître dans le futur, il limitera les capacités de l'entreprise. Ainsi, l'entreprise a enregistré temporairement en 2013 un ratio de liquidité générale très important, suivi par une baisse en 2014 et 2015, en tous les cas le ratio est en dessus de la norme recommandée. D'un autre côté, le ratio de degré d'amortissement est en augmentation permanente durant les trois années qui relève de l'acquisition de nouvelles immobilisations.

- **Ratios de gestion**

Les ratios de structure des trois (03) derniers exercices sont regroupés dans le tableau ci-après.

Tableau N°13 : Tableau regroupant les ratios de gestion.

| Ratios de gestion | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Délais règlement clients | 45 | 119 | 208 |
| Délais règlement fournisseurs | 14 | 70 | 173 |
| Risque d'exploitation | 928 | 441 | 368 |
| Taux d'intégration des frais financiers | 0 | 0,3 | 0,48 |
| Taux d'intégration des frais personnel | 0,92 | 0,16 | 0,2 |

Source : Documents données par la banque

D'après le tableau ci-dessus, les délais de règlements clients augmentent d'une proportionnalité plus grande que les délais de règlements fournisseurs, ce qui traduit une mauvaise gestion commerciale. D'un autre côté, le risque d'exploitation décroît d'une année à une autre en raison de l'augmentation permanente du chiffre d'affaire.

En outre, d'après le ratio de taux d'intégration des frais financiers, il est à constater que les frais financiers sont en augmentation continue à cause des crédits d'investissements et

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

d'exploitation contractés en 2014. Ainsi, le ratio de taux d'intégration de frais de personnel enregistré en 2013 est important, néanmoins, le ratio a connu une diminution en 2014 et 2015 due principalement à l'accroissement de la valeur ajoutée.

- Ratios de rentabilité

Les ratios de structure des trois (03) derniers exercices sont regroupés dans le tableau ci-après.

Tableau N°14: Tableau regroupant les ratios de rentabilité.

| Ratios de rentabilité | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Rentabilité financière | -0,13 | 0,13 | 0,02 |
| Rentabilité nette ⁸ | -0,19 | 0,11 | 0,01 |
| Rentabilité économique | 0 | 0,07 | 0,05 |

Source : Documents données par la banque

Le tableau ci-dessus indique une rentabilité négative en 2013 qui s'explique par le résultat négatif enregistré dans la même année, cependant le ratio est devenu positif durant les deux dernières années.

1.3.2. Etude de marché

L'étude de marché est faite par le biais d'un questionnaire⁹ comportant un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'identification de la structure du marché et ses conditions ainsi que la détermination des caractéristiques du produit ou service fournit par l'entreprise.

Ainsi, la direction centrale prend en considération le PV visite sur site rédigé au niveau de l'agence afin de l'insérer directement au dossier finale.

Le PV de la visite du lieu d'exploitation de la SARL Y comporte un constat de l'état des stocks ainsi que le cycle de production et fabrication de la chaîne du tréfilage et du fil machine

1.3.3. Etude de rentabilité du projet

L'étude de rentabilité du projet est la dernière étape du diagnostic. Cette étude est prévisionnelle et s'effectue suivant les étapes suivantes :

a. Détermination de la structure d'investissement et de financement du projet

Dans cette première étape, l'analyste apporte des changements au niveau des données présentées par le client¹⁰ en termes de valeur des investissements et de leur financement en prenant en compte le dernier taux de change appliqué, dans ce cas le taux passe de 1€=110

⁸Rentabilité nette=résultat nette / chiffre d'affaire.

⁹ Voir annexe N°09.

¹⁰ Des données présentés dans l'étude technico-économique et la fiche technique du projet.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

DA à 1€=125 DA, ainsi que d'autres modifications afin d'avoir une structure d'investissement et de financement réajustée. La structure du cas de la SARL « Y » est présentée comme suit :

Tableau N°15 : Tableau indiquant la structure du nouveau projet d'investissement.

| Structure d'investissement | | | |
|----------------------------|------------------|-------------|-------------------|
| Rubriques | Données client | Coût devise | Données aménagées |
| Bâtiments | 196 451 | 0 | 196 451 |
| Equipements de production | 1 102 735 | 10 024 864 | 1 253 108 |
| Equipements auxiliaires | 57 312 | 0 | 57 312 |
| Matériel roulant | 26 975 | 0 | 26 975 |
| Frais d'approche | 0 | 0 | 125 310 |
| Total | 1 383 473 | / | 1 659 157 |

Source : Documents données par la banque

Tableau N°16 : Tableau indiquant la structure de financement du projet (part du promoteur ainsi que le montant du crédit bancaire de la BADR).

| Structure de financement | | | | |
|--------------------------------|------------------|----------|-------------------|----------|
| Rubrique | Données client | Taux (%) | Données aménagées | Taux (%) |
| Apports promoteur (à réaliser) | 226 126 | 16.34 | 781 982 | 47.13 |
| Bâtiments | 196 451 | / | 196 451 | / |
| Equipements locaux | 29 675 | / | 84 288 | / |
| Equipements importée | 0 | / | 375 933 | / |
| Frais d'approches | 0 | / | 125 310 | / |
| Crédits bancaire | 1 157 347 | 83.66 | 877 175 | 52.87 |
| Equipements à importer | 1 102 735 | / | 877 175 | / |
| Equipements locaux | 54 612 | / | 0 | / |
| Frais démarrage | 0 | / | 0 | / |
| Total | 1 383 473 | / | 1 659 157 | / |

Source : Documents données par la banque

Le tableau indiquant la structure d'investissement regroupe les biens contribuant à la réalisation du nouveau projet, quant au tableau indiquant la structure financière, a pour objet de présenter la contribution du promoteur dans le financement de son projet.

b. Etablissement du compte de résultat prévisionnel

Afin d'établir le compte de résultat prévisionnel, l'analyste doit estimer les montants de ses différentes rubriques sur la durée de crédit qui est de 10 ans¹¹. Nous vous présentons ci-après la méthode adoptée par la BADR pour déterminer le chiffre d'affaire prévisionnel.

¹¹Le compte de résultat prévisionnel présenté par le client était établi sur une durée de 7 ans, la banque a jugé que le remboursement du crédit ne se réalisera que après 15 ans suite aux conditions de l'entreprise et du marché.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

La BADR banque détermine l'évolution du chiffre d'affaire selon un taux de montée en cadence qui débute par le taux minimum que peut réaliser l'entreprise. Pour la SARL « Y », la banque estime que les nouvelles capacités seront exploitées à hauteur de 55% la première année avec une augmentation de 5% chaque année pour atteindre les 100% à la dixième (10) année d'exploitation. De plus la production journalière de chaque produit est estimée à 60 Tonnes/jour sachant que le nombre de jour de travail est de 300 jours/an. Le prix de vente appliqué s'élève à 70000 DA/Tonne, prix fixé par le client.

Le tableau suivant présente le compte de résultat de la SARL « Y » :

Tableau N°17 : Comptes de résultats prévisionnels de la SARL « Y ».

| rubrique | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 | N+6 | N+7 | N+8 | N+9 | N+10 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| production vendues | 1259259 | 1322259 | 1385259 | 1448259 | 1511259 | 1574259 | 1637259 | 1700259 | 1763259 | 1826259 |
| production stockée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| production immobilisée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| conso achat ¹² | 898417 | 939367 | 980317 | 1021267 | 1062217 | 1103167 | 1144117 | 1185067 | 1226017 | 126697 |
| service extérieur ¹³ | 11363 | 11993 | 12623 | 13253 | 12883 | 14513 | 15143 | 15773 | 16403 | 17033 |
| valeur ajoutée | 349479 | 370899 | 392319 | 413739 | 436159 | 456579 | 477999 | 499419 | 520839 | 542259 |
| autres produits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| production financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| charge, personnel ¹⁴ | 71242 | 73642 | 76162 | 78808 | 81586 | 84504 | 87567 | 90783 | 94160 | 97706 |
| impôts et taxes ¹⁵ | 20369 | 21629 | 22889 | 24149 | 25409 | 26669 | 27929 | 29189 | 30449 | 31709 |
| Charge financières ¹⁶ | - | - | - | - | - | 30701 | 24561 | 18421 | 12281 | 6141 |
| autres charges ¹⁷ | 7606 | 8236 | 8866 | 9496 | 10126 | 10756 | 11386 | 12016 | 12646 | 13276 |
| Dot, Amort ¹⁸ | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 | 179 545 |
| résultat brut | 70 717 | 87 847 | 104 857 | 121 741 | 139 493 | 124 404 | 147 011 | 169 465 | 191 758 | 213 882 |
| IBS (23%) | 16 265 | 20 205 | 24 117 | 28 000 | 32 083 | 28 613 | 33 813 | 38 977 | 44 104 | 49 193 |
| résultat net | 54 452 | 67 642 | 80 740 | 93 741 | 107 409 | 95 791 | 113 199 | 130 488 | 147 654 | 164 689 |
| CAF consolidée¹⁹ | 233 997 | 247 187 | 260 285 | 273 286 | 286 954 | 275 336 | 292 744 | 310 033 | 327 199 | 344 234 |

Source : Elaborer par nous même

Le compte de résultat a été établi après estimation de ses différentes rubriques, cette estimation est basée sur les données figurant dans les documents fournis par le client.

¹² 65% du CA du projet + le montant déjà existant [(CA total-CA existant {566259})*0,65+447967]

¹³ 1% du CA du projet + montant existant

¹⁴ En N+1 : charge estimée+ existant=48000+23242, ensuite, les charges augmenteront de 5%

¹⁵ Concerne la TAP, 2% du CA du projet+ existant

¹⁶ Montant du crédit=877175, taux bonifier=3.5%, différé de 5ans

¹⁷ 1% du CA du projet + montant existant

¹⁸ Amortissement constant, (base amortissable/10 ans)+existent, ((1659157-49107)/10)+18540

¹⁹ Résultat Net+ Amortissement.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

c. Etablissement du plan de financement

Au niveau de la BADR, le tableau de financement appelé aussi tableau ressources/emploi est établi après le financement du projet afin de mesurer la solvabilité du client.

Tableau N°18 : tableau de ressources / emplois de la SARL « Y ».

| rubrique | N-1 | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 | N+6 | N+7 | N+8 | N+9 | N+10 |
|--------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CAF projet | 0 | 165490 | 178680 | 191778 | 204779 | 217678 | 206830 | 224237 | 241526 | 258692 | 275727 |
| V,R,I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 49107 |
| récup, BFR | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| T/ressource | 1659157 | 165490 | 178680 | 191778 | 204779 | 217678 | 206830 | 224237 | 241526 | 258692 | 324834 |
| RmbEmp | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 175435 | 175435 | 175435 | 175435 | 175435 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| T/emplois | 1659157 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 175435 | 175435 | 175435 | 175435 | 175435 |
| Trésorerie | 0 | 165490 | 178680 | 191778 | 204779 | 217678 | 31395 | 48802 | 66091 | 83257 | 149399 |

Source : Elaborer par nous même

Ce tableau indique que le client est solvable vu que sa trésorerie est positive durant toute la période.

d. Etablissement tableau de flux de trésorerie

A la DFGE de la BADR, le tableau des flux de trésorerie se fait après financement afin de permettre à la banque d'apprécier la rentabilité des fonds propres. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie appliqué est de **10.47%**, fixé préalablement par la banque d'Algérie.

Tableau N°19 : tableau de financement de la SARL « Y »

| rubrique | N-1 | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 | N+6 | N+7 | N+8 | N+9 | N+10 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Trésorerie | 0 | 165490 | 178680 | 191778 | 204779 | 217678 | 31395 | 48 802 | 66091 | 83257 | 149399 |
| capitaux propres | 781982 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| F,N,T | -781982 | 165490 | 178 680 | 191778 | 204779 | 217678 | 31395 | 48802 | 66091 | 83257 | 149399 |
| | -781982 | -616492 | -437811 | -246033 | -41255 | 176423 | 207817 | 256619 | 322711 | 405967 | 555367 |
| F,N,T actualisé | -781982 | 144281 | 135816 | 127089 | 118313 | 109647 | 13787 | 18685 | 22062 | 24230 | 37907 |
| F,N,T Cumulé | -781982 | -637701 | -501885 | -374796 | -256484 | -146837 | -133049 | -114364 | -92303 | -68073 | -30167 |

Source : Elaborer par nous même

Ce tableau fait ressortir une VAN négative qui est de -30 167 DA.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

Il est à noter qu'à partir des résultats obtenus précédemment, le système CANEVAS fait ressortir des indicateurs de rentabilité que nous avons jugée inutile de les calculer vu que la VAN est négative.

1.4. Etape 4 : Cotation du risque emprunteur

A la fin du traitement du dossier, le système de cotation CANEVAS de la BADR attribue une notation du risque emprunteur basée généralement sur le traitement des trois (03) derniers exercices.

Les critères de cotation pris en considération sont :

- L'entreprise et son activité ;
- L'entreprise et son management ;
- L'entreprise et ses finances.

L'ensemble de ces critères représente la cotation du risque emprunteur. Pour la SARL « Y », le système à indiquer une note de 4B, ce qui signifie que l'entreprise est plutôt risquée.

1.5. Etape 5 : Conclusion

La décision a été prise au niveau du comité de crédit et de trésorerie de la direction générale. Compte tenu des résultats de rentabilité négatifs, l'avis était défavorable.

Section 2 : Le processus d’octroi de crédit d’investissement dans une banque privée « Cas de la banque NATIXIS »

Dans la présente section nous allons tenter d’exhiber le processus adopté par la banque NATIXIS²⁰ dans son opération d’octroi de crédit, en examinant un cas ayant été traité auparavant par ses différents services, en l’occurrence de la direction des risques de contrepartie²¹ où nous avons effectué notre stage.

Nous allons reprendre un cas qui a été déjà traité au niveau de la banque Natixis en suivant la démarche adoptée par les analystes afin de pouvoir ressortir par la suite les points forts et les points faibles du processus adopté.

1. Le processus d’octroi de crédit chez NATIXIS

L’octroi de crédit chez NATIXIS passe par plusieurs structures. La démarche débute par la demande de crédit reçue par l’agence, qui, à partir de différentes informations collectées, réalisera un diagnostic économique, financier et prévisionnel dans le but de mesurer la solvabilité et la capacité de l’entreprise à dégager des résultats qu’elle lui permette d’honorer ses engagements. Subséquemment à l’achèvement de l’analyse établis par l’agence, le dossier sera affecté à la direction régionale. Selon le niveau de délégation²², deux cas de figures peuvent être envisagés: si la délégation est au niveau régionale, la direction régionale procède à une contre analyse fondé sur le couple risque et rentabilité, dans le cas contraire, elle émettra juste un avis et transmettra le dossier à la direction des risques. Dès que celle-ci reçoit le dossier, elle élabore une contre analyse en s’appuyant sur le niveau du risque lié à la demande. Par ailleurs, la décision finale peut être prise au niveau de cette direction ou au niveau du comité de crédit, ou encore au niveau du comité de Paris, sur la base des seuils déterminés préalablement par la politique interne du groupe Natixis définissant le niveau de délégation de chaque structure de décision. En dernier, et sur la base de l’analyse et de la contre analyse, l’instance décisionnaire attribue son approbation ou son rejet du crédit. Dans le cas d’approbation, la banque commencera les procédures de la mobilisation du crédit demandé.

²⁰NATIXIS Algérie est une banque française privée soumise au droit Algérien, elle exerce ses activités depuis sa création en 1999 par la banque NATIXIS SA. Elle est dotée d’un capital social de 10 000 002 000 DA. Ainsi, elle compte dans son effectif plus de 685 collaborateurs répartis sur l’ensemble de son réseau, composé de 28 agences et 3 directions régionales.

²¹La direction des risques de contrepartie est chapotée par la direction des risques, elle a pour mission de mettre en place une contre analyse des dossiers de financement, de valider la notation, ainsi que prendre la décision finale pour certaines demandes.

²² Le niveau de délégation est fixé par le logiciel Carthago qui est propre à la banque Natixis.

2. L'étude de cas d'une demande d'un crédit d'investissement

Le cas choisi, pour analyser le processus d'octroi de crédit chez Natixis, porte sur un projet d'extension d'une ligne de production.

Dans sa démarche d'octroi de crédit, la banque NATIXIS utilise un logiciel appelé Carthago²³. Ce dernier sert à traiter un dossier de crédit selon un processus que nous allons présenter ci-après.

2.1. Au niveau de l'agence

D'après le cheminement du processus adopté par Natixis, étant présenté dans le premier point, l'étape la plus importante de l'étude de la demande de crédit d'investissement s'effectue au niveau de l'agence.

Au préalable de toute analyse, l'agence exige aux clients d'accompagner la demande de crédit avec un ensemble de documents nécessaire à l'étude²⁴.

La démarche d'étude d'une demande d'un crédit d'investissement est composée par les étapes suivantes :

2.1.1. L'entretien

L'entretien est premier contact du client avec la banque après avoir exprimé son besoin de financement. Lors de l'entretien, le client présente une demande de crédit, au représentant de la banque, chargé d'affaire et directeur de l'agence, comprenant les différents prêts sollicités et les garanties qui y proposent, ainsi qu'un dossier comportant les documents nécessaires. Ainsi, l'entretien a pour objet de permettre à la banque de prendre connaissance de l'entreprise, de son activité et du projet faisant l'objet de la demande. Cette étape peut être décisive en la poursuite ou l'interruption de la démarche.

Dans le présent cas, l'entretien est passé dans l'une des agences de l'EST où le client « X » est domicilié depuis l'ouverture de l'agence en 2008. Il a présenté son besoin de financement d'un projet d'extension.

A partir des documents fournis à la banque, le chargé d'étude au niveau de l'agence a pu établir un résumé contenant une présentation générale de l'activité de l'entreprise et de ses perspectives. Les principaux points soulevés seront mentionnées comme suit :

²³ Il s'agit d'un logiciel, conçu par l'entreprise tunisienne BFI, permettant d'automatiser le processus d'octroi des crédits et dossiers d'engagements à la clientèle depuis la demande du client, l'émission de l'offre et la simulation d'échéanciers, en passant par les différentes étapes d'évaluation et de validation, jusqu'à la décision finale et la mise en place de l'autorisation. (www.bfigroupe.com).

²⁴ La liste des documents est détaillée dans l'annexe N°10.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Statut juridique : SARL

Capital social : 57.373 MDA

Activité de l'entreprise : production d'eau naturelle gazeuse et commercialisation d'eau de source.

Date de début de l'activité : 2006

Ligne de production existante : première ligne d'une capacité de 14.000 bouteilles par heure en format de 1.5 et 0.5 L financée par un CMT cofinancée dont la part de NATIXIS est de 120 MDA (totalement remboursée). Deuxième ligne d'une capacité de 45.000 bouteilles par heure financée par un CMT de 594 MDA octroyé par la BDL, dont le remboursement commencera au dernier trimestre de 2017 (le client a sollicité ce crédit au niveau de NATIXIS et la BDL, il a opté par la suite pour l'offre de la BDL car il était jugé plus avantageux).

Le projet faisant l'objet de la demande : il consiste en l'acquisition d'une 3^{ème} ligne de production d'une valeur totale de 306 MDA, qui s'agit d'une ligne complète d'embouteillage en format de 5L, et équipements accessoires, ainsi que 50 camions Hyundai HD 3.5 T.

Demande de client : le client a demandé à la banque de financer 85% de son projet d'extension par un CMT (équivalent de 260 MDA), en contrepartie, il a proposé l'adossement d'une hypothèque de 1^{er} rang.

2.1.2. La visite du site

Après l'entretien et la constitution du dossier, le GCPP²⁵ effectue une visite au client afin de recueillir des informations complémentaires, et ainsi pour le but de s'assurer de la fiabilité des informations, reçues à l'agence, que le client les a apportées. La rédaction d'un compte rendu est impérative.

De la sorte, la visite sur site du client « X » a permis d'apprécier la qualité des moyens utilisés dans l'activité de l'entreprise. Cette visite est principalement dédiée à échanger sur les détails du nouveau projet d'extension et de constater les qualificatifs du site et de l'environnement.

2.1.3. Validation de la demande de crédit

Postérieurement à la négociation des garanties, l'agence procède à la validation de la demande de crédit en déterminant les crédits sollicités et les garanties proposées. Dans le cas de la SARL « X », le client a sollicité les crédits suivants :

- Un prêt CMT réduit d'un montant de 260 MDA pour l'acquisition de la ligne dont l'échéance de remboursement sera en 2022 ;

²⁵ Gestionnaire de Compte Professionnel Particulier.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

- Deux prêts de trésorerie : un découvert de 30 MDA et une avance sur facture de 45 MDA, dont l'échéance sera pour 2018.

Il a ainsi présenté les garanties suivantes :

- Garanties personnelles : Convention CMT d'une valeur de 260 MDA, convention crédit d'exploitation de 75 MDA et un acte de caution solidaire des associés de 335 MDA.
- Garanties réelles : hypothèque 1^{er} rang d'une valeur²⁶ de 800 MDA.

2.1.4. Collecte d'informations bancaires

Une fois la demande de crédit est validée, et après accusé de réception d'un dossier complet, l'agence entame son investigation sur l'historique du client par la consultation de la centrale des risques et centrale des impayés. Cependant, il faut noter que les agences n'ont pas le droit d'accéder à la centrale des impayés, par ailleurs, il est nécessaire de demander aux directions régionales de leurs transmettre les informations obtenues de la centrale des impayés. En outre, l'agence consulte le compte domicilié du client pour évaluer son fonctionnement et les mouvements confiés à la banque. L'évaluation se fait par le calcul d'un ratio s'agissant d'un rapport entre les mouvements confiés et le chiffre d'affaire réalisé par le client (MC/CA).

Pour la SARL « X », la centrale des risques a dévoilé qu'il a un engagement avec un confrère de type CMT et d'un montant de 594MDA dont l'échéance sera pour 2022. A son tour, la centrale des impayés a affirmée qu'il n'y a aucun incident enregistré au nom du client et il ne fait l'objet d'aucune sanction (ex. interdiction de chéquier, interdiction de domiciliation...etc.). Ainsi, l'agence a constaté que les mouvements confiés au compte domicilié à son niveau n'est pas très significatifs par rapport aux CA réalisés par l'entreprise, le tableau ci-dessous récapitule la situation :

Tableau 20 : mouvements confiés

| Année | CA (KDZD) | Mouvements confiés (KDZD) | MC/CA(%) |
|------------|------------|---------------------------|----------|
| 2013 | 525152,51 | 51 374,99 | 9,78 |
| 2014 | 590 923,58 | 51 347,99 | 8,69 |
| 2015 | 619 890,91 | 30 820,43 | 4,97 |
| 31/12/2016 | 803 910,87 | 66 871,83 | 8,32 |

Source : Documents données par la banque

2.1.5. Analyse des indicateurs clés d'activité

Dans cette partie, l'agence fait ressortir les principaux indicateurs clés ayant une relation directe avec l'activité que nous pouvons les récapituler dans le tableau suivant :

²⁶La banque recommande que Les valeurs des garanties réelles soient certifiées par un rapport d'expertise établie généralement par un commissaire aux comptes.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau 21 : indicateurs clés de l'activité

| Indicateurs clés | Description |
|-------------------------|---|
| Nature de l'activité | Il est déclaré dans le registre de commerce que l'activité principale est la production d'eau minérale et boisson diverses. Les principaux produits sont : bouteilles d'eau minérale de 1.5 L, 0.5L et 0.33 cl. |
| Principaux clients | La relation de la SARL/Clients est de la forme B to B dont le délai de rotation est de 30j et le paiement s'effectue par un versement bancaire. |
| Principaux fournisseurs | La SARL « X » effectue ses opérations d'achats de matières premières (préforme, plastique et étiquette) avec des fournisseurs locaux où le paiement se fait par chèques. |
| Outil de travail | L'entreprise utilise la ligne KHS pour produire la gamme 1.5 L et la ligne Sidel pour les gammes 0.5 L et 0.33cl. ainsi, elle possède un site d'exploitation, une usine de production et 5 chariots élévateur. |
| Capacité de production | En 2016, les deux lignes sont exploitées à 32.48% et 31.61% respectivement. |
| Effectif | L'entreprise emploie au 31/12/2016 un effectif de 58 salariés dont 3 cadres. |

Source : Documents données par la banque

2.1.6. Diagnostic financier

Avant de prendre la décision de financer un projet ou le rejeter, la banque doit se référer aux documents comptables et financier afin d'élaborer un diagnostic financier préalable qui est un outil précieux qui permet de se faire une idée sur l'état de santé de la société d'une part, et de ressortir ses points forts ainsi que ses points faibles et les analyser d'autre part. Les documents les plus pertinents que prend une banque en considération sont le compte de résultat et le bilan.

De ce fait, l'étude du dossier effectuée au niveau de l'agence a dégagée la situation financière rétrospective et prospective suivante :

a. L'analyse rétrospective

Cette étape concerne les entreprises qui sont déjà en activité. L'agence se réfère aux trois (03) derniers exercices. Le client « X » a apporté les états financiers des années : 2013, 2014, 2015.

- **Les bilans financiers** : ils ont été retraités et présentés comme suit par le logiciel Carthago :

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

Tableau N°22: L'actif Du bilan pendant les trois dernières années

| ACTIF (En milliers DA) | 2013 | 2014 | 2015 | % |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------|
| IMMOBILIS. INCORPORELLES nettes | 84 | 84 | 84 | 0,01 |
| IMMOBILIS. CORPORELLES nettes | 187 663 | 380 046 | 915 162 | 72,12 |
| -Terrains | 27 379 | 27 379 | 27 379 | 0 |
| -Constructions | 9 958 | 8 987 | 193 409 | 0 |
| -Autres Immobilisation corporelles | 87 686 | 70 618 | 619 720 | 0 |
| -Immobilisations en cours | 62 640 | 273 062 | 74 654 | 0 |
| IMMOBILIS. FINANCIERES nettes | 160 | 160 | 160 | 0,01 |
| -Autres immobilisations financières | 160 | 160 | 160 | 0 |
| IMMOBILISATIONS nettes | 187 907 | 380 290 | 915 406 | 72,14 |
| -Stocks nets | 31 716 | 49 620 | 44 902 | 0 |
| --Matières premières | 31 716 | 49 620 | 44 902 | 0 |
| -Réalizable d'exploitation | 196 180 | 224 900 | 205 685 | 0 |
| -Clients et comptes rattachés | 196 180 | 224 900 | 205 685 | 0 |
| -Autre réalisable d'exploitation | 12 697 | 6 549 | 44 618 | 0 |
| -Etat, personnel, autres débiteurs | 12 697 | 6 549 | 44 618 | 0 |
| ACTIF DE ROULEMENT | 240 593 | 281 069 | 295 205 | 23,26 |
| DISPONIBLE | 33 842 | 448 924 | 58 369 | 4,6 |
| TOTAL | 462 342 | 1 110 | 1 268 | 0 |

Source : Documents données par la banque

Tableau 23 : Le passif du bilan pendant les trois dernières années

| PASSIF (En milliers DA) | 2013 | 2014 | 2015 | % |
|--------------------------------------|----------------|------------------|------------------|---------------|
| FONDS PROPRES | 300 557 | 408 479 | 462 355 | 36,435 |
| -Capital | 57 373 | 57 373 | 57 373 | 0 |
| - Réserves | 5 143 | 9 963 | 137 886 | 0 |
| -Report à nouveau | 141 642 | 213 221 | 213 221 | 0 |
| -Résultat de l'exercice | 96 398 | 127 923 | 53 876 | 0 |
| QUASI FONDS PROPRES | 0 | 0 | 0 | 0 |
| EMPRUNTS LONG ET MOYEN Terme | 0 | 509 200 | 594 302 | 46,833 |
| -Emprunts bancaires long & moyen T | 0 | 509 200 | 594 302 | 0 |
| CAPITAUX PERMANENTS | 300 557 | 917 679 | 1 056 657 | 83,3 |
| -Dettes d'exploitation | 43 704 | 45 388 | 77 583 | 0 |
| --Fournisseurs et comptes rattachés | 43 704 | 45 388 | 77 583 | 0 |
| -Autres dettes d'exploitation | 118 081 | 147 214 | 134 740 | 0 |
| --Etat, personnel, autres créditeurs | 18 406 | 29 496 | 18 104 | 0 |
| --Autres Dettes d'Exploitation | 99 675 | 117 718 | 116 636 | 0 |
| PASSIF DE ROULEMENT | 161 785 | 192 602 | 212 323 | 0 |
| TOTAL | 462 342 | 1 110 282 | 1 268 980 | 0 |

Source : Documents données par la banque

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

En se basant sur les bilans susmentionnés, l'analyste a apprécié l'évolution des rubriques dans le tableau suivant :

Tableau N°24 : Explication des variations des éléments du bilan entre 2014 et 2015

| Postes | Δ 2014-2015 | Condition | Explications |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|--|
| Δ (en%) Fonds propres | 13.19 | | augmentation due à l'incorporation du résultat net de l'année précédente aux réserves, ainsi que l'enregistrement d'un bénéfice de 54 MDA au courant de l'année considérée. |
| Δ (en%)dettes financièresM LT | 16.71 | | pour cause de mobilisation totale du CMT contracté auprès de la BDL. |
| Δ (en%) immobilisations | 140.7 | | augmentation due à l'acquisition du complément d'investissement lancé en 2014 (objet du CMT BDL) et la comptabilisation de la valeur des travaux de réalisation d'un hangar (valeur de 186 MDA). |
| Δ (en jours) stocks | -4.15 | $\Delta > 30$ j | ceci s'explique par la hausse du chiffre d'affaire (619 MDA contre 590 MDA en 2014), et une rotation plus rapide des stocks (pour les produits finis ou pour les stocks de matières premières). |
| Δ (en jours) clients | -17.56 | $\Delta > 30$ j | baisse due à la politique commerciale de l'entreprise (délai moyen plus court, effort de recouvrement des créances). |
| Δ (en jours) fournisseurs | 21.47 | $\Delta > 30$ j | le délai fournisseur s'est allongé de 21 jours par rapport à l'année 2014, grâce à un marché d'approvisionnement en préforme très concurrentiel (nouvelles capacités en préforme chez deux nouveaux fournisseurs locaux) d'où un pouvoir de négociation accru pour l'entreprise. |

Source : Documents données par la banque

- **Le TCR :** le TCR des trois dernières années se présentent comme suit :

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

Tableau N°25 : Le compte de résultat des trois dernières années

| COMPTES (En milliers DA) | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | KDA | % | KDA | % | KDA | % |
| CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. | 525 153 | | 590 924 | | 619 891 | |
| -Production Vendue | 525 153 | | 590 924 | | 619 891 | |
| -Production stockée | -5 206 | | 8 527 | | -2 924 | |
| -Production immobilisée | 0 | | 0 | | 25 280 | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 519 947 | 100 | 599 450 | 100 | 642 248 | 100 |
| -Achats | 334 863 | | 342 564 | | 377 038 | |
| -Autres | 20 585 | | 15 915 | | 41 527 | |
| MARGE BRUTE | 164 500 | 31,64 | 240 972 | 40,2 | 223 683 | 34,83 |
| -Autres charges externes (hors crédit-bail, intérim) | 12 445 | | 26 519 | | 47 844 | |
| VALEUR AJOUTEE CORRIGEE | 152 054 | 29,24 | 214 452 | 35,77 | 175 839 | 27,38 |
| -Frais de personnel | 16 451 | | 22 919 | | 26 870 | |
| -Impôts et taxes | 2 885 | | 6 052 | | 9 185 | |
| -Frais divers | 338 | | 835 | | 21 952 | |
| -Produits divers | 362 | | 761 | | 2 864 | |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 132 743 | 25,53 | 185 408 | 30,93 | 120 697 | 18,79 |
| -Autres produits d'Exploitation | 0 | | 1 540 | | 812 | |
| -Dotations aux amortissements | 21 331 | | 19 926 | | 32 262 | |
| -Dotations aux provisions | 0 | | 0 | | 610 | |
| EXCEDENT NET D'EXPLOITATION | 111 412 | 21,43 | 167 021 | 27,86 | 88 637 | 13,8 |
| -Produits financiers | 5 | | 95 | | 0 | |
| -Frais financiers | 142 | | 108 | | 17 645 | |
| SOLDE FINANCIER | -137 | -0,03 | -13 | 0 | -17 645 | -2,75 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 111 275 | 21,4 | 167 008 | 27,86 | 70 992 | 11,05 |
| -Impôts sur les bénéfices | 14 877 | | 39 085 | | 17 116 | |
| RESULTAT NET COMPTABLE | 96 398 | 18,54 | 127 923 | 21,34 | 53 876 | 8,39 |
| -Dotations aux amortissements | 21 331 | | 19 926 | | 32 262 | |
| -Dotations aux provisions | 0 | | 0 | | 610 | |
| Capacité d'autofinancement (CAF) | 117 729 | 22,64 | 147 849 | 24,66 | 86 748 | 13,51 |

Source : Documents données par la banque

L'analyste a établi ainsi un tableau, expliquant les variations des postes du TCR, qui se présente comme suit :

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau N°26 : variation des éléments du bilan entre 2014 et 2015

| Postes | Δ2014-2015 | Condition | Explication |
|---------------------|------------|--------------------------------------|---|
| Δ(en %) CA | 4.9 | Δ> 10% | Du fait de la hausse de la demande globale d'eau en bouteille, d'une démarche commerciale cohérente, et l'élargissement de la gamme de produits (introduction du format de 0.33 cl). |
| Δ(en %) marge brute | -7.17 | Si négoce Δ> 1% si industrie Δ>5% | La baisse de la marge brute est le résultat du coût d'achat des MP qui est très élevé par rapport à 2014 (62% en 2015 contre 60% en 2014 en termes d'achats consommés). |
| Δ(en %) EBE | -34.9 | Si négoce Δ> 1% si industrie Δ>5% | La baisse de l'EBE est due à l'augmentation de la charge salariale (26 MDA en 2015 contre 22 MDA en 2014) ainsi à l'augmentation de la charge « impôts et taxes » (9 MDA en 2015 contre 6 en 2014). |
| Δ(en %) résultat | -57.9 | / | La baisse du résultat est due à l'augmentation des charges au cours de l'exercice 2015, notamment les services, les salaires, les impôts, les autres charges opérationnelles et les frais financiers. |
| Δ(en %) CAF | -41.3 | / | La baisse de la CAF s'explique par la baisse du résultat (53 MDA en 2015 contre 128 MDA en 2014). |

Source : Documents données par la banque

A partir des états financiers susmentionnés, l'analyste a étudié l'équilibre financier, le tableau ci-après récapitule les résultats obtenus :

Tableau N°27: Indicateurs et ratios déterminants l'équilibre financier

| Années | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|---------|---------|---------|
| Eléments d'actif | | | |
| -Fonds de roulement | 112 649 | 537 390 | 141 250 |
| -Besoin en fonds de roulement | 78 808 | 88 466 | 82 882 |
| -Trésorerie nette | 33 842 | 448 924 | 58 369 |
| -Stocks / Chiffre d'affaires (en jours) | 22 | 30 | 26 |
| -Clients / Chiffre d'affaires (en jours) | 134 | 137 | 119 |
| Eléments du passif | | | |
| -Fournisseurs / Achats & charges externes (en jours) | 45.3 | 44.27 | 65.74 |
| -Leverage ²⁷ | -0.25 | 0.33 | 4.44 |
| -Gearing ²⁸ | -0.11 | 0.15 | 1.16 |

Source : Documents données par la banque

²⁷Leverage = dettes financières nettes / EBE.

²⁸Gearing = dettes financières nettes / fonds propres.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Commentaire

Suite aux bilans et comptes de résultats rétrospectifs et l'explication de leurs variations ainsi que le tableau ci-dessus, l'agence avait présenté une interprétation des résultats.

Interprétation des indicateurs d'équilibre financier :

Le fond de roulement de la SARL X est toujours positif à savoir 112 649 KDA en 2013 (77 jours du CA), 537 390 KDA en 2014, 141 250 KDA en 2015 (82 jours du CA). L'écart important entre 2013 et 2014 est justifié par le biais de la mobilisation du CMT BDL de 594 MDA sans que les équipements aient été réceptionnés au 31-12. En 2015, année de réception des équipements, le fond de roulement s'est réajusté. D'après la situation intermédiaire arrêtée au 30-09-2016, le fond de roulement a marqué une progression qui représente 208 jours du CA grâce aux bénéfices réalisées en 2016 (229 MDA).

Le besoin en fond de roulement a suivi la même variation de celui du FR, dû principalement à l'augmentation des actifs d'exploitation (stocks + clients), soient en valeur de 240 MDA en 2013, 281 MDA en 2014, 324 MDA en 2016, face aux dettes d'exploitation (fournisseurs et autres dettes) qui ont pour valeur de 161 MDA en 2013, 192 MDA en 2014, 48 MDA en 2016. Par contre l'année 2015 est marquée par une régression légère du BFR en comparaison avec 2014, engendré par la hausse des dettes d'exploitation (212 MDA en 2015 contre 192 MDA en 2014) par rapport à l'augmentation des actifs d'exploitation (295 MDA en 2015 contre 281 MDA en 2014).

L'entreprise affiche une trésorerie positive tout au long des trois dernières années, qui résulte de la bonne structure financière, où le FR couvre largement le BFR (FR/BFR= 143% en 2013, 607% en 2014, 170% en 2015, 143% en 2016).

Interprétation des ratios :

Les ratios de financement indiquent une structure financière appréciable. À l'exception de l'année 2014, année durant laquelle le ratio d'autonomie financière avait atteint 80% (CMT BDL), pour l'acquisition d'une ligne d'embouteillage d'eau, ce ratio s'est amélioré en 2016 (à 127 %) du fait du résultat réalisé, et solde du compte courant des associés, alors que la période de différé du CMT n'est pas encore achevée (novembre 2017).

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

La solvabilité de l'entreprise reste ainsi au-dessus de la norme durant les trois (03) dernières années, avec un ratio de risque liquidatif supérieur à la norme souhaitable de 25%, qui s'établit à 65% en 2013, 37% en 2014, 36% en 2015 et 54% en 2016.

Concernant le ratio de capacité de remboursement (norme ≤ 3.5 ans), celui-ci a dépassé le seuil en 2014 (13 ans) à la signature de l'engagement avec la BDL, par la suite ce ratio marque une amélioration d'une année à une autre pour s'établir à 2 ans seulement en 2016 (enregistrement d'une CAF très appréciable de 311 MDA).

Le ratio de rentabilité a enregistré une fluctuation d'une année à une autre, bien que l'activité génère des résultats bénéficiaires avec une croissance annuelle très satisfaisante (soit 17.75% depuis 2013, arrivant à un taux remarquable de 29% en 2016).

Par rapprochement des valeurs structurelles calculées ci-dessus, l'agence a pu conclure que l'entreprise dispose d'un équilibre financier très satisfaisant.

b. L'analyse prospective

Outre de l'analyse rétrospective qui étudie la situation passée et actuelle de l'entreprise, l'agence s'intéresse aux résultats que dégagera l'entreprise en générale durant l'échéancier de crédit. Dès lors, elle vérifie la plausibilité des données, fournies par le client dans les documents apportés, en les comparant avec d'autres concurrents. Sur la base de données retraitées, l'agence construit son analyse.

Le présent client a sollicité un crédit moyen terme pour financer un projet d'extension d'une valeur de 260MDA réparti en 2 CMT : le premier CMT est destiné à financer l'acquisition de la chaîne soufflage et d'embouteillage et le deuxième est destiné à financer l'acquisition de matériel roulant. La structure de financement de projet est répartie dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Tableau de la structure de financement des investissements

| Rubrique | Description | Montant des machines importées depuis l'étranger | Montant des machines achetées en Algérie | Financement | |
|------------------------|-------------|--|--|---------------|-------------|
| | | | | Fonds propres | Banques |
| Total d'investissement | | 161 365 000 | 144 635 000 | 46 000 000 | 260 000 000 |
| Structure % | | | | 15.04 | 84.96 |

Source : Documents données par la banque

L'agence a proposé une date limite d'utilisation du CMT (dans le cas d'une décision favorable) qui ne dépassera pas le 31/12/2017, ainsi qu'une durée de différé qui s'élève à dix-huit (18) mois pour le premier CMT et à six (06) mois pour le deuxième.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

Ainsi, l'agence établira une simple étude de marché dans laquelle elle appréciera la croissance éventuelle de la consommation d'eau en Algérie qualifiée de régulière pour les raisons suivantes : le changement du style de vie des ménagers qui préfère de plus en plus l'eau embouteillée au détriment de l'eau de robinet, ainsi, selon des études publiées dans lesquelles une croissance importante est prévue dans le marché d'eau algérien par rapport au pays méditerranéen (soit une projection à 63 l/h/an en 2014 publiée à l'Eco n°101 en décembre 2014 qui désignera une marge de progression de 30L par rapport à la moyenne méditerranéenne), enfin, il a quantifié une quarantaine de marques algériennes d'eaux de sources et minérales.

A partir des documents prévisionnels (Bilan et TCR) présentés par le client concernant la période 2017-2021²⁹, l'analyste de l'agence a pu établir une analyse soulevant les points suivants :

- Analyse de la capacité de production prévisionnelle :

La SARL « X » estime une progression régulière des taux d'utilisation des lignes existantes qui, en 2017, peuvent atteindre 42.97% et 52.76% respectivement : KHS et SIDEL ; ainsi, pour les années à venir elle envisage une progression moyenne qui peut aller jusqu'à 70% en 2021.

De plus, la nouvelle ligne projetée entamera ses activités en fin juin 2017, s'il n'y aura pas d'empêchements. L'entreprise supposera que le taux de démarrage de la ligne sera de 15% qu'il progressera par la suite au fur et à mesure de la croissance de la demande.

Les prévisions de la capacité de production, élaborées par l'entreprise, sont jugées réalistes conformément aux recommandations de la banque basées sur une approche pessimiste. Les hypothèses prévisionnelles ont été bâties en prenant en compte que la consommation d'eau se caractérise par une forte demande en été et une baisse pour le reste de l'année, pour cela, l'entreprise organise sa production sur l'année en sous-utilisant ses moyens de production (le taux d'utilisation entre 20% et 30%) en baisse de saison pour les exploités en forte saison (la capacité de production peuvent atteindre 90%) dans le but de répondre aux mieux à ses clients.

- Analyse du chiffre d'affaire prévisionnel :

En 2016, la SARL « X » a enregistré un CA de 804 MDA provenant de la vente de 73 786 unités, répartie sur les différents formats de bouteilles existantes (1.5L, 0.5L et 0.33L).

En 2017, l'entreprise estime de réaliser un CA de 1 187 MDA (soit une croissance de 47.8% par rapport à 2016) du fait de l'introduction d'un nouveau format de bouteille de 5L produit

²⁹Pour plus de détail sur les documents prévisionnels, voir annexe N°11

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

depuis la nouvelle ligne(UROLA), qui fait l'objet de la demande de crédit, ainsi en raison de la progression de la capacité de production pour les anciennes lignes.

En outre, elle prévoit une croissance du CA aux taux suivants : 20%, 24.9%, 9.9%, 5.7% et 1.5% pour les années respectives 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Ces prévisions se caractérisent par une vision raisonnable et réaliste.

- Analyse du compte de résultat prévisionnel :

La faible capacité de production prévisionnelle retenue, n'empêche d'avoir un résultat positif et une capacité d'autofinancement considérable permettant sans difficultés à l'entreprise de faire face à ses échéances des différents CMT obtenues comme le montrera le tableau suivant :

Tableau 29 : calcul de la capacité d'autofinancement/ capacité de remboursement

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| RESULTAT NET COMPTABLE | 322368 | 376722 | 509951 | 579269 | 617975 |
| -Dotations aux amortissements | 115 075 | 145 912 | 145 912 | 145 912 | 145 912 |
| (1) marge brute d'autofinancement | 437 443 | 522 634 | 655 863 | 725 181 | 763 887 |
| annuités CMT1 | 35 799,24 | 140 154,86 | 135 287,54 | 130 420,20 | 125 552,88 |
| annuités CMT2 | - | 23 212,43 | 89 534,71 | 84 230,71 | 78 926,71 |
| (2) total annuités | 35 799,24 | 163 367,29 | 224 822,25 | 214 650,91 | 204 479,59 |
| (2)/(1) (%) | 8,18 | 31,26 | 34,28 | 29,60 | 26,77 |

Source : Documents données par la banque

- Analyse du bilan prévisionnel :

Tableau 30 : indicateurs d'équilibre financier

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| fonds de roulement | 582 217 | 1 020 944 | 1 474 688 | 2 007 750 | 2 569 519 |
| besoin en fonds de roulement | 291 463 | 537 501 | 653 511 | 1 120 316 | 1 438 391 |
| trésorerie nette | 290 754 | 483 443 | 821 177 | 887 434 | 1 131 128 |
| stocks/ chiffre d'affaire en jours | 41 | 69 | 81 | 129 | 162 |
| clients/ chiffre d'affaire en jours | 61 | 56 | 52 | 76 | 89 |
| fournisseurs/ chiffre d'affaire en j | 24,12 | 24,16 | 24,30 | 24,34 | 24,37 |
| Leverage | 0,99 | 0,34 | - 0,35 | - 0,58 | - 0,97 |
| Gearing | 0,53 | 0,16 | - 0,15 | - 0,21 | - 0,30 |
| Risque liquidatif | 0,52 | 0,62 | 0,73 | 0,82 | 0,89 |

Source : document comportant l'analyse réalisé par la banque

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

D'après l'analyse des bilans prévisionnels établis sur 5 ans, il est à constater que le fond de roulement, comme l'indique le tableau ci-dessus, est en évolution progressive d'une année à une autre (soit une moyenne de 300 jours du CA en comparaison avec 208 jours en 2016).

Le bilan présente ainsi une solvabilité en dessus de la norme (\geq à 35%) et un risque liquidatif³⁰ supérieur à la norme souhaitable de 25%³¹. Ainsi, la capacité de remboursement s'améliore d'une à une autre d'après le tableau à la suite de l'acquittement du CMT octroyé par la BDL et celui l'objet de cette étude, ainsi en raison du niveau du CAF dégagé au courant des années.

De son côté, le besoin en fond de roulement suivra la même variation du FR en raison de la mise en activité de la nouvelle ligne en 2017 qui engendra une augmentation dans les stocks et des créances clients. L'augmentation des créances clients est dû aussi au fait que l'entreprise veut se positionner sur les entreprises de catering qui sont connue par le règlement à terme de leurs achats.

Cependant, la trésorerie reste positive tout au long des cinq années futures. Cela s'explique par la capacité du fonds de roulement a couvrent le besoin en fonds de roulement durant ces cinq années, en d'autres termes, l'entreprise aura une bonne structure financière dans le futur. Pour finir, l'agence établie le tableau de flux de trésorerie en s'appuyant sur les données exhibées par le demandeur de crédit afin de :apprécier la croissance du BFR par rapport aux CA et l'EBE ;s'assurer que la croissance de besoin en fonds de roulement est couvert par la capacité d'autofinancement engendrant des cash-flows opérationnels positifs ;examiner la situation de la trésorerie nette après le financement des investissements et le remboursement des emprunts ;Evaluer la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements.

La SARL « X » bénéficie d'une capacité de remboursement lui permettant de faire face à ses engagements, comme le tableau ci-après l'indique :

³⁰ Risque liquidatif = (total actif- dettes à moyen et long terme- dettes d'exploitation)/ total bilan.

³¹ Voir le tableau N°30.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau N°31 : tableau de flux de trésorerie selon l'approche médiane

| EN MDZD | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| CA | 620 | 804 | 1 188 | 1 426 | 1 781 | 1 958 | 2 069 | 2100 |
| <i>Croissance du CA</i> | 0,0% | 29,7% | 47,8% | 20,0% | 24,9% | 9,9% | 5,7% | 1,5% |
| EBITDA | 118 | 306 | 535 | 642 | 819 | 901 | 952 | 966 |
| <i>Marge d'EBITDA</i> | 19% | 38% | 45% | 45% | 46% | 46% | 46% | 46% |
| Intérêts | -17 | -5 | -5 | -18 | -14 | -10 | -14 | -14 |
| Impôts | -9 | -11 | -40 | -45 | -60 | -66 | -70 | -75 |
| CAF | 87 | 290 | 490 | 579 | 745 | 825 | 868 | 877 |
| croissance du BFR | 0 | 242 | 0 | 246 | 116 | 467 | 316 | 300 |
| CFO (cash flows opérationnels) | 87 | 48 | 490 | 333 | 629 | 358 | 552 | 577 |
| Capex (investissements futurs) | 350 | 0 | 372 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cession d'immobilisations financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FCF (free cash flows) | -263 | 48 | 118 | 333 | 629 | 358 | 552 | 577 |
| Nouveaux emprunts | 594 | 0 | 260 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Remb.CMT | 0 | 0 | -35 | -152 | -182 | -200 | -194 | -190 |
| Total remboursement | 0 | 0 | 0 | -152 | -182 | -200 | -194 | -190 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Apports en FP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de trésorerie nette | 331 | 48 | 343 | 181 | 447 | 158 | 358 | 387 |
| Trésorerie nette* | 58 | 141 | 290 | 303 | 821 | 887 | 1 131 | 1200 |
| Dette financière LT brute** | 594 | 594 | 827 | 708 | 536 | 365 | 194 | 100 |
| Dette financière nette*** | 536 | 453 | 40 | -50 | -94 | -522 | -937 | -1 100 |
| Levier net³² | 4,6x | 1,5x | 0,1x | -0,1x | -0,1x | -0,6x | -1,0x | -1,1x |
| DSCR³³ | 693% | 6110% | 10692% | 377% | 418% | 429% | 458% | 474% |

Source : Documents données par la banque

A la fin du diagnostic, l'analyste et le directeur émettront leurs avis qui ont été favorables dans le cas du client « X ». Par ailleurs, le logiciel de notation interne fait ressortir une note, où, elle a été dans le présent cas de 11 jugé plutôt bonne par rapport à la meilleure qui commence à partir de la note attribué au pays dont 8 pour l'Algérie.

³² Dettes financières nettes / EBE

³³ Taux de couverture de la dette = EBE / (remboursement + intérêt)

2.2. Transmission du dossier à la direction régionale

Dans le cas de la SARL « X », et fonction du pouvoir de délégation attribué à la direction des risques, le directeur régional ainsi que son analyste ont émis juste un avis favorable sur l'affaire en raison de la santé financière stable de l'entreprise et du fort potentiel que représente le projet envisagé.

2.3. Au niveau de la direction des risques

La direction des risques établira une contre analyse pour les dossiers, relevant de sa délégation, en s'appuyant sur le facteur risque du dossier. La contre analyse consiste à prélever les points forts et les points faibles que représente l'affaire ainsi que l'établissement d'un plan de financement sur la base d'une approche pessimiste.

Pour la SARL « X », l'analyste du risque a capté les points forts et les points faibles suivants :

Les points forts :

- Par rapport à la taille, l'entreprise semble bien capitalisée.
- la structure financière est saine qui est dû principalement au maintien des bénéfices permettant de financer les besoins d'exploitation.
- La trésorerie est excédentaire tout au long de l'échéancier.
- La situation intermédiaire à fin 2016 a indiqué une hausse du CA de 29%.

Les points faibles :

- les SIG ne suivent pas l'évolution du CA.
- L'étude prévisionnelle est jugé très optimiste.
- La détermination du CA n'est pas justifiée par les données nécessaires comme la clientèle ciblée et le réseau de distribution contribuant à l'écoulement de la production.
- La diversification des produits projetée permettra à l'entreprise de conquérir des nouveaux parts de marché, or que le marché de son côté connaît une concurrence intensive.
- Faiblesse des mouvements confiés à son compte adossé.

En outre, la direction des risques a établi sur la base d'une hypothèse pessimiste le tableau de flux de trésorerie suivant :

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

Tableau 32 : tableau de flux de trésorerie selon l'approche pessimiste

| EN MDZD | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CA | 620 | 804 | 900 | 990 | 1 089 | 1 198 | 1 318 | 1 449 |
| Croissance du CA | 0,0% | 0,0% | 12% | 10% | 10% | 10% | 10% | 10% |
| EBITDA | 118 | 306 | 171 | 188 | 207 | 228 | 250 | 275 |
| Marge d'EBITDA | 19% | 38% | 19% | 19% | 19% | 19% | 19% | 19% |
| Intérêts | -17 | -5 | -5 | -18 | -14 | -10 | -14 | -14 |
| Impôts | -9 | -11 | -40 | -45 | -60 | -66 | -70 | -75 |
| CAF | 87 | 290 | 126 | 125 | 133 | 152 | 166 | 186 |
| croissance du BFR | 0 | 242 | 10 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| CFO (cash-flows opérationnels) | 87 | 48 | 116 | 105 | 113 | 132 | 146 | 166 |
| Capex (investissements futurs) | 350 | 0 | 372 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cession d'immobilisations financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FCF (free cash-flows) | -263 | 48 | -256 | 105 | 113 | 132 | 146 | 166 |
| Nouveaux emprunts | 594 | 0 | 260 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Remboursement CMT | 0 | 0 | -35 | -152 | -182 | -200 | -194 | -190 |
| Total remboursement | 0 | 0 | 0 | -152 | -182 | -200 | -194 | -190 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Apports en FP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variation de trésorerie nette | 331 | 48 | -31 | -47 | -69 | -68 | -48 | -24 |
| Trésorerie nette* | 58 | 141 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières LT brute** | 594 | 594 | 827 | 708 | 536 | 365 | 194 | 100 |
| Dettes financières nette*** | 536 | 453 | 40 | -50 | -94 | 365 | 194 | 100 |
| Levier net | 4,6x | 1,5x | 0,2x | -0,3x | -0,5x | 1,6x | 0,8x | 0,4x |
| DSCR | 693% | 6110% | 3420% | 111% | 106% | 108% | 120% | 135% |

Source : Documents données par la banque

En dépit de l'adoption d'une approche pessimiste, le levier net ainsi que le DSCR indiquent que l'entreprise peut faire face à ses différents engagements (les échéances du CMT contracté auprès de la BDL et l'éventuel CMT de Natixis). En outre, la direction a validé la note système attribuée au client « X » qui est de 11.

3. Décision finale

Subséquemment à l'analyse effectuée par l'agence et la contre analyse établit par la direction des risques, l'instance de décision a donné son approbation pour accorder le crédit d'investissement d'une valeur de 260 MDA au client « X » en proposant des garanties bloquantes et non bloquantes.

Section 3 : Etude comparative des deux processus d’octroi de crédit d’investissement

Suite au traitement des deux processus d’octroi de crédit d’investissement aux niveaux des deux banques à savoir NATIXIS et BADR. Nous avons pu tirer les points les plus divergeant entre eux, ainsi que ressortir les forces et les faiblesses de chaque processus.

1. La comparaison entre les deux cas

Le tableau ci-après regroupe les points les plus divergeant des deux cas.

Tableau 33 : Tableau comparatif du traitement de dossier du crédit d'investissement entre la BADR et NATIXIS

| | BADR | NATIXIS |
|---|--|--|
| Etude détaillée de la demande de crédit au niveau des agences | Non | Oui |
| Etude détaillée de la demande de crédit au niveau des directions régionales | Non | Oui, en cas de pouvoir d’engagement, en effectuant une contre analyse, sinon le dossier sera transmis directement à la troisième délégation. |
| Etude détaillée de la demande de crédit au niveau des directions centrales | Oui | Oui, avec une contre analyse basée sur la prise en compte du risque bancaire. |
| L’analyse financière | Basée seulement sur des bilans présentés par le client qui sont à destination fiscale. | Basée sur des bilans financiers, après retraitement des bilans du client. |
| les résultats de l’analyse rétrospective et prospective | Interprétés superficiellement Certains ratios ne sont pas comparés aux normes | Interprétés de manière approfondie les résultats sont comparés aux normes |
| Le compte de résultat | L’ancienne version est toujours adoptée | Adopte la nouvelle version du CR |

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

| | | |
|---|--|---|
| L'estimation du chiffre d'affaire | Basée seulement sur des données fournies par le client | Basée sur une étude (la demande, prix de marché) |
| Variation du BFR | Non estimée | Estimée en jours du chiffre d'affaire |
| Plan de financement | Oui, formellement seulement | Non |
| Tableau de flux de trésorerie | Oui, formellement seulement | Oui |
| Taux d'actualisation | fixé de la part de la BA, c'est un TMM ³⁴ , il est fixé à 10.47%. | Ne le prend pas en considération |
| Calcul des critères d'évaluation (VAN, TRI, IP, DR) | Oui | Non, vu que les flux de trésorerie ne sont pas actualisés |
| Le risque | Peu considéré | Très apprécié |

Source : Elaborer par nous même

2. Analyse critique

Dans cette étape, nous allons procéder à l'analyse du traitement des dossiers des deux cas.

2.1. Analyse critique du processus de crédit chez NATIXIS

Le tableau comparatif ci-dessus est établi suivant une démarche inspirée des deux cas précédemment évoqués. D'après cette comparaison, nous allons procéder à l'analyse critique du processus adopté par Natixis.

Commençant par l'étude des demandes de crédit, la banque Natixis adopte dans son traitement une démarche comprenant deux analyses. La première analyse, fondée sur une approche médiane, est effectuée au niveau de l'agence, elle s'opère par l'examen du dossier de manière détaillée et approfondie permettant de mieux ausculter la santé financière de l'entreprise ainsi que sa rentabilité future. Quant à la deuxième analyse, appelée contre analyse, elle est effectuée au niveau de la direction régionale ou la direction des risques, elle a pour objet de vérifier la fiabilité de la première analyse d'un côté, et d'un autre côté, elle

³⁴ Taux de marché monétaire.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

s'intéresse principalement à réduire le risque en procédant à la conversion des données prévisionnelles retenues auparavant en approche pessimiste afin de mesurer la rentabilité que peut procurer une entreprise dans la situation la plus défavorable. Cette démarche permet à la banque de minimiser ou d'éliminer les déficiences que peut rencontrer un traitement d'un dossier.

Cependant, Nous avons constaté l'absence de quelques pratiques édictées par la théorie, n'impactant pas l'enchaînement du traitement en général certes, toutefois elles peuvent présenter une insuffisance d'un point de vue financier. Ces pratiques sont présentées dans les points suivants :

- A la fin de l'analyse prévisionnelle, la banque Natixis établit un tableau des flux de trésorerie pour but d'examiner la capacité de remboursement en appréciant l'évolution des cash-flows que génère l'activité de l'entreprise, cependant elle ne prend pas en considération la notion d'actualisation dans la comparaison des cash-flows qui s'étendent à plusieurs années. Dans la théorie financière, l'actualisation est un outil financier indispensable permettant de rapporter les cash-flows futurs à leur valeur actuelle (à la date de prise de décision). Dès lors, sa négligence peut influencer l'appréciation de l'évolution des cash-flows par la banque ;
- En l'absence de l'actualisation, le calcul des critères d'évaluation est négligé chez Natixis, d'où la rentabilité intrinsèque du projet en lui-même n'est pas mesurée.

D'après le traitement ainsi que les méthodes adoptées, il est à constater que la banque Natixis penche vers la minimisation excessive du risque de crédit en adoptant une approche pessimiste dans son étude, ce qui la conduit systématiquement à choisir seulement les clients qui se caractérisent par leur forte capacité de remboursement. De plus, elle exige une couverture plus étendue par l'exigence de plusieurs garanties dont leur valeur dépasse de plusieurs fois le montant de crédit (4 à 5 fois ou plus). A cet effet, nous pouvons émettre deux observations majeures : la banque ne s'engage pas assez à financer les projets d'investissement s'avérant relativement risqués ; ainsi, elle néglige les entreprises en phase de création connus généralement par leur faiblesse en termes de garanties. Dès lors, nous constatons que la banque Natixis ne soutient pas l'initiative de l'entrepreneuriat, projet sur lequel l'Algérie mise pour renforcer sa base économique.

Par conséquent, nous apercevons que le processus ne souffre pas de sérieuses insuffisances, bien au contraire, il s'appuie sur un ensemble d'instructions bien étudié et précis qui mène

vers une décision plus au moins correcte et appropriée. Ainsi, nous pouvons juger que la démarche poursuivie par Natixis s'avère plutôt solide.

Au-delà du processus de traitement, contracter un crédit d'investissement chez Natixis peut être considéré comme désavantageux pour certains clients, en raison du délai de différé de remboursement jugé relativement court (de 6 mois jusqu'à 18 mois) par rapport à la durée de réalisation du projet, aussi, le taux proposé par la banque leur coûte chère comparativement avec les taux appliqués par les confrères du secteur publique.

2.2. Analyse critique du processus de crédit chez la BADR

En examinant le cas de la BADR faisant objet de notre étude dans la section 1, et en se basant sur le tableau comparatif ci-dessus, nous avons constaté certaines anomalies que rencontre le traitement du dossier d'octroi de crédit d'investissement, dont les plus frappantes sont :

- La fonction de l'agence (en ce qui concerne le crédit d'investissement) se limite à recevoir les demandes de crédit, accompagnées des documents nécessaires, et effectuer une visite sur site. Dès lors l'absence de l'analyse détaillée au niveau des agences engendre :
 - une perte du temps élargissant la durée du traitement, d'où le délai de réponse du client ;
 - un avis jugé insensé de la part de la direction centrale en raison de la déconsidération de la situation financière de l'entreprise ainsi que la rentabilité du projet faisant objet de la demande de crédit.
- le passage du dossier par la direction régionale n'a pour objet que d'apprécier superficiellement la demande. Cette étape crée de la bureaucratie et génère un prolongement insignifiant des procédures.
- Les résultats de l'étude, effectuée au niveau de la troisième structure par le biais de l'application CANEVAS, ne s'ont pas été révisés par une deuxième analyse qui décèlerait les anomalies que nous avons constatées lors de l'étude de cas et qui sont :
 - L'application CANEVAS ne détient pas une option permettant le retraitement des bilans à destination fiscale apportés par le client afin d'obtenir un bilan financier sur lequel l'étude devrait être effectuée.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

- Les résultats obtenus à partir de l'analyse des états financiers ne sont pas traités profondément i.e. ils ne sont pas comparés avec les normes de l'activité de l'entreprise, ainsi, l'analyste n'indique ni les causes ni les conséquences de ces résultats.
- Etude de marché basée sur un questionnaire standard³⁵ (pour tout cas de CMT) ne peut être un outil sur lequel la banque peut se référer afin de déterminer le positionnement et la part de l'entreprise sur le marché, d'où la demande de ses produits n'est pas déterminée.
- la fixation du chiffre d'affaire devrait dépendre d'une estimation de la quantité fixée par la demande de marché ainsi que la capacité de production, et d'un prix ajusté par le marché, sauf que :
 - o La détermination de la quantité fixée par la banque est seulement basée sur la minimisation de la capacité de production, qui à son tour peut être fautive car elle est fixée par le client et ne reflète pas la demande réelle du marché. De plus, l'hypothèse d'évolution de la capacité de production avec 5% chaque année est difficile à réaliser concrètement.
 - o Concernant le prix, la banque a opté pour le prix fixé par le client, cependant, il peut ne pas correspondre au prix du marché.
 - o De plus, en réalité, la capacité de production ne peut atteindre les 100% en dernière année.
 - o De ce fait, nous déduisons que l'estimation du chiffre d'affaire est basée sur des éléments imprécis.
- L'application de l'évolution de charges personnelles avec 5% chaque année est quasi-impossible.
- Concernant la rubrique « dotations aux amortissements » du TCR prévisionnelle, aucun mode d'amortissement n'est appliqué or que l'analyse nous a affirmé l'adoption du mode d'amortissement constant.

De plus des insuffisances aux niveaux des rubriques du TCR prévisionnelle précédemment évoquées, la BADR adopte toujours l'ancienne version du TCR sans prendre en compte la nouvelle version introduite par le SCF.

L'établissement du TCR prévisionnelle n'a pour objet qu'à calculer la CAF, or que son analyse (détermination des SIG) est une étape indispensable permettant l'appréciation de la rentabilité future de l'entreprise.

³⁵Voir annexe N°9

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS »

- Arrivant à la dernière étape du traitement, l'application CANEVAS établit un tableau ressources/emplois et un tableau de flux de trésorerie (TFT) sauf que certaines rubriques constituant ces deux tableaux ne sont pas pris en considération comme :
 - Pour le plan de financement, certaines rubriques constituant ce tableaux ne sont pas introduites, telles que³⁶ :
 - Partie emplois : acquisition d'immobilisations, charges à répartir. Ainsi, La banque n'estime pas la variation du BFR, alors qu'il représente un indicateur de gestion de trésorerie très significatif. Ainsi, elle ne considère pas la récupération du BFR.
 - Partie ressources : augmentation des dettes financières ainsi que l'apport capital n'y figure pas.
- Concernant le TFT : pour la BADR, le TFT est considéré comme un instrument d'appréciation de la rentabilité des fonds propres, il est déterminé à partir de la trésorerie figurant dans le tableau ressources/emplois en ajoutant une rubrique qui est « l'apport du promoteur ». or que l'objectif fixé par le TFT est d'expliquer l'origine de la variation de la trésorerie (flux liés à l'activité+ flux liés à l'investissement+ flux liés au financement)³⁷. De plus, le montant de l'investissement initial à prendre en considération lors de calcul de la VAN se compose de l'apport du promoteur ainsi que le montant d'emprunt, quant à la BADR, elle n'a pris que le montant de l'apport du promoteur comme investissement initial, d'où les cash-flows ainsi que les critères d'évaluation sont faussement estimés.
- La banque actualise les flux par un taux d'actualisation fixé de la part de la banque d'Algérie. Cependant, les critères d'évaluation doivent être calculés en actualisant les cash-flows par le biais du coût de capital et non par un taux de marché monétaire.

³⁶ K. MEGHRAOUI, manuel de finance d'entreprise, Berti Edition, 2015, p 251.

³⁷ Idem, p 181.

3. Discussion des résultats

En se basant sur le tableau comparatif ci-dessus, nous avons constaté que le traitement des dossiers de crédit d'investissement chez la BADR souffre de sérieuses déficiences affaiblissant son processus d'octroi de crédit. Chacun des éléments évoqués dans le tableau comparatif inclus des insuffisances impactant l'enchaînement du traitement du dossier comme les analyses critiques des deux processus ont montré.

A la fin de notre étude, nous avons repéré certains résultats qui sont principalement tirés des cas étudiés ainsi qu'à partir des points divergeant existants entre les deux cas. Ces résultats seront cités et discutés ci-après :

- La centralisation de décision, ce premier résultat, peut impacter négativement le déroulement du processus adopté par la BADR, et ce, pour les raisons suivantes :
 - la décision est prise seulement au niveau des comités du crédit des directions centrales. Ce qui engendre un cumul des dossiers aux niveaux de cette structure, menant à une gestion de crédit difficile.
 - La prise de décision léguée exclusivement à la direction centrale, délaisse la mission attribuée aux directions régionales.
- L'étude n'est pas effectuée de manière approfondie, car les résultats obtenus de l'application des différentes méthodes d'analyse et d'évaluation ne sont pas interprétés de manière explicative, d'où la tâche de l'analyste se limite à décrire l'évolution de ces résultats d'une année à une autre.
- La déficience que représente la non-interprétation des résultats est due principalement à l'absence de comparaison de certains indicateurs financiers avec les normes correspondantes à l'activité de l'entreprise.
- L'incrédibilité des éléments estimés faisant objet de l'étude prévisionnelle, ce troisième résultat est la conséquence de leurs estimation basée essentiellement sur les données fournit par le client qui peuvent ne pas être fiables, tels que l'estimation du chiffre d'affaire, l'évolution des charge personale...etc.
- Le dernier résultat, s'agissant de la déficience du processus d'octroi de crédit, représente l'objectif de notre étude comparative. Nous avons aboutie à cette conclusion en conséquence des différentes anomalies évoquées ci-dessus.

Chapitre III : Le processus d'octroi de crédit d'investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

En dépit des résultats obtenus jugés plutôt négatifs, la banque BADR se caractérise par un portefeuille important de client, et ce, suite à sa politique en termes de distribution de crédit en offrant des avantages commerciaux incitant les clients à solliciter leurs crédits auprès de la BADR. Tels que :

- Application d'un taux d'intérêt moins élevé que celui appliqué par les banques privées notamment Natixis. Dans notre cas, le taux de la BADR est de 5.5% quant à celui de Natixis est de 8.5%.
- La bonification des taux d'intérêts de 2%.
- Crédit d'investissement caractérisé par un différé de remboursement de cinq ans (05) et peut atteindre les sept ans (07) pour les crédits d'investissement nécessitant une durée de remboursement supérieure à quinze ans (15).
- L'exonération des impôts dont la période est généralement entre deux (02) ans et cinq (05) ans.

De plus de ces avantages commerciaux, son réseau compte plus de 300 agences et 39 directions régionales, lui permettant de couvrir tous le territoire national ce qui augmente le taux de contact client et ce dans les quatre coins de l'Algérie.

4. Recommandations

Sur la base des plus importantes conclusions tirées de notre étude comparative, portant, primo, sur la solidité du processus d'octroi de crédit d'investissement adopté par NATIXIS, secundo, sur la déficience de celui adopté par la BADR ; nous allons tenter de répondre aux insuffisances affaiblissant le processus de la BADR en proposant ci-après un ensemble de recommandation pouvant l'améliorer et le renforcer :

- L'introduction d'une contre analyse dans le traitement des dossiers permettant, en premier lieu, de réviser et de corriger la première analyse, et en deuxième lieu, d'apprécier le risque afin de le mieux gérer. Toutefois, il est recommandé d'effectuer ces deux analyses au niveau de différentes structures.
- Décentralisation de décision et de l'étude du dossier afin d'éliminer certaines procédures bureaucratiques inter-structurelle conduisant à un délai de réponse client plus court.
- Développement et correction des anomalies du logiciel CANEVAS afin d'aboutir à des résultats les plus exacts possible reflétant la situation réelle de l'entreprise et la rentabilité réelle du projet.
- La mise en place d'une cellule destinée aux études de marché afin de déterminer le positionnement de l'entreprise et estimer la demande qui correspond aux parts de marché de l'entreprise.

Conclusion

Au terme de notre étude, nous avons appris à traiter un dossier de demande de crédit d'investissement en étudiant deux cas différents. D'abord, nous avons consulté et examiné les documents fournis par le client ainsi que son étude technico-économique afin d'identifier en premier lieu le promoteur, l'entreprise et son activité, et identifier en second lieu le projet faisant objet de la demande de crédit. Ensuite nous avons effectué le traitement du dossier tout en respectant la démarche adoptée par chacune des deux banques.

Le processus d'octroi de crédit au niveau des deux banques débute par la réception de la demande accompagnée par les documents nécessaires à l'étude, et s'achève par la décision favorable ou défavorable du comité. Sauf que nous avons déduit tout au long de notre étude, des différences dans la manière de traitement des dossiers adoptée par chacune des deux banques tels que : la différence dans la manière de traitement des dossiers, la diversité des méthodes utilisées en effectuant une analyse prévisionnelle ainsi que la dissemblance en terme de prise de décision... L'analyse de ces différences à mener à une conclusion portant sur la déficience du processus d'octroi chez la BADR et de la solidité de celui de Natixis.

A la fin, nous admettons que ces deux stages nous ont offert une opportunité de consolider et de mettre en pratique nos connaissances théoriques en termes d'analyse financière et évaluation des projets d'investissement.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Arrivant au terme de ce modeste travail, portant sur l'analyse du processus d'octroi de crédit d'investissement, nous tenons à rappeler que ce mémoire de fin d'étude a eu pour objectif d'analyser le processus d'octroi de crédit d'investissement en comparant entre celui des banques publiques et celui des banques privée.

Afin de mieux cerner notre sujet de recherche et de maîtriser les méthodes utilisées lors du traitement d'un dossier de crédit, nous avons opté pour une étude descriptive.

En outre, et pour rendre cette étude comparative crédible, nous avons effectué deux stages pratiques, le premier au sein de la banque BADR, en la prenant comme un échantillon du secteur public, quant au deuxième stage, nous l'avons effectué au sein de la banque Natixis appartenant au secteur privé.

Au sein de chacune des banques en l'occurrence, nous avons choisi un dossier de demande de crédit pour financer un projet d'investissement cas d'extension. La consultation et l'examen de ces deux dossiers ont fait ressortir les points de divergences les plus frappants qui ont fait l'objet de réponse à notre question de recherche principale portant sur la réalité de l'existence de différence entre les banques publiques et privées en termes d'octroi de crédit d'investissement.

Cette comparaison nous a conduits à identifier les points de forces et de faiblesses de chacun des processus d'octroi résultant d'une analyse critique des points de divergence.

A travers la documentation bibliographique ainsi que les stages effectués aux niveaux des deux banques, nous avons pu tirer au fur et à mesure de ce travail plusieurs conclusions, permettant de répondre aux hypothèses posées préalablement dans l'introduction générale, et étant mentionnées dans les lignes suivantes :

L'étude comparative a dévoilée plusieurs points de différences entre les processus adoptés par les deux banques en l'occurrence, une démarche distincte, un traitement différent et une application hétérogène des méthodes. Ce qui confirme la première hypothèse.

La décision d'octroi de crédit d'investissement au niveau de la banque BADR se caractérise par sa centralisation contrairement à la banque Natixis dont la décision est décentralisée à plusieurs niveaux de délégation.

CONCLUSION GENERALE

A cet effet, l'hypothèse N°02 portant sur la centralisation de la décision d'octroi de crédit d'investissement en Algérie est partiellement affirmée.

A partir des méthodes et des dispositions d'analyse appliquées tout au long du processus d'octroi de crédit d'investissement, il est à constater que la banque BADR n'est pas suffisamment rigoureuse lors de l'étude d'une demande de crédit vu le manque de précision dans l'application des méthodes, à l'encontre, de Natixis ayant consacré deux analyses plus poussées pour examiner une demande de crédit, ce qui affirme l'hypothèse N°03.

Ce travail de recherche permet de :

- ✓ Montrer le degré de convergence et/ou de divergence entre les processus adoptés par les deux banques comparés aux connaissances théoriques.
- ✓ Démontrer les étapes de la démarche adoptée par les deux banques.
Adopter une méthode comparative permettant de ressortir les points forts et faibles de chacun des processus.
- ✓ Suivre un modèle international permettant le renforcement du processus adopté par les banques publiques.

Toutefois, certains obstacles ont limité l'élargissement et la généralisation de l'étude, et qui sont :

- ✓ Afin d'atteindre notre objectif portant sur le renforcement du processus d'octroi de crédit, nous aurons aimé élargir notre échantillon et prendre le cas de plusieurs banques afin de pouvoir généraliser les résultats obtenus. Mais la contrainte du temps et la longueur du sujet ainsi que la difficulté d'accès à toutes les banques nous ont empêchés de réaliser ce travail ;
- ✓ Compte tenu du délai que nous y imparti, il était difficile d'étendre notre étude à d'autres types de crédit.

CONCLUSION GENERALE

A cet effet, nous encourageons d'autres mémoires à pousser plus loin les recherches dans le but d'améliorer l'efficacité de la démarche d'étude de crédit poursuivie par les banques. Ainsi, nous suggérons de réaliser d'autres études, dont les plus intéressantes sont :

- ✓ Suggérer aux banques un processus d'octroi de crédit en vue de prendre la décision d'octroi la plus correcte possible ;
- ✓ Etudier les variables les plus déterminantes dans la prise de décision finale de l'octroi de crédit et de les comparer entre les banques ;
- ✓ Mesurer la contribution des banques dans le financement des investissements ;
- ✓ Comparer entre le niveau de risque pris sur l'ensemble des opérations d'octroi de crédit entre banques publiques et banques privées.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

- A.LUSSEULT, P.BURGUY et A.DERRAY, « *Les fondements de l'entreprise* ». ED ELLIPSES, PARIS, SDE.
- BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, ANALYSE FINANCIERE 2015-2016, 19^{ème} édition, Edition Gualino.
- BEATRICE ET FRANCIS GRANDGUILLOT, ANALYSE FINANCIERE 2016-2017, 20^{ème} édition, Edition Gualino.
- BEATRICE ROCHER-MEUNIER, L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC FINANCIER, Editions d'organisation, 2011.
- CATHERINE, KARYOTIS, L'essentielle de la banque, Gualino édition, 2016.
- CH. CASTERAS, fiches de finance, Editions Corroy, 2016.
- CH. ZAMBOTTO, C. ZAMBOTTO, Gestion financière : finance d'entreprise, Dunod, 2009.
- CHABERT, DOMINIQUE, Manuel d'économie bancaire appliquée, RB édition, 2014.
- COUSSERGUES (DE), SYLVIE, BOURDEAUX, GAUTIER, Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie Ed.7, Dunod, 2013.
- DE LABRUSLERIE H, analyse financière, 5^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2014.
- DESCAMPS, CHRISTIAN, SOICHOT, JACQUES, Economie et gestion de la banque, EMS Editions, 2002.
- FLEURIET, MICHEL, La banque d'investissement et de marché 2e édition, RB édition, 2011.
- G. STEPHANE, D. JEAN-GUY, gestion financière : de l'analyse à la stratégie, Edition d'Organisation, 2011.
- J. BOUGLET, la stratégie d'entreprise : diagnostic stratégique-stratégie business-stratégie corporate, Edition Gualino, 2013.
- K.MEGHRAOUI, Manuel de finance d'entreprise, Berti Edition, 2015.
- LAMARQUE, ÉRIC, MAYMO, VINCENT, Economie et gestion de la banque, Dunod, 2015.
- LEGEAIS, DOMINIQUE, sûretés et garanties du crédit, Editeur Gualino, 2013.
- MANCHON, Eric, *analyse bancaire de l'entreprise*, 5^{ème} édition, édition ECONOMICA, 2001.
- NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK, guide du choix d'investissement, Edition d'organisation, 2006.

- PHILIPPE THOMAS, Analyse financière : Approche internationale – CFA, Edition RB, 2011.
- PIERRE VERNIMMEN, FINANCE D'ENTREPRISE, 13^{ème} édition, Edition DALLOZ, 2015.
- SILIADIN, JONAS, Comprendre la banque et son environnement en zone euro, RB édition, 2016
- TAVERDET-POPIOLEK, Guide du choix d'investissement, Edition d'organisation, 2006.

Revues et périodiques

- KPMG, guide des banques et des établissements financiers, 2012
- KPMG, guide des banques et établissements financiers en Algérie, Edition 2015
- Rapport de la banque d'Algérie, Mars 2016.

Textes règlementaires

- Banque des règlements internationaux, « principe de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité », 2008.
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché », 1996.
- Document consultatif du Comité de Bâle du 27 octobre 2003 sur la fonction de conformité dans les banques «Consultative Document on the Compliance Function in Banks ».
- L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.
- La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Le code de commerce articles (564 à 591).
- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement n°08-01 du 20 Janvier 2008 relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.
- Règlement n° 14-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers
- Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers
- Règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations.

Bibliographie

- ISO Guide 73: Risk Management – Vocabulary.
- SOCIETE GENERALE, conditions appliquées aux opérations bancaires, 2015.

Webographie

- www.badr-bank.dz/.
- www.bank-of-algeria.dz/.
- www.bis.org/.
- www.bna.dz/index.php/fr/credits-a-moyen-terme.html
- www.natixis.dz.

LISTE DES ANNEXES

Annexe N° 01

Les documents constitutifs du dossier d'un crédit d'investissement

- a. Les documents juridiques et administratifs :** Ces documents ont pour but de faire connaître l'entreprise en tant que « personne » sur le plan juridique. Ils englobent :
- . La demande de crédit : c'est la 1^{ère} démarche qu'entreprend l'entreprise. Elle doit respecter certaines conditions à propos de la forme (L'entête contenant les références de l'entreprise et la signature et la caché de la personne habilitée à engager l'entreprise), et du fond (L'objet du crédit, la forme ou nature de crédit, et le montant du crédit sollicité) ;
 - . Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
 - . Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
 - . La délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts ;
 - . Copie certifiée conforme du **Bulletin Officiel des Annonces Légales (BOAL)** ;
 - . Une copie certifiée conforme du titre de propriété du terrain ou du bail de location des locaux à usage professionnel ;
 - . Une déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore entamées leur activité.
- b. Les documents économiques, comptables, et financiers :** Ces documents comportent les éléments nécessaires afin de prendre connaissance de la situation comptable et financière de l'entreprise demandeuse du crédit, Ils sont composés de :
- . Les trois (03) derniers : bilans, TCR et annexes des exercices (certifiés par les IMPÔTS) clos signés par l'entreprise.
 - . Joindre avec les bilans des sociétés de capitaux (SPA, SARL) le rapport du commissaire aux comptes et la résolution de l'assemblée des actionnaires ;
 - . Situation comptable provisoire (actif, passif, TCR) de l'année courante;
 - . Bilan et T.C.R prévisionnels se rapportant aux exercices à financer ;
 - . Une étude technico-économique du projet qui récapitule tous ses aspects techniques et financiers ;
 - . Factures pro forma et/ou contrat commercial récents pour les équipements à acquérir ;
 - . Un état descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établi par un bureau d'architecture agréé ;

- . Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

c. Documents fiscaux et parafiscaux : Les documents fiscaux doivent être récents. Ils renseignent le banquier sur la situation de l'entreprise vis-à-vis des créanciers privilégiés telle que l'administration fiscale.

Pour les entreprises ayant une activité en cours, il s'agit de :

- . Une attestation fiscale récente apurée ;
- . Une déclaration fiscale du dernier exercice ;
- . Une attestation parafiscale récente et apurée ;
- . Le bilan fiscal.

Pour les entreprises en création, il s'agit de :

- . Une déclaration d'existence délivrée par les services fiscaux ;
- . Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale ;
- . La carte d'immatriculation fiscale ;
- . La carte d'immatriculation auprès de l'ONS 1;
- . L'extrait de rôle apuré ;
- . Une attestation de mise à jour CNAS ; CASNOS

d. Documents techniques :

- . Un permis de construire en cours de validité ;
- . Un plan de masse et de situation du projet à réaliser ;
- . Un plan d'architecture et charpente ;
- . Une étude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières ;
- . Une étude et analyse de la qualité du gisement pour les projets de production des matériaux de construction et autres.

¹Office Nationale des Statistiques.

Annexe N°02

Ratios de structure

| Ratios de structure | Calcul | Seuil | Interprétation |
|---------------------------------|---|--|--|
| Autonomie financière | elle égale au rapport entre les capitaux propres et les dettes financières. (Capitaux propres/dettes financières) *100 | Il doit être supérieur à 100% | Il mesure l'aptitude de l'entreprise à contracter des nouvelles dettes. Si le ratio est en dessous du seuil, il constituera un danger de non remboursement pour la banque. |
| Capacité de remboursement | elle s'obtient du rapport entre les dettes financières et la CAF (dettes financières / CAF) | Il ne doit pas dépasser 3 ou 4 fois de la CAF | Ce rapport mesure le temps que prendra l'entreprise pour rembourser ses dettes financières en utilisant la totalité de sa CAF. |
| Financement des emplois stables | Il est calculé du rapport entre ressources stables et les emplois stables (capitaux permanents /actif immobilisé)*100 | Il est recommandé que le ratio soit supérieur à 100% | Il permet de connaître le degré de couverture de l'actif immobilisé par les capitaux permanents. |

Annexe N°02 (suite)

Ratios de liquidité

| Ratios de liquidité | Calcul | Seuil | Interprétation |
|-------------------------------|--|--|--|
| Ratio de liquidité générale | il résulte du rapport entre l'actif à moins d'un an et les dettes exigible à moins d'un an (actif circulant / DCT)*100 | Ce ratio doit être supérieur à un | Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme en utilisant l'actif de la même période. |
| Ratio de liquidité restreinte | il se calcule du rapport entre les valeurs réalisables augmentées de valeurs disponibles et les dettes à court terme ((valeurs réalisables+valeurs disponibles) / DCT)*100 | L'idéal est que ce ratio soit prêt de un | Il mesure l'aptitude de l'entreprise à payer ses DCT en utilisant ses créances et ses disponibilités seulement. |
| Ratio de liquidité immédiate | Il s'obtient du rapport entre les valeurs disponibles et les dettes à court terme | | Il évalue la capacité de l'entreprise à payer ses DCT en utilisant seulement ses disponibilités. |

| Ratios (autres) | Calcul | Seuil | Interprétation |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---|
| Ratio d'endettement | Fonds propres nets / DMLT | Il doit être supérieur ou égal à 1. | Ce ratio permet d'apprécier la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des apporteurs de capitaux à long et à moyen terme. |
| Ratio de solvabilité générale | Total actif / total dettes | Il doit être supérieur ou égal à 1 | Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser l'ensemble de ses dettes en utilisant tous ses actifs. |

Annexe N°03

Ratios d'activité

| Ratio d'activité | Calcul | Interprétation |
|--|--|--|
| Ratio du délai client | $(\text{Créances clients} + \text{effets à recouvrir}) * 360 \text{ jours} / \text{Chiffre d'affaires TTC}$ | Ce ratio exprime en jours le délai moyen de règlement accordé aux clients. Il permet de juger la politique de crédit de l'entreprise vis-à-vis de ses clients. |
| Ratio de délai fournisseur | $(\text{Compte fournisseurs} + \text{effets à payer}) * 360 \text{ jours} / \text{Achats TTC}$ | Ce ratio exprime en jours le délai moyen obtenu des fournisseurs. Il permet d'apprécier la politique de l'entreprise en matière de crédits fournisseurs. |
| Ratio de rotation des stocks (matières premières ou produits finis) *Ratio de rotation de stock (Marchandise) | $\text{Stock moyen (MP ou PF)} * 360 \text{ jours} / \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$ *(Stock moyen des marchandises *360)/ Coût d'achat des MP consommées ou cout de la production vendues) | Il mesure la durée (le nombre de jours) nécessaires d'écoulement des stocks de l'entreprise |

Annexe N°04

Ratios de rentabilité

| Ratios de rentabilité | Calcul | interprétation |
|-------------------------|--|--|
| Rentabilité commerciale | Résultat net / Chiffre d'affaire(HT) | ratio mesure le bénéfice net dégagé par l'entreprise pour chaque dinar de vente. Autrement dit, il mesure la part des ventes dans le bénéfice réalisé par l'entreprise. |
| Rentabilité économique | Résultat net(RN)/total actif (TA) | Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés. Il indique l'efficacité des gestionnaires dans l'utilisation de leurs ressources |
| Rentabilité financière | Résultat net / Fonds Propres (actif net) | Il permet de savoir la capacité de l'entreprise à rémunérer ses actionnaires sous forme de dividendes. |
| Effets de levier | Rentabilité financière - Rentabilité économique | L'effet de levier permet de déterminer l'impact de l'endettement sur la rentabilité de tel sorte de permettre à l'entreprise de prendre les décisions de recours aux emprunts. |

Annexe N°05

Pièces constitutives d'un dossier de crédit chez la BADR

A) Documents administratifs et juridiques

- Demande de crédit signée par une personne habilitée ;
- Copie dûment des statuts ;
- PV délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts ;
- Copie dûment du registre de commerce ou tous autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan...etc.) ;
- Copie dûment du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) ;
- Copie dûment de l'acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels.

B) Documents comptables et fiscaux

- Bilans et T.C.R des trois (03) derniers exercices ;
- Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées ;
- Bilans et T.C.R prévisionnels ;
- Plan de financement et/ou de trésorerie ;
- Situations fiscales et parafiscales récentes ou échéanciers éventuels.

C) Documents économiques et financiers

- Etude technico-économique (en particulier pour les demandes d'investissement) ;
- Facture pro forma, devis, contrats des équipements à acquérir ;
- Plan des charges, carnet de commandes, contrats, conventions,...etc.

D) Divers

- Avantages obtenus : ANDI, concessions... ;
- Tout document jugé utile par le client pour appuyer sa demande de financement ;
- Tout document nécessité par la mise en place des dispositifs spécifiques.

Annexe N°06

Présentation de la SARL « Y », relative au cas étudiant à la BADR :

- Domiciliation actuelle : ouest d'Algérie
- Raison social : nom de la société « Y² »
- Forme juridique : SARL
- Capital social : 420 000 000 DA
- Secteur d'activité : Industrie
- Activité : Fabrication et transformation de fils de fer
- Adresse fiscale (siège social): /
- Localisation de l'unité : /
- Registre de commerce N° : /
- Domiciliation: /
- N° de compte : /
- N° téléphone/fax : /
- Date de création : 06/06/2004
- Date d'entrée en relation : 08/08/2004
- Date début d'activité : 08/11/2004
- Associés et répartition du capital : le nombre d'associés de cette SARL est de cinq (05) dont le gérant, le cogérant et trois (03) associés, ils contribuent tous d'une même part sociale qui s'élève à 20%.

² Pour des raisons de confidentialité.

Annexe N°07

Notification des pouvoirs d'engagement chez la banque BADR en matière de crédits d'investissement (à moyen et long terme) :

| La structure | Le pouvoir d'engagement |
|---|------------------------------------|
| Direction générale adjointe chargée des engagements | 300 millions de DA |
| Directions centrales (DFGE, DFPME, DFAAPA) | 80 millions de DA |
| Groupes régionaux d'exploitation | 20 millions de DA |
| Agences locales d'exploitation | Entre 1.000.000 DA et 5.000.000 DA |

Annexe N°08

La situation intermédiaire du compte de résultat de la SARL « y »

| Rubrique | Montant |
|---------------------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaire | 183 795 |
| Variation de stocks | 64 731 |
| Production de l'exercice | 248 626 |
| Achat consommé | 149 527 |
| Services | 2 756 |
| Valeur Ajoutée | 96 243 |
| Frais personnel | 15 144 |
| Impôts et taxes | 1 895 |
| EBE | 79 204 |
| Produit opérationnel | 715 |
| Frais Divers | 918 |
| Dotation d'amortis. | 18 540 |
| Résultat d'exploitation | 60 461 |
| Produits financiers | |
| Charges financières | 31 583 |
| Résultat financier | - 31 583 |
| Résultat Net | 28 878 |

1 : Structure du Marché1.1 CaractéristiquesStratégique Dynamique Encadré 1.2 TailleImportante Suffisante Evolutive 1.3 ObstacleConcurrence Réglementation Logistique 1.4 IncitationsFinancement Fiscalité Accompagnement 2. Produit/ service :2.1 OffreAbondante Stable Diversifiée 2.2 DemandeRégulière Qualitative Versatile 2.3 PrixAdministré Accessible Profitable 2.4 IntrantsMonopolisés Disponibles Importés Autres constats et commentaires :

➡ Depuis son entrée en exploitation ; L'entité a dû faire face à une forte concurrence des produits étrangers ;

➡ De plus, et selon notre relation, les capacités actuelles de ses installations ne tournent qu'à hauteur de 30% soit une moyenne annuelle de 5100 tonnes au lieu des 17000 tonnes annuelle. La cause principale de la sous activité de l'entreprise provient d'un côté des coûts de la matière première qui sont supérieurs de plus de 20% par rapport à L'importation, et d'un côté de la non disponibilité de la matière première.

ANNEXE N°10

La liste des documents demandée par la banque NATIXIS

Les documents à fournir pour une demande de crédit d'investissement ou d'exploitation :

A. Les documents liés à l'objet du crédit :

- Demande du client signée et cachetée.
- Business plan pour une grande entreprise.
- Curriculum vitae du propriétaire.

B. Les documents financiers :

- Les trois (3) derniers bilans & TCR fiscaux + un bilan & TCR prévisionnels pour les entreprises en activité depuis plus de trois (3) ans.
- Bilan d'ouverture pour une entreprise nouvellement créée.
- Bilans & TCR prévisionnels sur la durée du prêt et maximum trois (3) ans.
- Bilan et TCR de la période de renouvellement.
- Plan de financement.
- Plan de trésorerie.
- Plan de charge pour les entreprises de BTP.
- Rapport du commissaire aux comptes agréé pour les SARL, EURL, SPA et SNC de plus d'un (1) an.

C. Les documents juridiques :

- Copie du registre de commerce si actualisation.
- Copie des statuts juridiques de l'entreprise si actualisation.

D. Les documents administratifs :

- Extrait de rôle actualisé.
- Situation fiscale et para fiscale (moins d'un an).
- Attestation de mise à jour des cotisations CNAS.

ANNEXE N° 11

Les bilans prévisionnels 2017-2021

| ACTIF | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 KEU R | % |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|--------------|
| IMMOBILIS. INCORPORELLES nettes | 578 | 578 | 578 | 578 | 578 | 5 | 0,02 |
| -Autres | 578 | 578 | 578 | 578 | 578 | 5 | |
| IMMOBILIS. CORPORELLES nettes | 1258185 | 1077320 | 962245 | 837170 | 722094 | 8210 | 37,09 |
| -Terrains | 27379 | 27379 | 27379 | 27379 | 27379 | 234 | |
| -Constructions | 222526 | 196854 | 171182 | 145510 | 119838 | 1 461 | |
| -Autres Immobilisation corporelles | 932330 | 842927 | 753524 | 664121 | 574717 | 6 429 | |
| -Immobilisations en cours | 65789 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| -Autres | 10160 | 10160 | 10160 | 160 | 160 | 87 | |
| IMMOBILISATIONS nettes | 1258763 | 1077898 | 962823 | 837748 | 722672 | 8215 | 37,11 |
| -Stocks nets | 136267 | 271775 | 399198 | 698952 | 929520 | 3 406 | |
| --Matières premières | 136267 | 271775 | 399198 | 698952 | 929520 | 3 406 | |
| -Réalizable d'exploitation | 199847 | 219832 | 258409 | 413285 | 512142 | 2 205 | |
| --Clients et comptes rattachés | 199847 | 219832 | 258409 | 413285 | 512142 | 2 205 | |
| -Autre réalisable d'exploitation | 59371 | 121138 | 89056 | 97852 | 103409 | 760 | |
| --Etat, personnel, autres débiteurs | 59371 | 121138 | 89056 | 97852 | 103409 | 760 | |
| -Autres | 19027 | 64799 | 63892 | 76016 | 75027 | 545 | |
| ACTIF DE ROULEMENT | 414512 | 677544 | 810554 | 1286105 | 1620098 | 6916 | 31,24 |
| -Disponibilités | 290754 | 483443 | 821176 | 887434 | 1 131 128 | 7 006 | 31.65 |
| TOTAL | 1964029 | 2238885 | 2594554 | 3011286 | 3473898 | 22137 | |

ANNEXE N° 11 (suite)

| PASSIF | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 KEUR | % |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------|
| fonds propres | 101485 | 1391008 | 1900958 | 2480227 | 3098202 | 162019 | 73.27 |
| -Capital | 57373 | 57373 | 57373 | 57373 | 57373 | 490 | |
| -Primes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| - Réserves | 166230 | 198466 | 236139 | 287134 | 345061 | 2 015 | |
| -Report à nouveau | 468315 | 758446 | 1097496 | 1556452 | 077794 | 9 364 | |
| -Résultat de l'exercice | 322368 | 376722 | 509951 | 579269 | 617975 | 4 351 | |
| EMPRUNTS LONG ET MOYEN TERME | 826695 | 707834 | 536552 | 365270 | 193989 | 4578 | 20,68 |
| -Emprunts bancaires long & moyen terme | 826695 | 707834 | 536552 | 365270 | 193989 | 4 578 | |
| CAPITAUX PERMANENTS | 1840980 | 2098842 | 2437511 | 2845498 | 3292191 | 20797 | 93,95 |
| -Dettes d'exploitation | 36054 | 43265 | 54081 | 59423 | 62797 | 461 | |
| --Fournisseurs et comptes rattachés | 36054 | 43265 | 54081 | 59423 | 62797 | 461 | |
| -Autres dettes d'exploitation | 86995 | 96778 | 102961 | 106366 | 118910 | 878 | |
| --Etat, personnel, autres créditeurs | 8 867 | 10947 | 17130 | 20535 | 24617 | 146 | |
| --Autres Dettes d'Exploitation | 78127 | 85831 | 85831 | 85831 | 94294 | 732 | |
| PASSIF DE ROULEMENT | 123049 | 140043 | 157043 | 165789 | 181707 | 1340 | 6,05 |
| TOTAL | 1964029 | 2238885 | 2594554 | 3011286 | 3473898 | 22137 | |

ANNEXE N° 11 (Suite)
Le TCR prévisionnel 2017-2021

| | 2017 | | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | 2021 | |
|--|---------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|------------------|--------------|----------------|--------------|---------------|--------------|
| COMPTES | KDA | % | KDA | % | KDA | % | KDA | % | KDA | % | KEUR | % |
| CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. | 1187896 | | 1425476 | | 1781844 | | 195789 | | 206902 | | 17 653 | |
| -Production Vendue | 1187896 | | 1425476 | | 1781844 | | 1957819 | | 2069002 | | 17653 | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 1187896 | 100 | 1425476 | 100 | 1781844 | 100 | 195789 | 100 | 206902 | 100 | 17 653 | 100 |
| -Achats | 518957 | | 622748 | | 778435 | | 855314 | | 903886 | | 7712 | |
| -Autres | 41606 | | 49927 | | 62409 | | 68572 | | 72467 | | 618 | |
| MARGE BRUTE | 627333 | 52,81 | 752800 | 52,81 | 941000 | 52,81 | 1 033 933 | 52,81 | 1 092 649 | 52,81 | 9 323 | 52,81 |
| -Autres charges externes (hors crédit bail, intérim) | 19 230 | | 22 005 | | 22 872 | | 23 426 | | 23 930 | | 204 | |
| VALEUR AJOUTEE CORRIGEE | 608103 | 51,19 | 730795 | 51,27 | 918129 | 51,53 | 1 010 507 | 51,61 | 1 068 720 | 51,65 | 9 118 | 51,65 |
| -Frais de personnel | 28780 | | 28967 | | 35320 | | 35853 | | 35577 | | 304 | |
| -Impôts et taxes | 40388 | | 48466 | | 60583 | | 66566 | | 70346 | | 600 | |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 538935 | 45,37 | 653362 | 45,83 | 822226 | 46,14 | 908089 | 46,38 | 962796 | 46,53 | 8 215 | 46,53 |
| -Autres produits d'Exploitation | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| -Dotations aux amortissements | 115075 | | 145912 | | 145912 | | 145912 | | 145912 | | 1245 | |
| EXCEDENT NET D'EXPLOITATION | 423860 | 35,68 | 507450 | 35,6 | 676314 | 37,96 | 762177 | 38,93 | 816885 | 39,48 | 6 970 | 39,48 |
| -Frais financiers | 5200 | | 18200 | | 14040 | | 9880 | | 14319 | | 122 | |
| SOLDE FINANCIER | -5 200 | -0,44 | -18 200 | -1,28 | -14 040 | -0,79 | -9 880 | -0,5 | -14 319 | -0,69 | -122 | -0,69 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 418660 | 35,24 | 489250 | 34,32 | 662274 | 37,17 | 752297 | 38,43 | 802565 | 38,79 | 6 848 | 38,79 |
| -Impôts sur les bénéfices | 96292 | | 112527 | | 152323 | | 173028 | | 184590 | | 1575 | |
| RESULTAT NET COMPTABLE | 322368 | 27,14 | 376722 | 26,43 | 509951 | 28,62 | 579269 | 29,59 | 617975 | 29,87 | 5 273 | 29,87 |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciement | |
| Dédicaces | |
| Dédicaces | |
| Sommaire | I |
| Liste des tableaux | II |
| Liste des figures | III |
| Liste des abréviations | IV |
| Listes des annexes | V |
| Résumé | VI |
| INTRODUCTION GENERALE | A |
| CHAPITRE I : La Théorie de la banque | |
| Introduction..... | 05 |
| Section 1 : La banque et ses caractéristiques | 06 |
| 1. Définition et rôle de la banque..... | 06 |
| 1.1. Définition de la banque | 06 |
| 1.2. Le rôle de la banque | 06 |
| 2. Les métiers de la banque..... | 07 |
| 2.1. Banque de détail..... | 07 |
| 2.2. Banque de gestion de fortune..... | 07 |
| 2.3. Banque de gestion d'actifs | 08 |
| 2.4. Banque de financement et d'investissement (BFI) | 08 |
| 2.5. Banques universelles | 09 |
| 3. Les opérations bancaires..... | 09 |
| 3.1. Opérations à titre principal | 09 |
| 3.1.1. La réception de fonds du public | 09 |
| 3.1.2. Les opérations de crédit | 09 |
| 3.1.3. Les moyens de paiement..... | 11 |
| 3.2. Opérations connexes..... | 11 |
| Section 2 : Les risques de la banque et les moyens de prévention | 12 |
| 1. Les différents risques de la banque..... | 12 |
| 1.1. Risques bancaires | 12 |

| | | |
|--|--|-----------|
| 1.1.1. | Risque de crédit | 12 |
| 1.1.2. | Risque souverain | 12 |
| 1.1.3. | Risque de liquidité | 13 |
| 1.1.4. | Risque de marché | 13 |
| 1.2. | Risques opérationnels | 14 |
| 1.2.1. | Risque de non-conformité | 14 |
| 1.2.2. | Risque juridique | 15 |
| 1.2.3. | Risque informatique | 15 |
| 1.2.4. | Risque d'image ou de réputation | 15 |
| 1.3. | Risque de gouvernance | 15 |
| 1.4. | Risque d'insolvabilité | 16 |
| 1.5. | Risque systémique | 16 |
| 2. | La gestion des risques | 16 |
| 2.1. | La gestion du risque de crédit | 16 |
| 2.1.1. | Identification du risque | 16 |
| 2.1.2. | Evaluation du risque | 16 |
| 2.1.3. | La gestion du risque | 18 |
| 2.2. | La gestion du risque de marché | 18 |
| 2.2.1. | La gestion internalisée | 19 |
| 2.2.2. | La gestion externalisée | 19 |
| 2.3. | La gestion du risque de liquidité | 19 |
| 2.4. | La gestion de risque opérationnel | 19 |
| 3. | Les règles prudentielles | 20 |
| 3.1. | La réglementation relative aux fonds propres | 20 |
| 3.1.1. | Bâle 1 | 20 |
| 3.1.2. | Bâle 2 | 21 |
| 3.1.3. | Bâle 3 | 21 |
| 3.2. | La réglementation relative au niveau de liquidité | 22 |
| 3.2.1. | Le liquidity coverage ratio (LCR) | 22 |
| 3.2.2. | Le net stable funding ratio (NSFR) | 22 |
| Section 3 : Le système bancaire et financier Algérien | | 23 |
| 1. | L'évolution du cadre réglementaire | 23 |
| 1.1. | Le système bancaire algérien avant la réforme économique 1963-1987 | 23 |
| 1.2. | Le système bancaire algérien et les réformes économiques 1988-2016 | 23 |

| | | |
|--------|---|----|
| 1.2.1. | La réforme du secteur public 1988..... | 24 |
| 1.2.2. | La Loi sur la monnaie et le crédit 1990..... | 24 |
| 1.2.3. | Le système bancaire 2000-2010..... | 24 |
| 1.2.4. | La nouvelle réglementation prudentielle en Algérie..... | 25 |
| 2. | La composition actuelle du SBFA | 27 |
| 2.1. | Les banques et les établissements financiers | 27 |
| 2.2. | Les bureaux de représentation | 28 |
| 2.3. | Les institutions financières spécialisées hors loi bancaire | 28 |
| 2.4. | Les organismes para-bancaires | 28 |
| 2.5. | L'organisation professionnelle du secteur | 28 |
| 3. | Performances du système bancaire Algérien..... | 29 |
| | Conclusion | 32 |

CHAPITRE II : L'analyse du processus d'octroi d'un crédit d'investissement

| | | |
|--------|--|-----------|
| | Introduction..... | 34 |
| | Section1 : Généralités sur le crédit d'investissement..... | 35 |
| 1. | Notions de base..... | 35 |
| 1.1. | Définitions de l'investissement | 35 |
| 1.1.1. | Selon l'approche comptable..... | 35 |
| 1.1.2. | Selon l'approche financière..... | 35 |
| 1.2. | La notion du projet..... | 35 |
| 1.3. | La notion du crédit | 36 |
| 2. | Typologie des projets d'investissement | 36 |
| 2.1. | Selon la nature de l'investissement..... | 36 |
| 2.2. | Selon l'objectif économique de l'investissement..... | 36 |
| 3. | Typologie des crédits d'investissement..... | 37 |
| 3.1. | Les crédits à moyen terme CMT..... | 38 |
| 3.2. | Les crédits à long terme CLT..... | 38 |
| 3.3. | Le crédit-bail | 38 |
| 4. | Relation prêteurs/emprunteurs (asymétrie d'information) | 39 |
| | Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement..... | 40 |
| 1. | Processus d'octroi de crédit d'investissement..... | 40 |
| 1.1. | Evaluation sommaire..... | 40 |
| 1.2. | Analyse détaillée | 40 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 1.2.1. | Diagnostic économique | 40 |
| 1.2.2. | Diagnostic financier | 41 |
| 1.2.3. | Diagnostic prévisionnel | 41 |
| 1.3. | Synthèse | 41 |
| 2. | Collecte d'information..... | 42 |
| 2.1. | Le client | 42 |
| 2.1.1. | La constitution du dossier | 42 |
| 2.1.2. | La communication faite par l'entreprise | 42 |
| 2.1.3. | L'entretien et la visite sur site | 43 |
| 2.2. | La banque | 43 |
| 2.2.1. | Historique de la relation avec le client..... | 43 |
| 2.2.2. | La consultation des centrales de la banque d'Algérie..... | 44 |
| 2.3. | Les sources professionnelles | 45 |
| 3. | Diagnostic économique..... | 45 |
| 3.1. | Identification de l'entreprise et de son environnement | 45 |
| 3.1.1. | Analyse de l'environnement interne de l'entreprise | 45 |
| 3.1.2. | Analyse de l'environnement externe de l'entreprise..... | 46 |
| 3.2. | L'identification du projet d'investissement..... | 48 |
| 3.2.1. | Objet du projet | 48 |
| 3.2.2. | Localisation du projet | 48 |
| 3.2.3. | L'état d'avancement des travaux | 48 |
| 3.2.4. | L'impact du projet | 48 |
| Section 3 : Evaluation du projet et la mise en place du crédit | | 49 |
| 1. | Analyse rétrospective de la situation financière de l'entreprise | 49 |
| 1.1. | Analyse du bilan | 49 |
| 1.1.1. | Le passage du bilan comptable au bilan financier..... | 49 |
| 1.1.2. | Analyse du bilan financier | 50 |
| 1.2. | Analyse du compte de résultat..... | 53 |
| 1.3. | Analyse par ratios..... | 55 |
| 2. | Analyse prospective..... | 56 |
| 2.1. | Notion d'actualisation | 56 |
| 2.2. | Evaluation du projet d'investissement..... | 57 |
| 2.2.1. | Les critères de choix | 58 |
| 3. | Décision finale et mise en place de crédit..... | 61 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| 3.1. La décision finale | 61 |
| 3.2. La mise en place de crédit | 62 |
| Conclusion | 64 |

Chapitre III : Le processus d’octroi de crédit d’investissement dans une banque publique et une banque privée « Cas de la BADR et NATIXIS

| | |
|-------------------|----|
| Introduction..... | 66 |
|-------------------|----|

Section 1 : Le processus d’octroi de crédit d’investissement dans une banque publique « Cas de la banque BADR »

| | |
|---|----|
| 1. Traitement et évaluation du projet d’investissement..... | 67 |
| 1.1. Etape 1 : Présentation de l’entreprise..... | 68 |
| 1.1.1. Identification de l’entreprise | 68 |
| 1.1.2. Situation des engagements | 68 |
| 1.1.3. Situation des garanties | 68 |
| 1.1.4. Fiscalité de l’entreprise | 68 |
| 1.1.5. Produits et services de l’entreprise | 69 |
| 1.1.6. Consultation des centrales des risques et impayés..... | 69 |
| 1.1.7. Chiffre d’affaire et mouvement confiés | 69 |
| 1.1.8. Appréciation du directeur au niveau de l’agence | 69 |
| 1.1.9. Appréciation du directeur au niveau de la direction régionale..... | 69 |
| 1.2. Etape 2 : Objet de la demande | 70 |
| 1.3. Etape 3 : le diagnostic..... | 70 |
| 1.3.1. Etude rétrospective de l’entreprise..... | 70 |
| 1.3.2. Etude de marché | 76 |
| 1.3.3. Etude de rentabilité du projet..... | 76 |
| 1.4. Etape 4 : Cotation du risque emprunteur | 80 |
| 1.5. Etape 5 : Conclusion | 80 |

Section 2 : Le processus d’octroi de crédit d’investissement dans une banque privée « Cas de la banque NATIXIS »

| | |
|---|----|
| 1. Le processus d’octroi de crédit chez NATIXIS..... | 81 |
| 2. L’étude de cas d’une demande d’un crédit d’investissement..... | 82 |
| 2.1. Au niveau de l’agence..... | 82 |
| 2.1.1. L’entretien | 82 |
| 2.1.2. La visite du site | 83 |
| 2.1.3. Validation de la demande de crédit | 83 |

| | | |
|--|---|------------|
| 2.1.4. | Collecte d'informations bancaires..... | 84 |
| 2.1.5. | Analyse des indicateurs clés d'activité..... | 84 |
| 2.1.6. | Diagnostic financier..... | 85 |
| 2.2. | Transmission du dossier à la direction régionale..... | 95 |
| 2.3. | Au niveau de la direction des risques..... | 96 |
| 3. | Décision finale..... | 97 |
| Section 3 : Etude comparative des deux processus d'octroi de crédit d'investissement..... | | 98 |
| 1. | La comparaison entre les deux cas..... | 98 |
| 2. | Analyse critique..... | 99 |
| 2.1. | Analyse critique du processus de crédit chez NATIXIS..... | 99 |
| 2.2. | Analyse critique du processus de crédit chez la BADR..... | 101 |
| 3. | Résultats et discussion des résultats..... | 104 |
| 4. | Recommandations..... | 106 |
| Conclusion..... | | 107 |
| CONCLUSION GENERALE..... | | 109 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | | 113 |
| ANNEXES..... | | 116 |